



Biodiversité & Tourisme

**Des opportunités pour les entreprises et
les destinations ?**



Ce guide est dédié à toutes les espèces disparues, à celles en danger et aux écosystèmes menacés. Le tourisme n'aurait pu se développer sans le patrimoine naturel, aussi nous souhaitons que ce guide puisse permettre aux acteurs touristiques, privés et publics, de contribuer à la préservation de la biodiversité.

ISBN : 978-2-11-128652-8

Imprimé sur papier 100% recyclé et traité sans chlore, avec des encres végétales par un imprimeur labellisé Imprim'vert®.

En cas d'impression par vos soins, veillez à réduire votre impact sur la nature, en favorisant le papier recyclé ou issu de forêts gérées de manière durable, les copies recto-verso, en noir et blanc, et en ne sélectionnant que les pages souhaitées.

Photos en page de couverture

© ATOUT FRANCE / Aquashot

© Parc National des Ecrins / Pierre MASCLAUX

Biodiversité & Tourisme

**Des opportunités pour les entreprises
et les destinations ?**



Éditorial

L'amélioration de la compétitivité des entreprises se nourrit d'une meilleure intégration des activités économiques à la biodiversité. Désireux de stimuler cette compétitivité dans le secteur du tourisme, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie propose aujourd'hui ce guide pratique « Biodiversité & Tourisme, de nouvelles opportunités pour les entreprises et les destinations ? ». Son propos est de faire découvrir aux acteurs touristiques souhaitant s'engager dans cette voie, la richesse de la biodiversité et ses applications très concrètes au bénéfice des activités touristiques. Il apporte des arguments sur les raisons d'agir en vue d'améliorer la performance entrepreneuriale et lui donner du sens pour légitimer la responsabilité citoyenne des acteurs.

Ce guide apporte des clefs aux gestionnaires d'entreprises et de destinations touristiques pour consolider cette nécessaire équation gagnant-gagnant qui vise à stimuler notre économie touristique tout en pérennisant notre patrimoine naturel. Il formule des recommandations, des propositions qui compléteront les démarches éco-responsables des acteurs touristiques dans l'optique de conforter leur activité.

Je formule le vœu que ce guide « Biodiversité & Tourisme » soit l'un des outils qui permette de décliner efficacement et dans la réalité concrète et quotidienne de nos entreprises touristiques la « Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 » qui vient d'être adoptée par le Gouvernement et dont l'objectif est de modifier en profondeur notre rapport à la nature en proposant de nouvelles voies de développement.

Aline PEYRONNET

Chef du service tourisme, commerce, artisanat et services



direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services



Sommaire

Éditorial	5
Sommaire	7
Guide de lecture	8
1- Enjeux et contexte	9
1.1 La Biodiversité : définition et état des lieux	10
1.2 Pourquoi agir en faveur de la biodiversité ?	12
1.3 Les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme	13
1.4 Les impacts du tourisme sur la biodiversité	15
1.5 Les opportunités d'une synergie Tourisme & Biodiversité	17
1.6 La réglementation et les conventions	19
1.7 La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)	21
1.8 La place de la biodiversité dans les labels et certifications adaptés au tourisme	22
2 - Réaliser le diagnostic des enjeux de ma structure	25
3 - Fiches situations : des clefs pour agir	29
3.1 Je suis porteur d'un projet touristique (création, aménagement, développement...)	30
3.2 Je suis situé à proximité d'un espace naturel remarquable	33
3.3 J'aménage des espaces extérieurs	36
3.4 J'entretiens et je gère des espaces extérieurs	40
3.5 Je conçois puis construis un bâtiment (en dur ou mobile)	44
3.6 Je gère une structure et un bâtiment au quotidien	48
3.7 Je cuisine ou je vends des produits alimentaires dans mon établissement	52
3.8 Je propose des expériences de voyage	58
3.9 Je valorise ou commercialise un établissement ou une destination	59
3.10 J'accueille, j'informe et j'organise la découverte de mon territoire	62
3.11 Je participe à la stratégie et à l'organisation du tourisme sur un territoire	65
4 - Annexes	71
4.1 S'engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité	72
4.2 Trois études de cas	73
4.3 Les espaces naturels protégés en France	79
4.4 Lexique et dates clés	82
4.5 Liste d'ouvrages et sources d'informations pour aller plus loin	85

Guide de lecture

© ATOUT FRANCE / A. DUPONT



Le présent guide a été conçu de manière à permettre aux acteurs français du tourisme de mieux prendre en compte la biodiversité dans leurs projets comme dans leur quotidien.

À qui s'adresse le guide ?

L'ensemble des acteurs du tourisme, publics et privés, est concerné par cette publication. Cet outil vise en particulier les dirigeants et les principaux responsables au sein de chaque structure, mais tous les collaborateurs peuvent s'impliquer en faveur de la biodiversité. Ainsi, chacun pourra y trouver des idées, des exemples et de la méthode.

- Hôtels
- Campings
- Restaurants
- Résidences de tourisme
- Villages de vacances
- Gîtes
- Chambres et tables d'hôtes
- Meublés de tourisme
- Auberges de jeunesse
- Prestataires d'activités de pleine nature
- Musées et lieux de visite
- Voyageurs et réceptifs
- Offices du Tourisme
- Comités départementaux et régionaux de tourisme
- Collectivités territoriales
- Services centraux et déconcentrés de l'État

Comment utiliser le guide ?

L'ouvrage est structuré en quatre parties complémentaires :

1	Enjeux et contexte	Ce chapitre permet de comprendre ce qu'est la biodiversité, de mieux percevoir comment le tourisme en dépend, mais aussi les opportunités que peut représenter le fait de l'intégrer à son activité.
2	Réaliser le diagnostic des enjeux de ma structure	Ce quizz de 20 questions a pour but d'identifier les axes prioritaires sur lesquels vous pourriez orienter votre stratégie en faveur de la biodiversité.
3	Fiches situations - Des clefs pour agir	Ces fiches proposent 11 situations représentatives de la chaîne de l'offre touristique, dans lesquelles tout acteur du tourisme peut se reconnaître. Pour chaque cas, vous aurez des suggestions d'actions pour mieux prendre en compte la biodiversité, mais aussi des outils, des témoignages, des éléments de méthode ou encore des coordonnées utiles.
4	Annexes	Cette dernière partie vous propose de vous engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020. Vous y trouverez également trois études de cas qui illustrent et approfondissent plusieurs recommandations du guide, ainsi que des informations complémentaires sur les dispositifs de protection des espaces naturels, un lexique et une liste de ressources.

1 Enjeux et contexte



© Agout FRANCE
Michel ANGOT

Le secteur du tourisme ambivalents et souvent méconnus avec la biodiversité. Une meilleure prise en compte de cette dernière dans les pratiques touristiques peut s'avérer positive, tant pour les espèces et les écosystèmes, dont le déclin n'est pas inéluctable, que pour les acteurs publics et privés du tourisme, en renforçant la compétitivité des prestataires et l'attractivité des destinations.

1.1 Biodiversité : définition et état des lieux

↳ UNE DÉFINITION RICHE ET PRÉCISE

La caractéristique principale de la Terre est la présence de la vie, mais plus encore la diversité du monde vivant. Depuis 3,5 milliards d'années, et les premiers organismes (proches de certaines bactéries), la vie n'a cessé d'évoluer, pour quitter les océans et conquérir les terres (en surface et en profondeur) et les airs : plantes, animaux, champignons, bactéries, virus...

Ces espèces sont en interaction les unes avec les autres (compétition, commensalisme, parasitisme, symbiose, prédation), au sein d'une même espèce (compétition, échange de gènes...) mais aussi avec les milieux naturels qu'elles fréquentent (biotope : sol, topographie, climat, éléments chimiques, eau...). L'évolution du vivant s'appuie sur ces relations, la diversité des écosystèmes favorisant la diversité des espèces.

Les multiples explorations menées depuis Linné ont conduit au chiffre actuel d'environ 350 000 espèces végétales et 1,3 millions d'espèces animales recensées, au sein desquelles les vertébrés ne représentent plus que 4%. S'y ajoutent quelques dizaines de milliers de microorganismes, pour aboutir à l'estimation d'environ 1,8 millions d'espèces vivantes décrites.

En outre, il existe un nombre immense d'espèces à découvrir : on estime qu'il y aurait entre 10 et 100 millions d'espèces animales et végétales, essentiellement des invertébrés, auxquelles s'ajouterait un nombre de microorganismes (bactéries, protozoaires...) sans doute gigantesque.

Source : Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité - 2008

Le contenu de nos assiettes, les énergies fossiles, une grande partie des médicaments et du textile... sont directement issus de la biodiversité. Elle nous rend encore bien d'autres services : pollinisation des plantes, fertilisation des sols, épuration naturelle de l'eau, stockage du carbone, renouvellement du dioxygène, prévention des crues, supports de contes et de légendes... La biodiversité est le support de notre quotidien. L'humanité elle-même en est partie intégrante.

Ainsi, la biodiversité désigne la variété du vivant et de ses relations, à trois échelles :

- la diversité génétique, c'est-à-dire la variabilité des gènes des individus au sein d'une même espèce ;
- la diversité spécifique, qui correspond au nombre d'espèces différentes (dauphin, tomate, moustique...);
- la diversité des écosystèmes, qui concerne les milieux de vie quelle que soit l'échelle (océan, rivière, vallée, forêt, jardin, mare...).

Le concept de « diversité biologique » est récent puisqu'il est apparu en 1980 sous la plume du biologiste américain Lovejoy.

Le néologisme biodiversité a été inventé en 1985. Le concept s'est imposé en 1992, comme composante essentielle du développement durable, lors du Sommet de la Terre de Rio et de la mise en place de la Convention internationale sur la diversité biologique (CDB).

Points chauds : prendre la bonne température ?

Les points chauds de la biodiversité (hot spot) n'ont rien à voir avec les températures. Il s'agit de régions très riches en espèces mais également très menacées. Pour être plus précis, chaque point chaud de la biodiversité accueille au moins 1500 espèces de plantes endémiques (autrement dit qui ne vivent nulle part ailleurs) et a perdu au moins 70% de ses milieux naturels d'origine (forêts, zones humides...). La France est présente sur 5 points chauds, qui sont également 5 destinations touristiques de choix : les Caraïbes ; les Mascareignes ; la Méditerranée ; la Nouvelle-Calédonie ; la Polynésie.

Source : Conservation International <http://www.biodiversityhotspots.org/Pages/default.aspx>

↳ UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE À HAUT RISQUE

En 2005, l'évaluation « Millennium Ecosystem Assessment » initiée par l'ONU, précisait que 60% des services des écosystèmes étaient dégradés par les activités humaines et que le rythme actuel des pertes de la biodiversité serait 100 à 1000 fois plus important que le taux naturel d'extinction.

Anthony BARNOSKY et ses collègues paléobiologistes de l'Université de Berkeley décrivent ce phénomène, dans la revue Nature en mars 2011, comme la sixième crise d'extinction massive sur Terre. Les spécialistes internationaux s'accordent sur le fait que l'Homme serait à l'origine de l'accélération de ce processus et, l'espèce humaine faisant partie de la biodiversité, serait elle-même affectée à court terme.

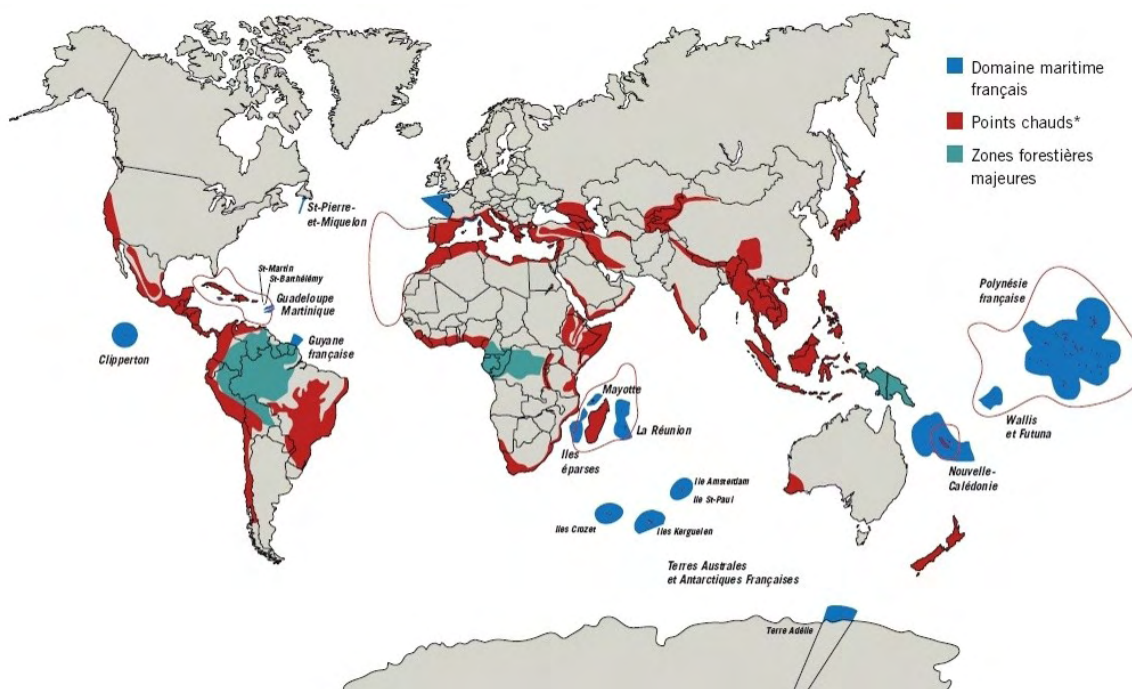
D'ici 2100, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître !

En 2010, l'UICN annonçait que la crise d'extinction gagnait encore du terrain : 17 291 espèces menacées d'extinction sur les 47 677 répertoriées. Sont concernés : 21% de tous les mammifères connus, 30% de tous les amphibiens, 12% de tous les oiseaux, 28% des reptiles, 37% des poissons d'eau douce, 35% des invertébrés répertoriés.
Source : UICN

Les cinq grandes crises se sont déroulées sur une échelle de temps géologique – des centaines de milliers voire des millions d'années – extrêmement longue comparée à l'histoire de l'humanité.

L'extinction la plus brutale, la dernière en date, a été déclenchée au Crétacé, voici quelques 65 millions d'années, vraisemblablement lorsqu'une comète ou un astéroïde d'environ 15 km s'est abattu sur la Terre, dans l'actuelle péninsule du Yucatan (Mexique). La collision, d'une puissance équivalente à un milliard de bombes atomiques, aurait projeté dans l'atmosphère des nuages de poussières qui auraient brutalement changé les conditions climatiques.
Conséquence de ce cataclysme : 76% des espèces auraient disparu, en particulier les dinosaures.

Carte présentant les 34 points chauds de la biodiversité mondiale (d'après Conservation International) et la situation particulière de la France, présente dans cinq de ces zones.



Source : UICN France

1.2 Pourquoi agir en faveur de la biodiversité ?

Chef d'une entreprise touristique ou gestionnaire d'un territoire, intervenant extérieur ou acteur ancré dans une destination, chacun a un intérêt individuel et collectif à s'engager en faveur de la biodiversité :

● **POUR SAUVEGARDER ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ D'UNE DESTINATION**, en limitant la dégradation des sites naturels ou la disparition d'espèces dont certaines sont emblématiques (ex : l'ours brun des Pyrénées, le macareux moine en Bretagne, la tortue luth en Guyane, les fougères arborescentes à La Réunion...). L'état de la biodiversité peut agir positivement sur l'image d'un territoire, tout comme la pollution peut l'influencer négativement. La protection et la valorisation de la biodiversité renforcent l'attractivité de la région.

● **POUR APPORTER DE LA SATISFACTION AUX CLIENTS OU VISITEURS** qui sont de plus en plus sensibles à l'environnement. Si l'écotourisme reste encore une niche, la qualité des paysages et l'authenticité du terroir sont une demande essentielle des touristes.

● **POUR MAÎTRISER LES COÛTS** directs de plusieurs postes : aménagement et entretien des espaces verts, achats alimentaires, achats de biens (mobilier, produits d'accueil, nettoyants...), gestion des fluides (eau et énergies)... La taxation des dégâts sur le capital naturel devrait augmenter. De plus, les mesures préventives coûtent souvent moins cher que les réparations.

● **POUR ANTICIPER, RESPECTER OU FAVORISER UNE RÉGLEMENTATION** qui va s'amplifier sur les thèmes environnementaux, dont celui de la biodiversité, tant au niveau local, que national ou international.

● **POUR PROFESSIONNALISER ET MOTIVER SES COLLABORATEURS**, par la maîtrise de nouvelles techniques et l'adoption de pratiques positives. À activité et salaire égal, les employés et les fournisseurs préfèrent travailler dans une entreprise ou sur un territoire citoyen, concerné par la préservation et la richesse de son environnement. Cela est valorisant pour les équipes.

● **POUR ATTIRER ET RASSURER LES INVESTISSEURS** sur l'adaptation de l'entreprise aux enjeux actuels et sur la qualité environnementale du territoire, à moyen ou long terme. Respecter la biodiversité revient à sécuriser le patrimoine naturel, et donc le développement économique qui s'appuie dessus.

● **POUR DÉMARQUER SON ÉTABLISSEMENT OU SON TERRITOIRE**, de manière positive à travers une politique, une organisation et des actions, dont les résultats sont concrets pour la biodiversité. Cette différenciation devient un élément de positionnement de l'offre.

● **POUR SÉCURISER SES APPROVISIONNEMENTS**. Que l'on parle de produits alimentaires, textiles, de produits d'entretien, de matériaux de construction, de mobilier, d'équipements techniques... les achats sont largement basés sur des ressources tirées de la biodiversité. La réduction des prélèvements comme la relocalisation des approvisionnements sont une garantie pour leur accessibilité et cela à moindre coût.

● **POUR PRÉSERVER LES SERVICES (MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS) RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES**. La qualité de l'eau, les paysages, le microclimat, la protection contre les inondations, l'abondance et la diversité de produits alimentaires et des matières premières, mais aussi le cadre récréatif, les contes et légendes sont autant d'éléments de la qualité de vie, offerts par les écosystèmes. Ces services gratuits, représenteraient des coûts exorbitants s'il fallait les remplacer par des interventions ou des constructions humaines.

● **POUR MIEUX CONNAÎTRE ET SE PROJETER**. Il s'agit de comprendre les interrelations du vivant et le fonctionnement des écosystèmes, puis la dépendance de son activité vis-à-vis de la biodiversité, pour ensuite identifier les marges de manœuvre et d'innovation. Ce socle permet de bâtir une stratégie pour son activité touristique, qui intègre la biodiversité



1.3

Les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme

La biodiversité dans son ensemble a une influence majeure sur le tourisme. Les éléments qui suivent donnent quelques exemples des contributions directes ou indirectes de la biodiversité au tourisme.

➔ AVANTAGES DIRECTS

● ALIMENTATION ET MATIÈRES PREMIÈRES (services de prélèvement)

99% de notre nourriture est issue de la biodiversité¹. Les modes de production ont un impact direct sur le vivant : variété des espèces cultivées, produits phytosanitaires, chasse ou cueillette ... Les principales énergies utilisées (pétrole, gaz, houille) proviennent de la décomposition et de la fossilisation des êtres vivants. Le plastique est issu de la pétrochimie. Le bois est utilisé pour l'ameublement, le chauffage ou la construction. Les fibres textiles pour l'habillement et le linge. Les propriétés de nombreuses plantes pour les savons, shampoings et autres produits d'accueil. Des éléments (végétal ou animal) pour les souvenirs. Les équidés pour les activités...

● PAYSAGES, ACTIVITÉS ET PATRIMOINE IMMATERIEL (services culturels)

Les forêts, les rivières, les prairies, les espaces cultivés, les zones humides, ... façonnent le paysage et donc l'image d'une destination. Ces écosystèmes sont le support de diverses activités, culturelles, balnéaires, sportives, nautiques, découverte, ski, repos... Ils forment donc un maillon fort de l'économie touristique. Certaines espèces sont emblématiques d'un territoire. La biodiversité est source d'un trésor immatériel : expression artistique, contes & légendes, savoir-faire et savoir-vivre, contemplation, émerveillement...

➔ AVANTAGES INDIRECTS

● CRÉATION DE RICHESSES ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La biodiversité permet de créer des emplois (cuisinier, jardinier, guide nature, aménageur, gestionnaire d'activité dans la nature, de spa...) et contribue indirectement à d'autres métiers (de la promotion touristique aux fournisseurs, des voyageurs aux femmes de chambre). Ce large panel de métiers liés à la biodiversité est un élément de lutte contre la pauvreté et la précarité, car ces emplois sont localisés et adaptés à de multiples talents. Le classement des espaces naturels renforce la renommée d'un territoire, voire même peut être à l'origine de son attractivité, en offrant visibilité et crédibilité pour les publics.

● RÉGULATION CLIMATIQUE ET QUALITÉ DE L'EAU (services de régulation)

Les services écosystémiques qui bénéficient au tourisme sont nombreux : la régulation des processus climatiques à l'échelle d'une destination et du microclimat pour un site, l'effet tampon sur les inondations, la protection contre les avalanches, l'épuration de l'eau pour la baignade ou la consommation, la pollinisation, la fixation des sols (dunaires) par les racines et le couvert végétal,...

Chouette de Dijon : un apport immatériel au tourisme

La chouette est le porte-bonheur de la ville de Dijon. Une statuette sur l'enceinte de l'église Notre-Dame, à l'effigie du rapace nocturne, est un des points d'intérêt de la ville. La tradition dit qu'en caressant l'oiseau de la main gauche, il faut formuler un vœu.

Cet animal est devenu, au fil des années, un élément d'attractivité et de structuration du tourisme pour Dijon.

Ainsi, un circuit parcourant la ville lui est dédié, la chouette est représentée sur les pavés fléchant le centre-ville, ou encore des produits souvenirs à son image sont en vente.



© Office de Tourisme de Dijon - Alter & go

¹ Millennium Ecosystem Assessment : étude d'évaluation des écosystèmes pour le millénaire commandée par l'ONU en 2000

Vallée du Célé : quand la création d'une activité touristique rime avec la préservation du milieu naturel

La commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie (46), dans la vallée du Célé, a acheté en 2005 d'anciens parcours de landes et de pelouses sèches. Il s'agit là d'habitats d'intérêt communautaire qui étaient en cours de fermeture et évoluaient vers un stade forestier. Dès 2007, la commune a engagé la reconquête de ces terrains par la mise en place d'une gestion pastorale.

En parallèle, Muriel SUTTO voulait s'installer en tant qu'agricultrice dans la région pour développer une activité de ferme-auberge avec un cuisinier. Les deux initiatives se sont croisées en 2008.

Cette même année, un contrat Natura 2000 a été signé permettant des travaux de débroussaillage des parcours sur 8,5 ha et la pose d'une clôture. La conservation de ces milieux est effectuée par le pâturage des brebis de race locale « Causses du Lot » à lunettes noires de Mme SUTTO. Les agneaux cuisinés se dégustent dans l'auberge L'hôte Paysan, tenue par l'agricultrice et accompagnés des légumes de la ferme, dont les graines sont issues de l'agriculture biologique. Cet établissement, situé dans un ancien prieuré, est une halte sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle et a rejoint le réseau Accueil Paysan.

« Nous constatons une hausse de la fréquentation des pèlerins, mais aussi des habitants de la région. Avant chaque repas, nous présentons notre démarche. Les convives apprécient le lien entre l'assiette et le terroir. Ils nous questionnent parfois sur les variétés de légumes ou l'agnelage », confie Mme SUTTO. Elle ajoute que « sur les parcours Natura 2000, il nous faut davantage travailler en extensif, pour réduire la pression du pâturage et permettre la repousse végétative ». Le projet est lauréat du grand prix Natura 2000.

Sources : www.parc-causses-du-quercy.fr ;
<http://grandsprix.n2000.fr> ; www.accueil-paysan.com ;
<http://lhotepaysan.hautetfort.com/>

© L'Accueil Paysan



© ATOUT France / Catherine Bibollet

1.4 Les impacts du tourisme sur la biodiversité

↳ IMPACTS DIRECTS

● FRAGMENTATION ET TRANSFORMATION DES HABITATS

La destruction et la fragmentation des espaces naturels sont une des conséquences négatives du développement touristique sur la biodiversité : construction de bâtiments, réalisation d'infrastructures de transport, aménagement de terrains pour une activité... D'autant que les zones d'implantation touristique sont souvent des territoires de grande diversité biologique (littoral, montagne, espaces protégés).

● SURFRÉQUENTATION

Le tourisme concentre sur certains espaces et sur des durées parfois courtes (saison, événements...) une présence humaine qui peut se traduire par : piétinement, érosion des sols, régénération végétale difficile, dérangement de la faune, stress des animaux (avec pour conséquence fuite, défense, mortalité ou moindre succès reproductif) ...

● POLLUTIONS

Le flux touristique génère différentes sortes de pollutions : eaux usées, déversement de produits chimiques (engrais, pesticides, médicaments, peintures, solvants, lessives...), production et dépôt de déchets, rejets de particules dans l'air, bruits, pollution lumineuse, incendies...

● APPAUVRISSEMENT DES RESSOURCES

Le PNUE indiquait en 2005 que le tourisme mondial consommait par an autant d'énergie que le Japon et utilisait trois fois plus d'eau douce que le volume du Lac Supérieur (entre les USA et le Canada), soit environ 10 millions de mètres cubes. Le gaspillage des ressources déséquilibre les écosystèmes. Des projets touristiques l'ont compris à leurs dépens (artificialisation du sol, puisage dans la nappe phréatique, consommations excessives, eaux usées mal traitées, perte de zone humide ...).

● PRÉLÈVEMENTS ET PRÉDATION

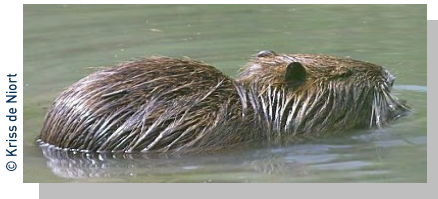
Certaines activités touristiques constituent un prélèvement direct de ressources naturelles : chasse loisir, pêche (amateur, à pied), cueillette, prélèvement de bois, etc. qui peuvent induire une forte pression sur le milieu naturel et mettre en danger des espèces ou l'équilibre écologique du site. Les boutiques de souvenirs vendent des produits fabriqués à partir de la biodiversité, contribuant trop souvent à son déclin : la population de coraux rouges de méditerranée est dégradée par l'exploitation intensive afin de produire des bijoux ou des éléments de décoration, de même, l'exploitation d'espèces protégées (cornes, ivoire, fourrure, plumes, os...), voire leur trafic, causent des dégâts importants.



↳ IMPACTS INDIRECTS

● DÉVELOPPEMENT D'ESPÈCES INVASIVES

Rapporter une plante ou ramener un animal en guise de souvenir revient à introduire des espèces non indigènes dans un écosystème. Ce dernier peut en être modifié et les espèces locales fragilisées (concurrence, perturbation ou prédation, apport de maladies nouvelles...). L'outre-mer, par la faible superficie des îles et l'isolement géographique est particulièrement vulnérable. En métropole, caulerpa taxifolia, jussie, ragondin, écrevisse du pacifique, frelon asiatique, grenouille taureau... sont autant d'exemples d'espèces invasives.



● AUTRES MENACES

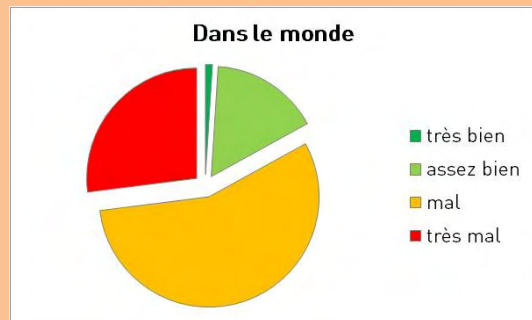
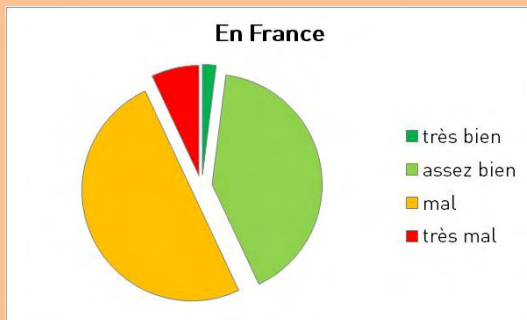
Le tourisme génère des émissions de gaz à effet de serre et contribue au changement climatique, donc à la modification des conditions d'existence des écosystèmes et de vie des espèces. La perte du vivant liée au réchauffement est estimée de 15 à 37% d'ici 2050, les récifs coralliens risquant d'être particulièrement touchés. À travers les achats de biens et de services nécessaires au tourisme, mais aussi de souvenirs, s'amplifient et se délocalisent le prélèvement des ressources, la déforestation, la fragmentation des milieux naturels, le braconnage ...

Enfin, notons l'impact économique sur la société lorsqu'il faut gérer les conséquences de la dégradation de la biodiversité et des services qu'elle fournit. Au niveau mondial, une estimation de l'économiste Indien Pavan SUKHDEV, montre que les pertes en biodiversité, si elles ne sont pas enrayerées, pourraient coûter 7% du PIB mondial en 2050.

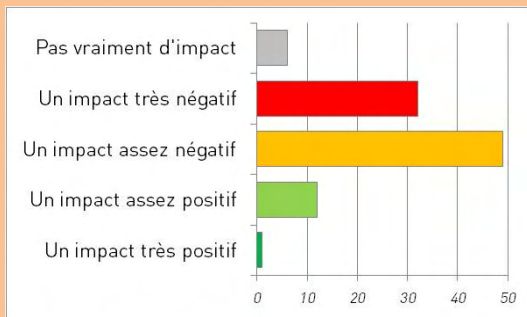
Baromètre Entreprises et Biodiversité

En août 2010 l'IFOP a réalisé une enquête pour le compte du WWF, auprès d'un échantillon de la population française. L'inquiétude sur l'état de la biodiversité et sur le rôle des entreprises y est analysée :

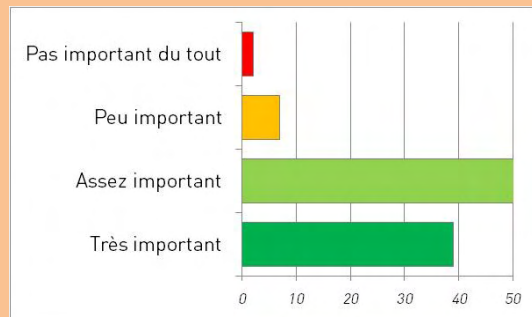
Question : La biodiversité représente l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.) ainsi que les habitats et les milieux dans lesquelles elles vivent. Diriez-vous qu'aujourd'hui cette biodiversité se porte ... ?



Question : Selon vous, les entreprises, de par leurs activités, ont sur la biodiversité ... ?



Question : En matière de protection de la biodiversité, dans les années qui viennent, les entreprises peuvent-elles jouer un rôle ... ?



Si le secteur du tourisme apparaît – aux yeux des personnes interrogées – comme ayant des effets moins négatifs sur la biodiversité que l'industrie chimique, l'extraction de matières premières ou l'agriculture, ceux-ci existent et ne sont pas à sous-estimer. Le baromètre indique clairement les attentes des français sur la prise de responsabilités des entreprises, tandis que dans le même temps ils sont deux sur trois à ne pas être convaincus de la sincérité des démarches des entreprises en matière de protection de la biodiversité. La nécessité pour les entreprises de mettre en œuvre des actions concrètes pour la diversité du vivant et de les expliquer, est l'enseignement de cette enquête.

Source : IFOP www.ifop.com étude n°18765.

1.5

Les opportunités d'une synergie Tourisme & Biodiversité

Le tourisme peut être une activité « à biodiversité positive », c'est-à-dire favorable à son maintien et contribuant à son enrichissement. Mais l'analyse souligne la méconnaissance de la biodiversité et de ses enjeux par l'industrie touristique, l'amenant à négliger les opportunités réelles qu'elle recèle.

➔ QUAND LE TOURISME ENRICHIT LA BIODIVERSITÉ

Le tourisme peut également créer des opportunités pour la biodiversité :

- valorisation d'espaces naturels ou d'espèces et de leurs interactions,
- prise de conscience de l'importance et de la fragilité de la biodiversité : par l'admiration ou la contemplation pour les uns, par des situations de découverte ou d'éducation pour d'autres,
- création de richesses localement (emplois, bénéfices, fiscalité), au profit du secteur de la protection de la nature,
- soutien technique ou financier à des actions en faveur de la biodiversité (prêt d'une salle, journée de mobilisation pour une action, mécénat...),

- apaisement des relations entre les hommes et la nature : lorsque la biodiversité est vue comme une source de bien-être, d'emplois et de qualité de vie, la préserver et la valoriser semble plus naturel
- renforcement des politiques locales et nationales de préservation de la diversité du vivant par l'incitation au classement d'espaces remarquables et/ou par l'orientation vers un développement durable (Agenda 21..),
- élaboration de partenariats nouveaux entre acteurs du tourisme et de la préservation de l'environnement.

Enquête Atout France sur les clientèles et le tourisme durable - 2009

Les européens sont très attachés à la protection de l'environnement. Celle-ci est jugée importante ou très importante par 96% des habitants de l'Union Européenne. Cette sensibilité varie d'un pays à l'autre de 90 à 97% .

En France, 86% des personnes pensent avoir un rôle personnel à jouer pour la protection de l'environnement, contre 90% en Allemagne, 92% en Grande-Bretagne et 97% aux Pays-Bas.

Près de 60% des européens disent vouloir en venir à une consommation écologique. Parmi eux, 15% affirment l'avoir réellement fait dans le mois précédent le sondage.

➔ LA BIODIVERSITÉ : UN SURCÔÛT ?

Les bénéfices sont nombreux, mais les efforts en faveur de la biodiversité ont-ils des effets négatifs sur le tourisme ? Si l'on observe la remise en cause qu'elle engendre, voire des investissements supplémentaires à réaliser, on pourrait être tenté de répondre oui. Mais on resterait alors :

- sur un calcul partiel, qui ne prend pas en compte les économies que la biodiversité peut susciter (aménagement doux, partenariats noués, maîtrise des consommations, relocalisation...),
- sur un calcul à court terme, qui ne prend pas en compte la pérennisation d'un équipement ou d'une activité touristique,

- sur un calcul faux, qui ne prend pas en compte les bénéfices apportés par la biodiversité au secteur du tourisme, un bilan doit analyser les dépenses et les recettes,

- sur une vision financière et restrictive du tourisme, oubliant qu'il s'agit avant tout d'une aventure humaine et que notre espèce n'est pas en dehors de la biodiversité.

Si le monde vivant peut se passer du tourisme, l'inverse est juste impossible. C'est donc au tourisme de s'adapter et de relever un défi ... celui d'évoluer dans la voie de la préservation de la nature.

Pont du Gard et Gorges du Gardon : une alliance au profit du tourisme et de la préservation de la biodiversité

© ATOUT France / Jean-François TRIPELON-JARRY

Le Pont du Gard accueille 1,3 million de visiteurs auxquels s'ajoutent 450 000 personnes qui fréquentent les gorges du Gardon. Ils viennent admirer le pont aqueduc romain, ainsi que son exceptionnel environnement naturel : canyon dans la roche calcaire, plateaux arides, garrigues à chênes verts, prairies méditerranéennes, rivière Gardon, vallons de vignes et d'oliviers.

La variété des paysages explique la diversité des habitats et des espèces, et contribue à la renommée du territoire. Les 165 ha du site du Pont du Gard bénéficient du statut de Grand site de France, le pont aqueduc est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité. Le site et l'ensemble des gorges font partie du réseau Natura 2000. Au Pont du Gard, outre la visite de l'ouvrage romain, des musées ou des sentiers aménagés, sont proposés : un centre de séminaire, des boutiques et des points de restauration.



Dans les gorges, activités de pleine nature et protection de la biodiversité se conjuguent. Espaces d'exception pour les amoureux de la grimpe, les falaises sont un lieu privilégié pour la nidification de nombreuses espèces d'oiseaux, dont l'Aigle de Bonelli, particulièrement vulnérable aux dérangements humains lorsqu'il se reproduit. Aussi, une charte a été signée avec la Fédération française de montagne et d'escalade pour orienter les grimpeurs vers des falaises moins sensibles. Bientôt, la spéléologie fera également l'objet d'une charte de bonne conduite.

Sources : www.pontdugard.fr ; www.gorgesdugardon.fr

18

Galápagos : à la recherche de l'équilibre entre fréquentation et préservation

Les îles Galápagos possèdent une des 20 biodiversités les plus riches de la planète, avec pas moins de 4 500 espèces de papillons, 358 d'amphibiens et 258 de mammifères. Chaque année, plus de 60 000 personnes et près de 90 navires de tourisme se rendent aux Galápagos, apportant environ 100 millions de dollars à l'économie de l'Équateur. Cela fait des décennies que l'Équateur tente d'y concilier tourisme et protection de la nature. En 1967, huit ans après l'ouverture du Parc national des Galápagos et dès le démarrage de l'activité touristique dans les îles, le pays a demandé à ce que les touristes prennent leurs repas, vivent et dorment dans les navires de croisière – qui sont la seule manière de se rendre dans les îles – afin de minimiser l'impact local.

L'Équateur a désigné des zones d'accès touristiques et limité le nombre de personnes s'y rendant au même moment. Tous les touristes doivent être accompagnés d'un guide officiel qui les renseigne sur l'environnement local et surveille celui-ci. Pour préserver certaines zones, les visiteurs doivent rester sur les chemins balisés. La moitié des revenus du tourisme est affectée au Parc national.

Pourtant, la menace persiste. Le nombre d'habitants et de touristes augmente et avec lui, la pression sur les ressources naturelles locales et la production de déchets. Les gens sont de plus en plus nombreux à avoir envie de visiter l'endroit qui inspira à Darwin sa théorie de l'évolution. Il faudra donc que la politique touristique de la région évolue afin de continuer à préserver cet environnement exceptionnel.

Source : Programme des Nations Unies pour l'Environnement www.unep.org
Revue Tunza n°3 - 2006



Soutenir des projets en faveur de la conservation de la biodiversité



La compagnie aérienne Transavia France, en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement « Les petits débrouillards », a lancé le programme Solid'air. L'objectif est d'inciter et d'aider « des projets conçus autour des enjeux environnementaux, de la conservation de la biodiversité, de la promotion des initiatives économiques durables, socialement responsables, humainement soutenables ».

La coopération Nord-Sud est au cœur du programme, puisque les actions doivent concerner l'Égypte, le Maroc, la Tunisie ou la Turquie. En décembre 2010, quatre projets ont été soutenus, dont l'atténuation des impacts des pollutions sur la ressource en eau dans la réserve de biosphère des Oasis du Sud du Maroc ou encore la création d'outils pédagogiques sur la mer Méditerranée.
www.solidair-transavia.com

1.6 La réglementation et les conventions

Les outils réglementaires liés à la biodiversité sont récents. Ils s'appuient sur une prise de conscience grandissante de la fragilité du patrimoine vivant et des impacts liés à l'activité humaine. Les mesures d'incitation et de gestion patrimoniale viennent désormais compléter les actions de conservation.

➤ AU NIVEAU MONDIAL

Six conventions internationales forment le socle juridique de la protection de la biodiversité :



Convention pour la diversité biologique (en vigueur depuis décembre 1993). Trois missions lui sont assignées : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources de la biodiversité, et le partage juste et équitable des avantages liés à l'exploitation des ressources génétiques. www.cdb.int



Convention du patrimoine mondial (initiée en 1972). Elle s'attache à la fois à la protection de la nature et à la préservation de biens culturels. L'interaction entre l'être humain et la nature, donc le maintien de l'équilibre entre eux, sont pris en compte. Elle coordonne l'action des États dans ce domaine et instaure une liste du patrimoine mondial. <http://whc.unesco.org/fr>



Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (en vigueur depuis juillet 1975). La CITES régule le commerce international de plus de 33 000 espèces afin qu'il ne menace pas leur survie. www.cites.org



Convention de Ramsar, ou Convention sur les zones humides (approuvée en février 1971). Elle œuvre à la préservation de ces espaces et à leur « utilisation rationnelle ». Une liste des zones humides d'importance internationale est établie et répertorie plus de 1 900 sites couvrant plus de 190 millions d'ha. www.ramsar.org



Convention sur la **Conservation des espèces migratrices** (en vigueur depuis novembre 1983). Elle a pour but d'assurer la conservation de la faune sauvage migratrice sur terre, en mer ou dans les airs, mais aussi la protection des habitats de ces espèces. www.cms.int



Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (en vigueur depuis juin 2004). Il soutient l'agrobiodiversité. www.planttreaty.org

En octobre 2010, la CBD a tenu sa 10ème conférence à Nagoya (Japon). Celle-ci a permis de signer une nouvelle stratégie internationale en faveur de la biodiversité (les 20 « objectifs d'Aichi ») et sa feuille de route 2011-2020, mais également le « protocole de Nagoya » sur l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques de la planète.

L'ONU a décidé de mettre en œuvre, à partir de 2011, une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Elle aura pour but d'améliorer l'interface entre les connaissances scientifiques et les décisions politiques sur les enjeux de la biodiversité. Elle devrait jouer un rôle comparable à celui du Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique (GIEC). <http://ipbes.net>

↳ AU NIVEAU EUROPÉEN



Deux directives structurent la politique de l'Union Européenne : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992).

Celles-ci s'articulent autour du Réseau Natura 2000, soit 26 000 sites qui hébergent des espèces et des habitats menacés ou d'importance communautaire, sur lesquels une concertation des acteurs locaux permet de définir des objectifs (information, classement, valorisation...).

En France métropolitaine, 12,5% du territoire terrestre sont couverts par des sites Natura 2000. www.natura2000.fr

Des outils tels que BISE (Biodiversity Information System for Europe) ou le Niveau de référence de la biodiversité en 2010, publié par l'Agence européenne pour l'environnement, sont des moyens d'information et de connaissance de l'état des lieux, à disposition des décideurs. <http://biodiversity.europa.eu>



© Xavier HINDERMEYER



En Europe, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ou Convention de Berne, est entrée en vigueur en juin 1982. Sous l'égide du Conseil de l'Europe, elle stipule que les pays signataires doivent

mettre en œuvre une politique nationale de protection de la faune, de la flore et des habitats, que les politiques d'aménagement et de développement doivent être cohérents avec cette protection, que l'information et l'éducation mais aussi la recherche doivent être encouragés, enfin, que la coopération et l'échange entre pays est un gage d'efficacité. Des listes de faune et flore sauvages à protéger sont déterminées.

Plusieurs instruments européens de cofinancement sont mobilisables pour la biodiversité, notamment LIFE+, dont le volet « Nature et Biodiversité » a déjà soutenu plus de 1200 projets depuis 1992. Par ailleurs, le FEDER est adapté à des actions de protection de la nature et de promotion de la biodiversité, le FEADER participe au niveau agricole à l'amélioration de l'environnement, le FEP pour la pêche peut également être sollicité pour la biodiversité côtière et marine.

Enfin, le 7^{ème} programme cadre pour la recherche et le développement technologique permet de financer des projets de recherche, tandis que l'ENRTP vise des projets environnementaux dans les pays en développement.

↳ AU NIVEAU FRANÇAIS

Des artistes et des associations de tourisme sont les premiers à souligner la valeur patrimoniale du paysage et de certains monuments, à la fin du XIX^{ème} siècle. La loi de 1906, modifiée par celle du 2 mai 1930 (toujours en vigueur) établit les mesures de conservation des sites classés et sites inscrits.

À partir de 1961, le droit de l'environnement va s'étoffer, par l'instauration des :

- Parcs nationaux
- Réserves Naturelles et Réserves biologiques forestières
- Parcs naturels régionaux
- Arrêtés de protection de biotope
- Forêts de protection
- ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

NB : une présentation détaillée des espaces naturels protégés est disponible en annexe 4.3.

La loi sur la protection de la nature de 1976 précise le statut de la faune et de la flore et instaure les études d'impacts avant les projets d'envergure, comme la restauration d'un site après exploitation. L'intérêt porté aux espèces s'est progressivement élargi aux écosystèmes. La diversité de ces outils permet de s'adapter à chaque contexte.

Une Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) a été élaborée en 2004 et révisée en 2011 (cf. chapitre 1.7). La dynamique du « Grenelle Environnement » se traduit actuellement par la constitution d'une trame verte et bleue. Des atlas de la biodiversité s'élaborent dans les communes volontaires, pour produire un état des lieux. Enfin, des parcs naturels marins, les aires marines protégées ont également été institués récemment.

Les trames vertes et bleues visent à reconnecter des milieux naturels terrestres (composante verte), ou aquatiques (composante bleue), afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, communiquer, chercher leur nourriture, se reproduire... Il s'agit d'enrayer l'appauvrissement de la biodiversité en luttant contre la fragmentation des espaces.

1.7 La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)

En ratifiant la Convention sur la diversité biologique (CBD) en 1994, la France s'était engagée à adopter une stratégie nationale. Une première stratégie a été mise en œuvre de 2004 à 2010. Une seconde stratégie nationale a été élaborée et sera développée sur la période 2011-2020.

↳ LA SNB 2004-2010 ET LE SECTEUR DU TOURISME

Le but assigné à la première Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) était très ambitieux et n'a pas pu être atteint : l'érosion de la biodiversité n'a pas été stoppée.

Néanmoins, la SNB a impulsé la sensibilisation des acteurs et a été déclinée en dix plans d'actions sectoriels, dont un concernant le tourisme.

Pour ce dernier, 13 actions ont été programmées autour de quatre axes de travail :

- Sensibiliser les acteurs du tourisme, professionnels, élus, touristes, populations locales, à la préservation de la biodiversité
- Favoriser la prise en compte de l'environnement par les professionnels du tourisme
- Les actions territoriales
- Agir au plan international

Quelques résultats du plan d'actions tourisme 2009-2010 :

- le présent guide pratique (!)
- la création et la diffusion de passeports Éco-Touriste des destinations ultra-marines dans lesquels sont présentés la biodiversité locale, sa fragilité, les moyens de la découvrir et de la protéger
- le renforcement du volet environnemental du label des Villes et Villages Fleuris, notamment l'adoption de nouveaux critères et le prix spécial de la diversité végétale
- le soutien au Réseau des « Grands Sites de France » et à la Fédération des parcs naturels régionaux.

21

↳ LA SNB 2011-2020, DES PERSPECTIVES POUR AGIR

L'ambition de la nouvelle SNB est d'une part de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité ; d'autre part d'en assurer l'usage durable et équitable ; enfin de réussir l'implication de tous et de tous les secteurs d'activités.

En cohérence avec le « Grenelle Environnement » et le « Grenelle de la Mer », avec la stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité déterminés par la CBD (www.cbd.int/sp/targets), la SNB structure au niveau français 20 objectifs, répartis au sein de 6 orientations :

- Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- Investir dans un bien commun, le capital écologique
- Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- Développer, partager et valoriser les connaissances

Des principes de gouvernance participative et de suivi-évaluation complètent cette SNB 2011-2020, afin de veiller à son appropriation et à sa mise en œuvre.



- La première SNB a permis la création d'un support en ligne de sensibilisation et d'évaluation de l'interdépendance des entreprises et de la biodiversité : EBEvie - <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-l-interdependance-de-votre.html>














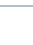
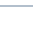










- La Stratégie 2011-2020 (SNB), propose désormais à tous les acteurs d'adhérer à cette seconde SNB et de définir leurs propres engagements : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Adherez-a-la-SNB.html>
Cf. fiche d'adhésion bénévole et gratuite en annexe 4.1

1.8

La place de la biodiversité dans les labels et certifications adaptés au tourisme

L'industrie du tourisme bénéficie aujourd'hui d'un éventail de dispositifs de labellisation et de certification qui s'inscrivent principalement dans le champ de la responsabilité environnementale. Au-delà de rendre plus lisible des engagements pris par les prestataires sur le terrain, les critères et les méthodes proposés par ces labels et certifications peuvent leur servir de feuille de route et cadrer leur action. Mais en y regardant de plus près, les approches ou les contenus varient. Ainsi, la biodiversité est abordée de différentes manières par ces outils à la disposition des professionnels.

Quel que soit le dispositif, toute démarche visant à réduire l'impact environnemental contribuera indirectement à la protection de la biodiversité. Néanmoins, plusieurs labels et certifications, selon des formulations qui leur sont propres (critères obligatoires / optionnels), incitent les professionnels à agir très directement en faveur de la préservation de la biodiversité :

Label ou certification	 La Clef Verte	 EU Ecolabel	 GREEN GLOBE	 atr	 Hôtels au Naturel	 Gîtes Panda	 ECOLOGITE	 PRODUKTE NATURE	 Pavillon bleu	 EARTHCHECK
Pour qui ?	Hébergement	Hébergement	Toute activité touristique	Voyagiste	Hôtel** au sein d'un parc naturel régional	Gîtes au sein d'un parc naturel régional	Gîtes de France	Village vacances adhérent Cap France	Commune littorale ou ports de plaisance	Non communiqué*
Information sur la biodiversité environnante (espaces naturels, espèces)										
Sensibilisation / éducation à l'environnement et aux bonnes pratiques										
Sensibilisation aux activités nature favorisant la découverte des milieux										
Prévention contre toute forme de pollution										
Protection et gestion des espaces & des ressources naturels										
Prévention des nuisances (lumineuses, sonores)										
Végétalisation des espaces avec des espèces indigènes, introduction d'espèces exogènes interdite ou limitée										
Prohibition de l'adjonction de substances nocives (engrais, pesticides, insecticides & produits chimiques...)										
Prohibition de l'exploitation (consommation, exposition, vente) d'espèces menacées (produits dérivés inclus)										
Plan de préservation de la biodiversité intégré dans le management durable de l'entreprise										
Mise en œuvre d'un plan de réhabilitation des milieux ou de contributions compensatoires										
Collaboration / soutien avec les associations de protection de la biodiversité										
Plan de gestion spécifique des espaces/espèces en accord avec la liste rouge UICN										
Limitation des impacts de l'activité touristique sur les espèces et habitats										

* le référentiel n'a pas été communiqué aux rédacteurs du guide par EC3Global et n'a pas pu être analysé, cette certification internationale étant par ailleurs récente et peu développée en France et en Europe.

Par ailleurs, les certifications telles que ISO14001 ou EMAS (qui ne sont pas spécifiques au secteur du tourisme) attestent de la mise en place d'un système de management environnemental (SME) dans l'entreprise. La structure qui met en œuvre son SME peut – si elle le souhaite – prendre en compte la biodiversité.



Enfin, il existe des labels ou des programmes très ciblés sur la biodiversité. Ceux-ci peuvent être appliqués sur son territoire touristique ou dans son jardin :



EVE® - Espace Vert Ecologique (Ecocert) : ce label privé valorise spécifiquement les pratiques de gestion des espaces verts respectueuses des écosystèmes dans le but d'accroître la biodiversité. Il implique pour les gestionnaires d'espaces verts une excellente connaissance de la faune et de la flore locales.



ÉcoJardin : l'association Plante et Cité a créé ce label pour reconnaître les sites qui font l'objet d'une gestion écologique et d'une amélioration continue, suite à un audit. Les référentiels sont un outil pour les jardiniers.



Refuge LPO, Jardins de Noé : ces deux initiatives associatives incitent à la gestion écologique des espaces verts, notamment par un aménagement des jardins permettant « d'accueillir chez soi » la faune et la flore locales. En adhérant à ces réseaux et en respectant leurs chartes, chacun peut agir concrètement en faveur de la biodiversité.



Une Oasis Nature est un lieu de vie et de paix où l'homme est en harmonie avec un environnement riche. C'est un jardin, un parc, une terrasse ou un balcon où la nature est respectée et peut se développer. C'est un espace non chassé où l'on favorise la faune et la flore. Et la nature, ingénieuse, est étonnante, quelques mètres carrés suffisent à l'apparition d'une flore et d'une faune riche et diversifiée !



© OPIELR / Stéphane JAULIN

Pour en savoir plus sur les labels et certifications :

La Clef Verte : www.laclefverte.org
 Écolabel Européen : www.ecolabels.fr
 Green Globe : www.greenglobe.com
 ATR : www.tourisme-responsable.org
 Hôtels au Naturel : www.hotels-au-naturel.com
 Gîtes Panda : www.gites-panda.fr
 Éco Gîte : www.ecogite.fr
 Chouette Nature : www.chouettenature.com
 Pavillon Bleu : www.pavillonbleu.org
 Earth Check : <http://www.earthcheck.org/>
 ISO 14001 : www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials
 EMAS : ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm
 EVE® Écocert : www.ecocert.fr/eve-espaces-verts-ecologiques
 Écojardin : www.plante-et-cite.fr/le-label-ecojardin-28392.html
 Refuge LPO : www.lpo.fr
 Jardins de Noé : www.jardinsdenoe.org , www.noeconservation.org
 Une Oasis Nature : <http://www.roc.asso.fr/non-chasseur/refuge-interdire-chasse.html>



2

Réaliser le diagnostic des enjeux de ma structure



© MEDDTL - Olivier CHATTE

**Vous souhaiteriez
faveur de la biodiversi-
re, mais vous ne savez pas**

Ce quizz comporte vingt questions. Il n'est donc pas exhaustif et ne remplacera pas un véritable diagnostic de terrain. Néanmoins, les pages suivantes vous permettront de déterminer, de manière simple et ludique, les axes prioritaires pour une démarche visant à mieux prendre en compte la biodiversité sur votre territoire ou dans votre établissement.

**vous engager en
té dans votre structu-
par quoi commencer ?**



© DIREN Martinique

Avec ce questionnaire, analysez rapidement les besoins et les opportunités de votre entreprise ou de votre destination en matière de biodiversité. Rendez-vous page 28 pour l'analyse de vos résultats et les pistes de réflexion ou d'actions à explorer en tant que dirigeant de structure touristique. Enfin, consultez les fiches situations pour approfondir les actions possibles.

☀ **1) L'idée de réaliser un diagnostic écologique complet (incluant un inventaire faunistique et floristique) :**

- a) Fait partie de mon plan d'actions à venir.
- b) M'a traversé l'esprit.
- c) A déjà été concrétisée (au sein de mon établissement/territoire) et les résultats ont été communiqués et/ou publiés.

☀ **2) Concernant les espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN :**

- a) Je connais les espèces listées présentes dans la (les) région(s) qui me concerne(nt).
- b) J'en ai vaguement entendu parlé.
- c) J'ai bien l'intention de regarder ce document et de l'étudier.

☀ **3) Face aux risques et dégradations encourus par le patrimoine naturel dans lequel se développe mon activité :**

- a) Je suis conforme à la réglementation.
- b) Je connais précisément ces risques et ai identifié l'ensemble des impacts de mon activité sur l'environnement, dans le but de minimiser ces impacts.
- c) Je suis peu informé.

☀ **4) Il existe des personnes et des structures, privées et publiques, qui sont spécialistes de la biodiversité, ainsi que des sites web et des ouvrages :**

- a) Je n'ai pas connaissance de ces acteurs ni de ces publications.
- b) J'ai déjà fait appel à ces compétences et pourrai renouveler ces collaborations. J'ai sur mon étagère ou dans mon ordinateur des ressources pour m'informer et agir.
- c) Je connais le nom d'associations nationales ou locales, mais ne suis pas en contact direct avec elles.

☀ **5) Concernant les réglementations locales et nationales relatives à l'environnement :**

- a) J'avoue ne jamais avoir eu connaissance des exigences des législations environnementales dans les pays et territoires avec lesquels je travaille.
- b) Je crois être conforme à la réglementation.
- c) Je peux attester de ma conformité réglementaire et suis en mesure de distinguer les exigences liées à la préservation de la biodiversité.

🕷 **6) Sur le terrain, je sensibilise ma clientèle touristique à la fragilité des espèces et des milieux naturels :**

- a) Beaucoup
- b) Un peu
- c) Pas du tout

🕷 **7) Je favorise la constitution de petits groupes, dès lors qu'il s'agit de découvrir les milieux naturels :**

- a) Pas du tout
- b) Parfois
- c) Toujours

🕷 **8) Dans ma communication, je mets en lumière les espèces et les espaces naturels remarquables de ma région/mon territoire :**

- a) Quelques uns, pour attirer des touristes qui sont attentifs à ces questions.
- b) Beaucoup, pour informer et sensibiliser tout en donnant envie de découvrir voire de protéger.
- c) Pas spécialement, je ne me sens pas concerné.

🕷 **9) Avant d'engager ma structure dans un projet qui peut avoir un impact sur l'environnement, je sollicite l'avis de mes clients et/ou de mes collaborateurs et/ou de mes partenaires :**

- a) Souvent
- b) Pas du tout
- c) Parfois

🕷 **10) Au delà des activités quotidiennes de ma structure, je mobilise mes clients, mes collaborateurs et/ou mes partenaires dans un projet fédérateur de préservation de la biodiversité (sur mon territoire ou ailleurs) :**

- a) Chaque année.
- b) Parfois, à l'occasion.
- c) Jamais pour l'instant.

© Atout FRANCE - Jean-Claude FIGENWALD



- 11) L'idée de devenir un lieu refuge pour la faune ou la flore et de sauvegarder la biodiversité sur mon site :
- M'a traversé l'esprit, je suis en train d'étudier la question.
 - Est totalement nouvelle, je ne connais pas le concept.
 - A déjà été concrétisée, pour le plus grand plaisir de tous.
- 12) J'intègre la préservation de la biodiversité dès la conception de mes projets (création d'un produit/d'un séjour, construction d'un bâtiment, nouvel aménagement) :
- Systématiquement.
 - Si cela est possible dans mes budgets d'études et de réalisation.
 - Je n'ai pas ce réflexe.
- 13) Une gestion différenciée des espaces verts est très souvent préconisée pour préserver la biodiversité :
- Je m'intéresse à la question.
 - Mes collaborateurs ou des partenaires ont été formés et la gestion des espaces verts revue en conséquence.
 - Je ne connais pas le concept.
- 14) J'offre des moyens (humains, matériels ou financiers) à des associations de protection de la nature qui œuvrent pour la biodiversité :
- Un peu
 - Pas du tout
 - Beaucoup
- 15) Votre établissement ou votre territoire est probablement concerné par la destruction d'habitats, la fragmentation de milieux naturels ou la raréfaction d'espèces. Engagez-vous, dans la mesure de vos moyens, des actions de restauration des espaces, de sauvegarde / réintroduction de la faune ou la flore locale ou de mise en place de corridors écologiques ?
- Je participe ponctuellement à des initiatives.
 - Je m'y oblige régulièrement.
 - Je n'ai pas ce réflexe.
- 16) En ce qui concerne la mise en place d'une politique d'achats éco-responsables :
- Rien de spécifique n'est mis en œuvre
 - Nous faisons des efforts de temps à autre.
 - Une telle politique a été formalisée et nous avons déjà réduit l'impact de nos achats sur la biodiversité.
- 17) A propos de la gestion de la ressource en eau, de la consommation d'énergies et de la production de déchets par ma structure :
- Rien de spécifique n'est mis en œuvre.
 - Nous avons mis en place un plan de gestion raisonnée, des actions concrètes et nous luttons contre toute forme de pollution.
 - Pour des raisons de coûts, ou autres, nous veillons à ne pas gaspiller.
- 18) Pour l'ensemble des services, l'emploi des produits phytosanitaires et lessiviels :
- A été drastiquement restreint, lorsque les alternatives efficaces et respectueuses de l'environnement existent.
 - A été minimisé.
 - N'a pas été remis en question.
- 19) L'idée de viser une labellisation environnementale ou une certification de tourisme durable :
- Est envisagée et sera probablement programmée cette année.
 - N'est pas à l'ordre du jour.
 - A été concrétisée, avec succès.
- 20) Concernant la lutte active contre toute forme de trafic d'espèces vivantes menacées d'extinction :
- Je ne me sens pas concerné.
 - J'en fais un combat personnel, ce qui s'illustre à plusieurs niveaux au sein de mon entreprise / territoire.
 - J'informe activement ma clientèle.

Calculez votre nombre de points en entourant le score correspondant à votre réponse

Questions	a	b	c	Questions	a	b	c
1 🌱	1	0	2	6 🍊	2	1	0
2 🌱	2	0	1	7 🍊	0	1	2
3 🌱	1	2	0	8 🍊	1	2	0
4 🌱	0	2	1	9 🍊	2	0	1
5 🌱	0	1	2	10 🍊	2	1	0
Total questions 🌱				Total questions 🍊			
11 🌿	1	0	2	16 🍃	0	1	2
12 🌿	2	1	0	17 🍃	0	2	1
13 🌿	1	2	0	18 🍃	2	1	0
14 🌿	1	0	2	19 🍃	1	0	2
15 🌿	1	2	0	20 🍃	0	2	1
Total questions 🌿				Total questions 🍃			
Nombre total de points	/ 40						

↳ SCORE GLOBAL

Vous avez entre 31 et 40 points :

Bravo ! Vous êtes un acteur du tourisme particulièrement impliqué dans la préservation de la biodiversité. Vous cherchez à vous perfectionner en permanence et à remettre en question vos habitudes de travail, c'est un excellent réflexe. Vous en retirez certainement déjà beaucoup de bénéfices. Ce guide peut vous permettre d'aller encore plus loin dans votre démarche, en vous inspirant d'autres actions menées dans l'industrie touristique par vos confrères qui ont eux aussi compris tous les intérêts de protéger la nature et ses écosystèmes. Le tourisme a besoin de leaders de votre... « espèce » !

Vous avez entre 21 et 30 points :

Très bien ! Vous êtes déjà visiblement très concerné par la protection de la biodiversité. Vous avez lancé plusieurs opérations au sein de votre entreprise ou territoire et ce guide vous incite déjà à enrichir votre plan d'actions pour les années à venir, en particulier sur la thématique pour laquelle vous recueillez le plus faible score. Vous êtes sur la « voie verte », maintenez le cap ! Impliquez encore plus vos collaborateurs, étoffez votre réseau, communiquez autour de vous, votre démarche est exemplaire. Tirez partie de ce guide en l'utilisant et en le partageant.

Vous avez entre 11 et 20 points :

Bien ! Vous vous intéressez à la biodiversité et savez qu'il existe de multiples pistes à explorer autour de ce sujet. Ce guide vous épaulera dans votre démarche de progrès, à votre rythme et selon votre contexte : consultez les fiches pratiques qui vous concernent, mais aussi les autres où vous pourrez puiser des idées simples et pratiques. Vos premiers efforts pour la biodiversité sont encourageants, il reste cependant à formaliser bon nombre d'actions concrètes au sein de votre entreprise ou territoire. Des associations et des professionnels sont à votre disposition pour passer à la vitesse supérieure.

Vous avez entre 0 et 10 points :

C'est un début ! Puisque la préservation de la biodiversité vous préoccupe, vous trouverez dans cet ouvrage les principes fondamentaux (voir la partie Enjeux et Contexte), des témoignages (disponibles au fil du guide) et des pistes concrètes (consultez les fiches situation) vous permettant d'appréhender le sujet et d'en saisir toutes les opportunités. Vous n'êtes pas seul, d'autres acteurs du tourisme se posent aussi ces questions et des spécialistes de la biodiversité sont à votre écoute localement. De vrais enjeux existent, de vraies solutions sont à portée de main, n'hésitez pas à vous lancer !

↳ ANALYSE PAR THEMATIQUE

Vous avez peu de points bleus 🌱

Thème *Connaissances*

Vous connaissez encore mal le sujet de la biodiversité, ses acteurs et ses enjeux pour votre entreprise ou territoire touristique. Ce guide est fait pour vous ! Au fur et à mesure de sa lecture (et de la mise en œuvre d'actions pour la biodiversité), notez les sites web et les références qui permettent d'aller plus loin. Constituez un répertoire avec les coordonnées des spécialistes que vous pourrez consulter.

Avec l'objectif de renforcer vos connaissances, vous poserez une première pierre pour agir avec efficacité.

À lire : *Biodiversité et Tourisme : chapitre « Enjeux et Contexte ».*

À lire : *Biodiversité et Tourisme : chapitre « Fiches situations : des clefs pour agir ».*

Vous avez peu de points oranges 🍊

Thème *Informations*

Vous partagez encore peu les richesses de votre territoire, vos connaissances sur la nature ou vos initiatives. Or, la préservation de la biodiversité passe aussi par la sensibilisation des touristes, collaborateurs et partenaires. Et cela ne génère pas forcément de coûts.

Avec l'objectif de renforcer la circulation de l'information, ce sont peut-être de beaux partenariats et des moments de partage qui naîtront.

À lire : *Biodiversité et Tourisme : chapitre « Enjeux et Contexte ».*

À lire : *Biodiversité et Tourisme : chapitre « Fiches situations : des clefs pour agir ».*

Vous avez peu de points verts 🌿

Thème *Actions directes*

Le sujet de la biodiversité vous intéresse, mais vous ne savez pas par quoi commencer. Un diagnostic plus approfondi de la situation de votre structure face aux enjeux de la biodiversité vous serait utile. En attendant, vous pouvez débiter par des actions simples. Les « fiches situations » sont à votre disposition ! Listez dans un tableau les actions possibles, en précisant les moyens que vous pouvez y accorder et la période de réalisation.

Avec l'objectif de mettre en œuvre des actions ciblées, vous contribuerez directement et localement à la préservation de la diversité biologique.

À lire : *Biodiversité et Tourisme : chapitre « Fiches situations : des clefs pour agir ».*

Vous avez peu de points azurs 🐟

Thème *Actions indirectes*

La Terre est un village global, les liens entre tourisme et biodiversité sont nombreux et rarement directs. En effet, par des actions visant à économiser les ressources et à réduire la pollution de l'air, de l'eau ou du sol, par le choix de filières responsables, par une étude d'impact en amont des projets touristiques...il est possible de minimiser les nuisances sur des écosystèmes ou des êtres vivants, parfois situés à des milliers de kilomètres.

Avec l'objectif de mettre en œuvre des actions « classiques » de meilleure gestion environnementale au sein de votre entreprise ou de votre territoire, vous participerez indirectement au maintien du monde vivant et des services qu'il nous apporte.

À lire : *Biodiversité et Tourisme : chapitre « Fiches situations : des clefs pour agir ».*

3

Fiches situations : des clefs pour agir



Tout au long de votre parcours professionnel, vous êtes confronté à des situations lors desquelles il est possible de mieux prendre en compte la biodiversité. Les onze fiches suivantes présentent des circonstances diverses : de la conception d'un projet touristique à l'accueil des visiteurs, de la préparation de repas à la construction d'un bâtiment, mais aussi à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du tourisme pour sa destination. Pour chaque cas, vous trouverez des idées d'actions, des outils, des témoignages, des éléments de méthode et des coordonnées utiles.

3.1

Je suis porteur d'un projet touristique
(création, aménagement, développement...)

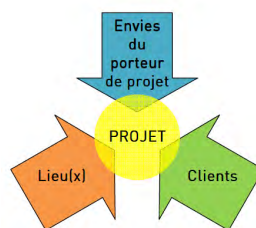
● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Pour une entreprise, une association ou une collectivité, la concrétisation d'un projet touristique est la rencontre entre trois éléments : une envie, une clientèle et un lieu. Or, la prise en compte de la biodiversité dans la création ou le développement d'un programme intervient à trois niveaux :

- Sur le concept du projet, son contenu : par exemple un hébergement insolite dans les arbres, une table avec des produits du terroir, une activité sportive et pédagogique d'école de plongée sur un massif corallien ou de centre équestre...
- Sur les attentes des clients et donc le positionnement marketing : bénéficier d'une vue « imprenable », découvrir et comprendre un ailleurs différent, vivre une expérience inoubliable, soutenir un prestataire qui respecte la nature ...

- Sur la sensibilité de l'environnement local, les opportunités qu'il offre : la réglementation et le classement d'une zone, la richesse du patrimoine naturel, la disponibilité en matières premières, la présence d'associations et d'experts ...

Ainsi, il est souhaitable de se préoccuper de la biodiversité dès les premières étapes de son projet touristique, au moment de sa conception. Cela permet d'anticiper les phases de construction, d'exploitation et de fin d'activité.



Cette fiche vise les porteurs de projet, quelle que soit la taille de leur programme, mais doit aussi inciter à lire les autres fiches pratiques afin d'approfondir les points abordés ici.

● ● ● ● Comment agir ?

➔ RÉVÉLEZ DES POTENTIELS

Certaines questions méritent d'être posées par le porteur de projet dès la phase de conception pour lui permettre d'identifier les connexions entre son programme et la biodiversité. Cette liste n'est pas exhaustive, les autres fiches viennent la compléter.

- Quelles sont les caractéristiques du lieu d'implantation visé ? La topographie, la nature du sol, l'hydrologie sont à prendre en compte car ils définissent les écoulements, l'érosion, les risques naturels et déterminent les travaux de terrassement, de construction et d'aménagement à faire. Ces actions peuvent avoir des impacts significatifs sur la biodiversité.
- Quelles sont les réglementations locales auxquelles le projet est soumis ? Concernent-elles la biodiversité ? Quels règlements liés à cette dernière peuvent inspirer le projet ? Il est envisageable d'adopter des mesures dans son site, qui contribuent à la préservation de la faune, de la flore et de leurs habitats : interdire la cueillette, le feu (barbecues), modérer l'usage de produits chimiques, l'éclairage nocturne, consommer avec parcimonie l'eau, maîtriser le bruit...
- Quels sont les liens, directs et indirects, qui existent entre le projet, le porteur et la diversité du vivant ? Quels impacts et quels bénéfices sont envisageables ? Quelles connaissances et formations seraient utiles au porteur de projet et/ou à son équipe ?
- Quels flux vont être générés par le projet : eaux, énergies, produits chimiques, déchets, meubles et équipements, produits manufacturés, matériaux de construction, transport de personnes, ... Ces flux peuvent eux-mêmes avoir des retombées positives ou négatives sur la

biodiversité, que ce soit au niveau de leur production, leur consommation ou leur fin de vie. Les choix du porteur, lors de la planification du projet, auront donc une incidence sur la diversité du vivant.

- Quelle est localement la disponibilité des « matières premières » utilisées ? Dans quelles conditions sont-elles produites ? Existe-t-il des labels ou certifications pour ces ressources ? Les privilégiera-t-on ?
- Quelles sont les attentes en matière d'environnement et de biodiversité des clients ciblés ? Quelles clientèles pourraient être visées par le projet si des produits, des séjours ou des activités autour de la biodiversité étaient proposées (sorties nature, animations découverte, décoration thématique...)?
- Quels arguments liés à la biodiversité peuvent être déployés pour commercialiser le projet ? Quelle dose d'exemplarité le projet adopte-t-il pour respecter le « fonds de commerce » que représente la biodiversité ?
- Où se trouvent les espaces protégés les plus proches ?
- Quelles sont les richesses faunistiques, floristiques et écosystémiques de la destination et du site du projet ? Sont-elles vulnérables ? La connaissance des fragilités est le point de départ pour anticiper et réduire les risques.
- Quelles sont les adresses des associations de protection et/ou d'éducation à l'environnement, des naturalistes, des agriculteurs ou magasins bio et de tout autre acteur de la biodiversité ? Quels partenariats ont déjà été menés dans le secteur du tourisme ? Quelles connections semblent envisageables avec le projet ?



↳ QUELS OUTILS ?

La planification d'un projet touristique peut s'appuyer sur des outils et méthodes éprouvés, pour prendre en compte la biodiversité :

- Lire les articles sur la place de la biodiversité dans les aspirations des touristes. En dehors de l'aspect paysager, elle est peu analysée. Il est possible de solliciter l'avis des anciens clients et/ou d'évaluer ces attentes lors de votre étude de marché.
- Ajouter la dépendance d'un projet à la biodiversité comme critère d'analyse dans les études de faisabilité. L'ingénierie touristique doit encore évoluer pour prendre en compte cette dimension. Les acteurs institutionnels peuvent l'exiger dans les cahiers des charges et dans le conditionnement des aides au tourisme.
- Faire établir une évaluation des incidences focalisée notamment sur l'aspect biodiversité, même si l'envergure ou la nature du projet ne rendent pas cette étude obligatoire d'après la réglementation. Ce type d'étude peut comprendre un relevé botanique et/ou faunistique, un inventaire du patrimoine arboré, une analyse des risques naturels, une étude paysagère, le recensement des espaces protégés, l'identification des acteurs locaux...
- Mettre en application un maximum de mesures compensatoires, conservatoires ou de réparations.
- Estimer le coût économique du projet avec la biodiversité mais également en considérant les bénéfices générés par cette prise en compte.
- Fixer des objectifs précis et stricts aux architectes en bâtiment et aux architectes paysagistes en charge de l'opération, en insistant non seulement sur la préservation de la biodiversité mais également sur son développement et le maintien ou la restauration des corridors biologiques.
- Mettre en place une cellule de concertation locale pour traiter ce sujet avec un large éventail de représentants parmi les parties intéressées : collectivités locales, riverains, associations de protection de l'environnement, prestataires touristiques...
- Préserver certaines parties de l'espace : interdiction aux voitures, lieux sans aménagement ni intervention, interdiction accès limité aux piétons ou randonneurs pédestres ou équestres...
- Veiller à la réversibilité du projet, c'est-à-dire au retour le plus simple possible à l'état initial du site. Par exemple : adopter des équipements démontables (et les démonter selon la saison : voie d'escalade, ponton lacustre, hébergement mobile), choisir des structures sur pilotis (pour s'adapter à la topographie) ou déplacer chaque année son activité pour ne pas « user le lieu ».
- Communiquer largement auprès des touristes sur les mesures prises en faveur de la biodiversité.
- Concevoir des produits touristiques, des animations ou une décoration intérieure en lien avec la diversité du vivant.
- Communiquer en interne, avec ses collaborateurs. Les mobiliser et les intéresser au sujet. Évoquer l'esprit du projet touristique dès le recrutement de l'équipe.



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

● **Règlementation** : l'obligation de réaliser une étude d'impact préalablement à l'octroi d'une autorisation de projet de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages date, en France, de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application en date du 12 octobre 1977. Le droit des études d'impact est régi par les articles L. 122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement.

● **Interlocuteurs** : en région, consulter les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



● ● ● ● Témoignage

Un exemple déployé outre mer : la nurserie de corail de Bora Bora

En 2001, le Bora Bora Pearl Beach Resort & Spa a répondu favorablement à la requête d'un biologiste marin, en installant 30 récifs artificiels au sein de l'hôtel sous les bungalows pilotis. Cette nurserie nommée « Toa Nui » (grand corail en tahitien) constitue une expérience unique car elle permet d'allier :

- la sauvegarde de la population de corail en danger sur des sites sensibles grâce aux projets scientifiques mis en place (en lien avec le projet reef check : www.reefcheck.fr) ;
- la sensibilisation des clients et des populations locales polynésiennes à la protection de l'environnement en les faisant participer à des activités éducatives et ludiques au sein de la nurserie ;
- le retour de plusieurs espèces de poissons et de coraux dans la zone.

Cette nurserie s'intègre dans un programme environnemental global mené par les équipes de la chaîne hôtelière pour protéger l'environnement et sensibiliser sa clientèle.

La chaîne d'hôtels s'est par ailleurs rapprochée de plusieurs associations locales pour travailler sur des sujets de fond comme la sensibilisation des écoliers à l'importance de la préservation du corail (à Bora Bora), l'aide à l'enfance défavorisée et la défense de la culture polynésienne (à Moorea), la sauvegarde des oiseaux (à Tikehau), la protection des poissons du lagon (à Tahiti).

Chaque association est en parallèle soutenue par un prélèvement non obligatoire de 200 Xpf / nuitée (environ 1,76 €), le client étant libre de faire retirer cette somme de sa note au départ de l'hôtel.
www.spmhotels.fr



3.2 Je suis situé à proximité d'un espace naturel remarquable

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Que vous soyez situés au bord d'un lagon polynésien ou en périphérie d'un parc national, non loin d'une forêt tropicale ou les pieds dans l'eau dans le Marais Poitevin, vous, professionnels du tourisme, tirez profit de la diversité des espaces naturels remarquables qui constituent la richesse du patrimoine français de métropole et d'outre mer.

Certains sites sont certes plus réputés que d'autres, mais la grande majorité des communes de notre territoire est concernée par la préservation des espaces naturels environnants. Il est possible, et nécessaire, pour

chacun de valoriser cet atout, de participer à sa connaissance et à sa protection.

S'intéresser aux espaces naturels et aux espèces qui composent votre destination est le premier pas nécessaire à leur bonne conservation.

Parc national, réserve naturelle, zone Natura 2000, site classé... le détail des espaces naturels protégés et les caractéristiques de chaque mesure de protection sont présentés en annexe 4.3.

● ● ● ● Comment agir ?

↳ À PROXIMITÉ DE QUEL ESPACE NATUREL REMARQUABLE ÊTES-VOUS ?

● Se connecter au site <http://carmen.naturefrance.fr/> ou sur <http://inpn.mnhn.fr>.

Il s'agit de bases de données environnementales et cartographiques, à l'échelle nationale, où sont répertoriés tous les espaces naturels.

1 - Sélectionner « cartes & données » puis « recherche par zone géographique » et enfin le lien vers la DREAL/DEAL. Accéder à la carte « Nature, Paysage, Eau et milieux aquatiques » de sa région.

2 - Inscrire le nom de sa municipalité, puis ensuite ceux des communes avoisinantes. Les espaces naturels, leur classement et leur localisation apparaîtront.

3 - Pour plus d'informations, contacter la DREAL/DEAL de sa région afin d'identifier les gestionnaires de chaque espace et les actions qui sont menées pour conserver et valoriser la biodiversité.



↳ QUELLES INITIATIVES PRENDRE ?

- **Mieux connaître l'existant** : en s'informant auprès :
 - des élus et des services publics,
 - des associations de protection de l'environnement, des naturalistes indépendants,
 - des structures gestionnaires...

Il est possible de connaître les espèces qui constituent l'écosystème local (des inventaires très précis sont fréquemment réalisés), les enjeux de conservation et les modes de gestion opérés in situ. Par le biais de la connaissance, il est alors possible de participer directement ou indirectement aux actions de protection des espaces et des espèces.

- **Le panel d'informations liées à la réglementation, ainsi que les différents statuts des espaces naturels, sont « naturellement » à connaître.**
Une présentation détaillée est proposée en annexe 4.3.

- **Informier et sensibiliser le public** : diffusion de brochures, dépliants, ou affiches, bibliothèque, expositions, envoi de communiqués de presse (informatiques ou papier), ... tous les supports et tous les moyens sont bons pour faire connaître au plus grand nombre la richesse de l'environnement naturel au sein duquel ils circulent et leur faire passer les consignes nécessaires pour respecter à leur tour les espaces et espèces protégés. Des organismes tels que les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), les Parcs nationaux et naturels régionaux, ou encore les Conservatoires des Espaces Naturels sont d'excellentes sources d'information et de supports pédagogiques.

- **Mettre à disposition des équipements d'observation et de reconnaissance** : des jumelles, une longue-vue, des boîtes à insectes, des loupes, un microscope, des filets à papillon, des ouvrages naturalistes, des guides et fiches de reconnaissance, des cartes topographiques... Certains outils peuvent nécessiter une information préalable sur leur maniement.

- **Informier et sensibiliser les employés** : pour qu'ils soient en mesure de renseigner les clients et visiteurs, et parce qu'ils vivent aussi sur ce territoire riche de ces écosystèmes.

- **Créer un produit thématique ou des animations** : en suscitant des visites guidées des espaces naturels situés à proximité, en concevant des animations ou manifestations, en proposant des week-end dédiés à ces lieux ou aux espè-

ces menacées avec un repas et un transport cohérents avec ce sujet... Une fête annuelle peut aussi être un événement fédérateur entre acteurs locaux et attractif pour la destination, tout en permettant une collecte de fonds au profit de la protection de la biodiversité. Les associations de protection de la nature sont le plus souvent d'excellents relais pour organiser ce type de manifestation.

- **Prendre en compte la biodiversité environnante pour aménager et gérer son jardin.** La connaissance des espèces menacées localement peut vous inciter à planter certains végétaux, à placer des nichoirs pour oiseaux ou des abris pour insectes ou mammifères, à préserver un corridor écologique ou à faire évoluer l'usage et l'entretien de vos espaces verts. De la sorte, les habitats de ces espèces sont maintenus, voire leurs ressources alimentaires étendues. De même, il est bon d'éradiquer sur son propre site toute espèce animale ou végétale invasive et d'éviter leur introduction.

- **Soutenir les projets de conservation** : le cofinancement d'une action, l'adhésion à une association ou un soutien humain (du temps offert bénévolement ou pris sur les jours de travail). Ces aides peuvent s'avérer très utiles et concrètes pour les gestionnaires des espaces naturels de votre région. Le mécénat (du temps ou de l'argent) est souvent une action simple à mettre en œuvre, non anecdotique, qui peut contribuer à la motivation des employés.

- **Préférer les professionnels et fournisseurs locaux**, respectueux des chartes de préservation des espaces naturels ou proposant des produits du terroir labellisés (agriculture biologique...).

- **Favoriser le classement des espaces fragiles et renforcer l'attractivité de la destination** : certains espaces naturels autour de chez soi peuvent être menacés et ne pas faire l'objet de mesures de protection. Il est possible de soutenir la biodiversité en défendant la préservation d'un sanctuaire naturel public ou privé (selon des modalités locales à définir) en mettant en place un mode de gestion différenciée personnalisé ou en encourageant le classement de la zone. La création ou l'appui à une association (à but non lucratif) s'inscrit dans cette démarche. Le statut de protection d'un espace naturel accentue la visibilité et valorise l'image de la destination auprès des touristes.



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Inventaire national du patrimoine naturel français : <http://inpn.mnhn.fr>
- Système d'information sur la nature et les paysages : www.naturefrance.fr
- Base de données environnementales et cartographiques : <http://carmen.naturefrance.fr>
- Informations géographiques publiques : www.geoportail.fr
- CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) : www.cpie.fr
- Conservatoires des espaces naturels : www.enf-conservatoires.org
- Convention du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org/fr/list/> ou consulter le guide du Patrimoine Mondial de l'UNESCO – France (Éditions DEL).
- Parcs nationaux de France : www.parcsnationaux.fr
- Fédération nationale des Parcs naturels régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr
- **Donner un sens à sa démarche globale** : en s'engageant dans un processus de labellisation ou de certification environnementale qui prend en compte la préservation de la biodiversité locale (cf. chapitre 1.8).

● ● ● ● Témoignage

« Le vrai luxe, c'est la nature ! »

Ce principe a guidé le projet hôtelier de l'Eden Lodge, à Madagascar, porté par Yves BENOUAICH et Frédérique GLAINEREAU.

« La première étape consiste à faire une évaluation environnementale. Des spécialistes de la faune et de la flore sont venus afin de recenser les nombreuses espèces présentes sur le site et nous conseiller sur les moyens à mettre en place pour préserver leur milieu naturel » explique Yves BENOUAICH. « Cette étude a ainsi conduit à l'écriture d'un Cahier des charges environnemental, qui est un engagement pris par l'Eden Lodge vis-à-vis des autorités locales. »

Il est très vite apparu que trois des espèces les plus emblématiques et les plus en danger de Madagascar étaient présentes sur le site : des lémuriens menacés par la déforestation, des tortues marines souvent tuées sur la plage du site lors des pontes ou éclosions et de magnifiques baobabs qui devaient faire face aux agressions de l'homme.

Il a été décidé de faire de la protection de ces trois espèces le pilier des actions de l'hôtel. Même si l'ensemble des espèces de reptiles, d'oiseaux, d'arbres, et de plantes a été protégé, c'est sur ces trois espèces qu'ont été axés les efforts les plus visibles.

De plus, des moyens ont été accordés afin d'expliquer ce qui était fait, aux clients bien sûr, mais aussi au personnel et aux différents publics entourant l'Eden Lodge (communautés villageoises, Office de Tourisme, ministères de l'environnement et du tourisme, fournisseurs...).

« Ces actions et cette communication ont ainsi permis de crédibiliser notre concept d'éco-lodge, et de devenir des porte-paroles dans ce domaine à Madagascar » poursuit Yves BENOUAICH qui a ensuite conduit une certification Green Globe pour parfaire la démarche.

Enfin, l'Eden Lodge a sollicité et obtenu un classement officiel du site. « Nous avons demandé que le site soit classé en Nouvelle Aire Protégée. Ce statut nous a permis de repousser les assauts d'une compagnie pétrolière qui voulait faire un forage d'exploration dans la zone » renchérit Frédérique GLAINEREAU. « Aujourd'hui nous sommes amenés à travailler sur un système de gestion économique et social d'une zone de 55 000 hectares, ce qui dépasse notre champ d'activités mais demeure passionnant ».

www.edenlodge.net



© Eden Lodge Madagascar

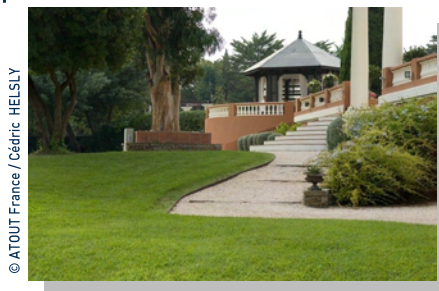


3.3 J'aménage les espaces extérieurs

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Le morcellement du territoire et des zones naturelles par les constructions humaines (routes, habitations, voies ferrées, lignes électriques ...) accélère l'érosion de la biodiversité. Il en est de même de l'artificialisation et de la destruction des habitats naturels. Dans le tourisme, les choix d'aménagement d'une destination, d'un site ou du parc d'un établissement impactent la biodiversité. Ainsi, la composition d'un espace extérieur permet d'agir sur la variété des espèces et son aménagement permet de préserver, créer ou relier des écosystèmes.

Il existe des méthodes simples et efficaces, à destination des collectivités, des entreprises ou des particuliers, qui permettent de replacer la biodiversité au cœur de la démarche d'aménagement. Dès lors, ces lieux deviennent à la fois écologiques et attractifs pour les touristes.



● ● ● ● Comment agir ?

↳ QUELQUES PRINCIPES

36

- **La conception d'un plan paysager** ou d'un schéma d'aménagement, est une phase cruciale pour la prise en compte de la biodiversité. La création d'une zone touristique ou d'une nouvelle activité, le changement de propriétaire ou l'extension d'un site sont autant d'occasions de définir un aménagement des espaces extérieurs ouvert sur la diversité biologique.
- Faire preuve d'inventivité et **proposer un jardin naturel**, un espace sauvage, une zone protégée voire une réserve volontaire (selon la taille du site), une mare, un potager bio pour le restaurant, une prairie fleurie, une zone pour les pollinisateurs, un jardin vertical (sur les murs ou avec des plantes grimpantes), un sentier pédagogique, un jardin des senteurs...
- **Ne pas mésestimer les espaces qui pourraient sembler secondaires** : murets en pierre, haies, fond du terrain ou arrières des bâtiments, chemins piétons, bord de route, arbres morts, jardinières, pergolas, plantes d'intérieur.
- **Diversifier au maximum les habitats** : du boisement au tas de bois en passant par la mare, la prairie fleurie et la haie champêtre (mélange d'arbres et d'arbustes, d'espèces variées).
- **Privilégier les espèces locales** : elles sont mieux adaptées aux conditions climatiques et au sol de la région. Elles demanderont moins d'eau et moins de soins (gain de temps). Elles attirent une faune inféodée, auxiliaire du jardinier, limitant les maladies et parasites. L'utilisation de ces variétés locales et sauvages reconstitue les chaînes alimentaires naturelles.
- **Créer des zones de circulation pour la faune** et des corridors biologiques. Organiser ces différents habitats de façon qu'ils communiquent ou interagissent entre eux.
- **Préserver les zones tampons**, comme la lisière forestière ou l'ourlet herbeux au pied de la haie (ces zones de hautes herbes assureront la liaison entre la haie et la pelouse).
- **Fermer ou contrôler l'accès à certains espaces**, si leur fragilité le nécessite. En maîtriser la fréquentation selon la saison et en expliquer les raisons aux clientèles touristiques.
- **Aménager des ouvertures visuelles** pour mettre en valeur le paysage ou le patrimoine naturel local. Ces perspectives renforcent le lien entre le site, ses abords et le territoire.
- **Travailler avec les conservatoires des espèces** locales pour choisir les arbres, haies, arbustes ou plantes vivaces qui pourront embellir vos espaces extérieurs.
- **S'assurer que votre pépiniériste soit sensibilisé** à la biodiversité et à la lutte contre les espèces invasives.
- Chercher à réaliser des aménagements ou à placer **des équipements qui n'artificialisent pas le milieu** sur le long terme. Il convient de garder la réversibilité des interventions comme objectif.
- **Fixer un cahier des charges** à l'architecte paysagiste, au pépiniériste, au service ou à l'entreprise d'espaces verts, afin de leur faire prendre en compte la biodiversité lors de leurs interventions et recommandations.



↳ PRÉSENTATION D'UNE MÉTHODE : LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

- **Une gestion raisonnable s'adapte** aux diversités et potentialités des espaces extérieurs, aux usages et fonctions de ces lieux, mais aussi aux moyens humains et techniques disponibles. On emploie le terme « différenciée » car il s'agit d'une méthode de gestion optimisée de ces espaces, préférant le cas par cas à l'uniformisation du traitement des extérieurs.
- La première étape consiste à **réaliser un diagnostic rapide des espaces extérieurs** à gérer. Pour les collectivités, les campings ou les prestataires qui se chargent de grandes superficies, un inventaire des espaces, avec localisation sur un plan, sera pertinent. Ensuite pour chaque espace, il convient d'identifier :
 - la fonction¹, les usages de la zone et sa fréquentation : décoratif par exemple pour les massifs devant la réception, récréatif pour les aires de jeux, terrains de sport ou plages, parcelles d'hébergement pour les campings ou Parcs Résidentiels de Loisirs, masque végétal, lieu de circulation, de calme et de détente, de délimitation ou de transition, de production maraîchère, de pédagogie...
 - l'entretien actuel : temps consacré, coûts, consommations d'eau et de produits...
 - l'état dégradé ou non, la diversité végétale et animale, la présence d'habitats...
 - les espaces naturels à proximité, les liaisons existantes, celles possibles...
- Sur la base de cette évaluation, il faudra **classer chaque espace selon les enjeux et les objectifs** de gestion différenciée :
 - « Jardinage très soigné » : espace horticole de prestige qui doit être un lieu de création et d'expression. Ex : les abords de la réception, l'entrée du site, la terrasse du restaurant...
 - « Espace jardiné » : zone qui nécessite moins d'entretien mais un suivi précis. Ex : un jardin zen pour la détente, un potager pour la cuisine, une aire de jeux...
 - « Espace rustique » : terrain qui n'a pas besoin d'engrais ni de produits phytosanitaires. Ex : emplacement de camping, chemins piétons, plage de piscine...
 - « Espace naturel » : lieu où le service technique ne va faire qu'accompagner la nature. Ex : bord de cours d'eau, bande en lisière de forêt, espace dont l'enjeu est plus environnemental que social ou économique.
 - « Inclassable » : tous les autres espaces extérieurs, pour lesquels l'entretien sera à définir (par exemple en lien avec les espaces voisins).



© ATOUT France / Michel LANGOT

¹Quelle que soit sa fonction, l'espace extérieur est toujours un écosystème, avec des habitats, des espèces et des interactions entre les espèces et avec les milieux naturels proches.



↳ QUELQUES TECHNIQUES

● **Pour aménager un petit bassin**, une mare naturelle ou une zone humide, qui constituera un biotope de petite dimension et permettra tout de même d'accueillir de nombreuses espèces (faune et flore) : préférer l'alimentation de cet écosystème par de l'eau de pluie, plutôt que l'eau du robinet ; éviter les fortes pentes ; laisser les plantes et les animaux coloniser naturellement les lieux ; n'introduire aucune espèce.

● **Pour le mobilier extérieur et la signalétique** (panneaux, bancs, poubelles, jardinières, jeux pour enfants, tables, transats, parasols en chaume, terrasses, barrières, racks à vélo...) : opter pour du bois ou des matériaux locaux (pierre) voire recyclés ; vérifier l'existence de labels ou certifications sur la qualité environnementale des productions (bois PEFC ou FSC par exemple) ; certains bois de métropole sont imputrescibles et sans traitement résistent à l'assaut du temps à l'extérieur, tels que le Douglas, le Châtaigner, le Robinier-Faux-Acacia et le Mélèze.

● **Pour les allées**, les cheminements, les escaliers : sélectionner également des matériaux rustiques, respectant l'identité du site (pelouse, pierres plates, gravier, castine, terre battue, mulch, rondins, caillebotis de bois...).

● **Pour accueillir la faune** : placer judicieusement des nichoirs, mangeoires et abreuvoirs pour les oiseaux, des hôtels à insectes (par exemple un tas de bois ou de pierres, des pots de terre), des abris à hérissons ou à chauves-souris... ; installer une ou plusieurs ruches et organiser un suivi avec un apiculteur local (nécessite d'avoir des fleurs à butiner !). Cela permet d'informer les clients par des actions pédagogiques et d'avoir son propre miel.

● **Pour gérer la fréquentation** de certains sites : créer un stationnement (payant ou non, comme le proposent certaines communes) en dehors de la zone sensible ; inciter les touristes à employer des transports collectifs ; définir un droit d'entrée pour accéder aux lieux remarquables. Des campings interdisent la circulation sur tout ou partie de leur terrain, également afin de garantir le calme et la sécurité sur les emplacements. En contrepartie, ils proposent un parking surveillé et assurent le transport des bagages dans le camp.

● **Pour les campings** accueillant des emplacements loisirs (résidentiels) : élaborer une charte paysagère pour limiter la personnalisation excessive des parcelles par les clients. Cette charte peut définir les règles générales d'aménagement et formuler certaines exigences, comme pour les terrasses, le mobilier extérieur (dont jardinières, auvents et abris), la liste des végétaux acceptés, l'éclairage nocturne, l'utilisation de la ressource en eau, la mise en place de nichoirs...

● **Pour gérer vos déchets verts** et ceux fermentescibles des cuisines : aménager un espace propice au compostage. Si les volumes à traiter sont importants, il convient d'étudier la création d'une plateforme permettant de recueillir les écoulements (très riches en azote et pouvant être source de pollution).

● **Pour mobiliser l'équipe technique** : proposer des formations pour mettre en place et suivre la gestion différenciée des espaces extérieurs, composter des déchets verts, entretenir sans produits phytosanitaires, gérer la lutte contre les espèces invasives...

● ● ● ● Comment aller plus loin?

↳ BIBLIOGRAPHIE

● Le jardin naturel, Albouy V. (2005), Éditions Delachaux et Niestlé.

● Mariages réussis, associations écologiques au jardin d'ornement, Lapouge-Dejean B. (2005), Editions Terre Vivante.

● Guide méthodologique de la gestion différenciée, CAUE de Vendée. http://www.gestiondifferentiee.org/IMG/pdf/guide_caue85.pdf

● Guide Technique « La gestion raisonnable des espaces communaux », Gentiana, la société botanique dauphinoise, à Grenoble. <http://www.gentiana.org/sites/commun/generique/fckeditor/File/GENT10-guide2010.pdf>

● Guide Technique « Gestion douce du domaine public fluvial », PNR Scarpe-Escaut et Voies Navigables de France.

http://www.sn-nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_gestion-douce-DPF_0709_WEB_cle7e7287.pdf

● Guide « Objectif " Zéro Phytosanitaire " dans les espaces verts », CAUE du Val-d'Oise.

<http://www2.archi.fr/CAUE95/fichierpdf/Plaqueette%20pesticide.pdf>

● Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités, Association des naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, Natureparif : www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differentiee



↳ SITES INTERNET

- Centre écologique Terre Vivante : www.terrevivante.org
- Mission gestion différenciée Nord-Pas de Calais : www.gestiondifferentiee.org : une vraie mine d'informations, notamment dans la rubrique Ressources.
- Gentiana : www.gentiana.org
Pour apprendre à se passer des pesticides : www.jardiner-autrement.gouv.fr
- Les CAUE (Conseils en architecture, urbanisme et environnement) sont des agences départementales qui peuvent proposer une assistance aux particuliers et aux collectivités dans leur démarche liée à des aménagements respectant la biodiversité. Elles peuvent aussi encadrer l'intervention d'architectes, de paysagistes, de pépiniéristes ou de jardiniers : www.fncaue.asso.fr.
- MPS (Milieu Programma Sierteelt) est un label sur les bonnes pratiques environnementales pour les pépiniéristes et horticulteurs. Créé aux Pays-Bas par une fondation privée, il vise la réduction de l'usage de pesticides, d'engrais et d'énergies. Les prestataires qui obtiennent des consommations en dessous de la moyenne nationale se voient classés de A à C : www.my-mps.com.
- Les labels de gestion écologique des espaces extérieurs, tels que EVE® et EcoJardin, sont présentés dans la fiche 3.4 : www.ecocert.com/espaces-verts-ecologiques-eve et www.label-ecojardin.fr.

● ● ● ● Témoignages

Nettoyage raisonné des plages girondines

© Association Meulii Nature



Le Conseil Général de la Gironde et l'ONF (Office national des forêts) soutiennent, financièrement et techniquement, les communes pour le nettoyage des plages. Vaste territoire de loisir et de détente, le littoral est apprécié par tous, habitants et touristes, pour son côté nature. Il est doté d'une faune et d'une flore spécifiques et vulnérables, pour lesquelles les laisses de mer (dépôts naturels de marée haute) constituent la base d'une véritable chaîne alimentaire.

La lutte contre l'érosion du littoral et la préservation de la biodiversité sont deux priorités de l'Agenda 21 du département. Afin de protéger le milieu dunaire tout en proposant des sites accueillants, les espaces à nettoyer sont classés selon le niveau d'intervention :

- les zones naturelles préservées (ZNP) représentent des espaces de préservation du milieu naturel. Il n'y a pas d'opérations de nettoyage, sauf cas exceptionnel pour des interventions de nettoyage à la main et hors saison ;
- les zones d'intervention sélective (ZIS) sont constituées des plages où le nettoyage est fait uniquement à la main. L'objectif est de préserver les laisses de mer (dépôts naturels de marée haute) et le milieu naturel tout en assurant le nettoyage ;
- les zones de baignade surveillée (ZBS) bénéficient d'un nettoyage mécanique (cribleuses) pour garantir la sécurité sanitaire du public. Une ZBS couvre un linéaire de 1 000 mètres.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral et Rivages de France travaillent sur un protocole de nettoyage raisonné des plages : www.espaces-naturels.info/?q=node/61

Poitiers : partenariat pour la biodiversité

L'Auberge de Jeunesse de Poitiers dispose d'un espace extérieur d'environ 0,8ha, qui est entretenu par le service Parcs & Jardins de la municipalité, propriétaire de l'établissement. En 2010, Christophe HODEN, directeur de l'auberge, a pris l'initiative de réduire les interventions sur près de 1500m², pour y créer une friche naturelle. Outre le gain de temps pour les jardiniers, cela a permis de renforcer les liens avec la mairie, elle-même engagée dans une démarche de gestion différenciée et signataire de la charte régionale Terre Saine (www.terresaine-poitou-charentes.fr).

M. HODEN apprécie que « les agents municipaux soient formés et attentifs. Cela est en cohérence avec le parc des Près-Mignons, situé juste à côté de l'auberge, qui est un refuge LPO (Ligue pour la protection des oiseaux) » et qui abrite des arbres remarquables. Le service de la commune a également remplacé la haie de lauriers par des plantations d'arbres et arbustes locaux, entre l'auberge et la piscine. « Nous avons peu de recul sur le développement de la faune et de la flore, dans notre friche. Il faudrait faire des relevés, mais on y observe des oiseaux, des écureuils et les jeunes pousses d'arbres ne sont plus coupées. Nous expliquons cette action et répondons aux questions des usagers de l'auberge de jeunesse » précise M. HODEN.

Il ajoute que « nous sommes dans une démarche de labellisation environnementale, et voulons faire évoluer cet espace en une vraie jachère fleurie, puis y installer des nichoirs ou des abris pour la faune, voire même une ruche à côté des tilleuls pour proposer notre miel au petit-déjeuner ».



© Auberge de Jeunesse de Poitiers



3.4 J'entretiens et je gère les espaces extérieurs

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Qu'il s'agisse de quelques mètres carrés de terrasse ou de jardinières, d'un parc aménagé ou d'une lisière de forêt, d'un bord de rivière ou de route, d'une haie, vous intervenez probablement sur un espace extérieur.

Qu'il ait une vocation esthétique, qu'il soit une vitrine de votre structure ou qu'il soit secondaire pour votre activité, que vous soyez une entreprise ou une collectivité, cet espace est en interaction avec le milieu environnant. Il peut contribuer à renforcer la diversité des espèces et donc la diversité génétique : lieu de refuge, de passage, d'alimentation, de nidification...

Il peut aussi participer à la diversité des écosystèmes en devenant un élément de la trame verte, voire un biotope à part entière, comme par exemple une mare. En ce qui concerne la connexion avec le milieu environnant, parcourir les fiches 3.2 et 3.3.

Ainsi, toute intervention humaine sur un espace extérieur peut avoir une influence en faveur de la biodiversité. Il ne s'agit pas nécessairement de « laisser la nature faire », car cela n'est pas systématiquement compatible avec les exigences de l'activité touristique, ni même propice à la biodiversité. Mais il convient d'entretenir et de gérer l'espace de manière à accompagner cette diversité. Et cela peut se traduire par des économies sur plusieurs postes !

Toutes les activités touristiques et les espaces verts sont particuliers. Nous ne suggérons ici que des principes qui mériteront d'être adaptés par chacun, en fonction de ses envies, de ses besoins et de ses problématiques.

40

● ● ● ● Comment agir ?

Tous les espaces ne sont pas identiques, ils correspondent à des usages différents et ne nécessitent pas les mêmes interventions. Pour commencer, il convient d'identifier les vocations de chaque espace extérieur pour déterminer comment agir. Par exemple, à propos du désherbage, faut-il systématiquement nettoyer toutes les allées ou tous les lieux ouverts au public ?

Où un désherbage est-il vraiment pertinent ? La plage de la piscine, où les clients marchent pieds nus et posent leur serviette, mérite-t-elle d'être traitée avec des produits chimiques nocifs ? Dès lors, le gain de temps sur certains espaces peut être réaffecté à d'autres lieux et d'autres tâches.

↳ QUELS GESTES ?

- **Choisir des plantations** (annuelles ou pérennes) d'espèces locales et acclimatées. Veiller à ce que leur besoin en eau et nutriments soit adapté au milieu. Le recours à des végétaux OGM est vivement déconseillé. Utiliser de préférence des plants certifiés, d'origine connue, d'une jardinerie ou d'un pépiniériste ayant lui-même adopté des pratiques en faveur de la diversité génétique et spécifique.
- Reconnaître et **arracher manuellement les plantes invasives** pour éviter la compétition envers les espèces locales.
- **Réduire le nombre d'interventions** au strict minimum (tonte et fauchage 2 à 3 fois / an ; taille des haies 1 à 2 fois / an ; élagage si besoin) et les effectuer au moment le plus opportun. Une pelouse, selon qu'elle est fréquemment ou peu piétinée, ne sera pas tondu de la même façon. Qu'elle soit d'ornement ou dédiée à la conservation de la faune, une haie ne reçoit pas le même traitement.
- **Réaliser un fauchage tardif**, sur une largeur raisonnable et à 10 cm de hauteur pour éviter de mettre le sol à nu.
- **Favoriser le renouvellement naturel** des arbres et arbustes, en protégeant les jeunes pousses.
- **Repenser la notion de mauvaises herbes** / herbes non voulues et accepter les plantes spontanées. Toutes les plantes non souhaitées ne sont pas forcément nocives et peuvent s'avérer esthétiques. Certaines apparaissent en période de faible fréquentation et sont donc peu gênantes. Le bénéfice qu'elles apportent au sol et à la biodiversité est à prendre en compte avant de les arracher.
- **Réduire voire stopper l'usage de produits toxiques** (pour le sol, pour l'eau, pour la faune ou la flore). Cela concerne notamment les produits phytosanitaires : fongicides, insecticides, pesticides et engrais ... de synthèse ! Les remplacer par des équivalents à base de produits naturels (acceptés en agriculture biologique) et/ou par des techniques qui respectent le milieu (cf. ci-dessous).
- **Plusieurs produits naturels** peuvent être préparés chez soi : purins d'ortie, de consoude, de prêle ... Ils peuvent agir comme fertilisant ou comme traitement (préventif ou curatif).
- **Ne pas traiter avant une pluie** pour éviter le lessivage. Consulter les prévisions de la météo locale.



- **Pailler autour des plantations** pour réduire l'évaporation de l'eau du sol, limiter les arrosages et empêcher le développement de plantes non désirées. Sont utilisables : paille, copeaux de bois (non traité), mulsh d'écorces d'arbres locaux, feuilles mortes, tonte, pétales d'ardoise ... Il est ainsi possible de valoriser certains produits issus de vos espaces extérieurs.
- **Préférer les engrais verts !** Il s'agit de couvrir le sol par des plantes qui protégeront le sol pour éviter la perte d'éléments nutritifs, mais surtout qui l'enrichiront en captant l'azote de l'air et en le restituant sous forme assimilable. Ces engrais verts peuvent être installés avant ou pendant des plantations. Il s'agit par exemple de la Moutarde, de la Phacélie, de la Féverole ou encore d'autres plantes de la famille des Poacées.

- **Associer** dans un même parterre des plantes qui peuvent s'entraider (en servant de support, en apportant des éléments nutritifs ou les plantes aromatiques qui éloignent certains insectes...). Par exemple, le chénopode blanc ou la capucine attirent les pucerons et permettent ainsi de réagir à temps pour éviter des dégâts sur les autres plantes.
- **Trier les déchets fermentescibles** de la cuisine et les déchets verts pour constituer du compost. Utiliser ce compost pour renforcer l'humus du sol et s'en servir comme terreau pour les plantes, même celles en bac ou en pot.
- **Récupérer l'eau** de pluie et la stocker pour l'arrosage ou le nettoyage. Éviter l'eau potable.



© Emmanuel CARON

↳ QUELS OUTILS ?

- **Identifier les ressources locales** permettant d'adopter une conduite écologique des espaces extérieurs, tels que les jardineries disposant d'un rayon « agriculture biologique », un pépiniériste avisé, les naturalistes, les jardiniers experts, le conservatoire local des espèces (vergers, graines ...).
- **Solliciter périodiquement les conseils** techniques d'un naturaliste, d'une association spécialisée ou d'un professionnel. Assurer ensemble un suivi de la biodiversité : dans votre espace et aux alentours.
- Il existe des binettes particulières pour **aérer le sol** et casser les mottes afin d'éviter de le retourner. L'eau bouillante (issue des cuisines par exemple) peut permettre de désherber certains espaces. Pour les périmètres plus grands, le désherbeur thermique sera plus adapté. Plusieurs modèles de désherbeurs thermiques sont sur le marché (à flamme, à infrarouge, à vapeur, à eau, à mousse...).
- **L'achat d'un broyeur** peut s'avérer pertinent pour déchiqueter des branches d'arbres ou d'arbustes. Le volume de déchets verts sera mécaniquement réduit et sa valorisation (paillage, compost...) sera facilitée.

Attention toutefois à bien choisir l'équipement adapté à vos besoins. Sinon, solliciter l'utilisation d'un tel outil auprès de partenaires, de confrères ou de voisins.

- **Les équipements et outils** employés pour l'entretien des espaces extérieurs (tondeuse, tronçonneuse, taille-haie, rotofil...) : il existe bien souvent des équivalents consommant peu ou pas d'énergie, permettant de laisser la tonte sur place, utilisant des agro-bio-carburants, dont le volume sonore est réduit... Ces éléments sont à vérifier avant tout achat.
- **La lutte « biologique »** permet de traiter la présence de parasites, d'insectes et de plantes non souhaités, en s'appuyant sur l'existence de prédateurs naturels : larves de coccinelles européennes et perce-oreilles contre les pucerons, larves de chrysopes contre les pucerons, les doryphores, les acariens, ou les cochenilles, mais aussi oiseaux et petits mammifères insectivores...
- **Favoriser cette faune**, mais aussi la présence d'abeilles, de papillons et d'animaux sauvages, en proposant une haie champêtre, une prairie fleurie à polliniser, un nichoir (oiseaux, insectes), une mangeoire, un gîte à chauves-souris, un abri à hérisson, une ruche ...



- **S'informer sur toutes les techniques** de jardinage et d'entretien des espaces verts qui respectent le milieu naturel, en s'abonnant par exemple à des revues spécialisées (« Les 4 saisons du jardin bio »...).

- **Espaces Verts Écologiques (EVE®)** est un label privé développé par ECOCERT. Il est attribué à un site (privé ou public) après audit de sa gestion. Outil de reconnaissance des bonnes pratiques, il guide la direction et le technicien vers l'adoption d'une gestion écologique dite « différenciée ». www.ecocert.fr

- Le label privé **Écojardin** (pilote par l'association Plante et Cité) distingue des sites dont la gestion est écologique, et dont les propriétaires s'inscrivent dans une politique globale en faveur de l'environnement. www.plante-et-cite.fr/le-label-ecojardin-28392.html

- **Académie ECORISMO** : des stages de formation dédiés à la gestion écologique des espaces verts dans un contexte touristique sont proposés pour les entreprises et les collectivités. www.francoistourismeconsultants.com/index.php?option=com_content&view=article&id=94&Itemid=105

- Le Concours des « **Villes et Villages Fleuris** » est une incitation pour les collectivités à embellir et améliorer l'attractivité de leur destination. Outre la qualité paysagère, la prise en compte de l'environnement et de la biodiversité sont des éléments d'appréciation. Ainsi, des critères spécifiques et le prix spécial pour la diversité végétale participent à l'engagement des communes envers la préservation de la biodiversité sur les espaces extérieurs qu'elles gèrent. www.villes-et-villages-fleuris.com

● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Terre vivante – éditeur de la revue « Les 4 saisons du jardinage bio » et de nombreux ouvrages consacrés à la conduite écologique des jardins : www.terrevivante.org

- Fiche pratique de l'ADEME pour réaliser un bon compost : www.ademe.fr/particuliers/Fiches/pdf/compost.pdf

- **Refuge LPO** – Jardin d'oiseaux : cette qualification est gérée par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), l'une des principales associations de protection de la nature en France. Elle récompense les sites (du balcon à un grand terrain) adoptant de bonnes pratiques liées à la biodiversité. www.lpo.fr

- **Une Oasis Nature** est un lieu de vie et de paix où l'homme est en harmonie avec un environnement riche. C'est un jardin, un parc, une terrasse ou un balcon, où la nature est respectée et peut se développer. C'est un espace non chassé où l'on favorise la faune et la flore. Et la nature, ingénieuse, vous étonnera, quelques mètres carrés suffisent à l'apparition d'une flore et d'une faune riche et diversifiée. www.roc.asso.fr/non-chasseur/oasis-nature-et-chasse.html

- **Les jardins de Noé** proposent une démarche simple, à travers 10 engagements, pour débiter et se familiariser avec les bons gestes pour entretenir un jardin propice à la biodiversité. L'association Noé Conservation anime ce programme. Elle a pour mission de sauvegarder la biodiversité, par des projets de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et par des actions d'éducation. www.jardinsdenoe.org - www.noeconservation.org



© Guillaume BÉREAU

- Présentation de la campagne « Gestion Différenciée » des espaces extérieurs et détails de certaines techniques : www.gestiondifferentiee.org

- Pour les terrains de golf, une charte nationale « eau et environnement » a été adoptée, qui prend en compte la biodiversité, tandis que certains terrains réalisent des inventaires : www.ffgolf.org



Préparez vos propres purins !

● Purin d'Ortie :

- Selon la macération, il stimule et renforce les plantes ou prévient le mildiou et écarte pucerons et acariens.
- Faire fermenter 1kg de plantes (sans racines) pour 10 litres d'eau. Tenir la bassine à l'écart car de fortes odeurs se développent. Après une fermentation de 24h, il est utilisable en fongicide et insecticide. Le purin jouera un rôle de stimulateur et d'engrais une fois la fermentation achevée (1 à 2 semaines selon la température extérieure), lorsqu'il n'y a plus de bulles qui remontent à la surface.
- Utiliser dilué à 5%

● Purin de Pyrèthre :

- Insecticide contre acariens, aleurodes, mouches du chou, mouches de la carotte et pucerons.
- Faire fermenter 70g de fleurs séchées de pyrèthre de Dalmatie par litre d'eau.
- Brasser périodiquement. La macération est terminée une fois que les bulles ne se forment plus.
- Pulvériser en dilution à 20%. À n'utiliser qu'en curatif et de manière très ciblée car il est toxique pour tous les insectes, dont les auxiliaires et dangereux pour les poissons et batraciens.

● Purin de Prêle :

- Fongicide contre cloque du pêcher, mildiou, monilia, oidiums, rouille, tavelures et septoriose de la tomate
- 1kg sans la racine pour 10 litres d'eau. Laisser macérer un jour et faire bouillir 15 minutes. Laisser refroidir, filtrer puis diluer 4 fois.

→ Attention à prendre toutes les précautions d'usage pour la manipulation et l'application des préparations.

● ● ● ● ● Témoignages

Désherber sans polluer

Mme OLIVIER, du camping Les Cigales (Le Muy - 83) indique : « le désherbage thermique est une technique que nous venons d'adopter pour les allées, les terrasses et les plages de piscine. Les mauvaises herbes sont exposées très brièvement à un flash de chaleur vive mais ne brûlent pas. Leur métabolisme étant perturbé, elles meurent rapidement. C'est simple et non polluant pour le sol. »



© Emmanuel CARON

Une gestion sachant s'adapter

M. TOURNANT (responsable espaces verts France du groupe Pierre & Vacances) explique : « sur les 200ha libres de l'un de nos sites Center Parcs, nous laissons volontairement la nature se développer sans intervention de notre part, pour limiter notre influence sur la faune et la flore. Par exemple, nous laissons le bois mort et nous favorisons la réapparition de diverses espèces de batraciens que nos clients pourront observer. »

© PN Réunion / Jean-François BENARD



3.5 Je conçois puis construis un bâtiment (en dur ou mobile)

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

La construction, les infrastructures et l'artificialisation des milieux sont des atteintes directes à la biodiversité, car elles favorisent la fragmentation et la perturbation des écosystèmes. 164 ha d'espaces naturels disparaissent chaque jour en France¹. Le « Grenelle Environnement » vise, pour le secteur du BTP, une prise en compte factuelle de la diversité du vivant : tant par la compensation des impacts liés au choix d'implantation et aux travaux de construction, que par l'intégration de la biodiversité durant la phase d'utilisation et de fin de vie des bâtiments (déconstruction ou réaffectation).

(www.legrenelle-environnement.fr)

Les acteurs publics et privés sont amenés à bâtir, à créer des infrastructures, à rénover des édifices, à aménager leur territoire ou une parcelle. Ils peuvent réduire les incidences sur la diversité biologique en considérant celle-ci dès la conception des installations, mais aussi lors du chantier. Il est alors possible de construire des structures dites « à biodiversité positive », c'est à dire qui abritent une diversité du vivant supérieure à ce que le site accueillait avant cette intervention.

● ● ● ● Comment agir ?

Comme pour les espaces extérieurs, il importe de rappeler que chaque projet de construction ou de rénovation est spécifique et se situe sur un territoire ayant ses caractéristiques propres. L'analyse des particularités d'un bâtiment (qu'il soit fixe ou temporaire : caravane, mobil-home,

chalet, cabane, roulotte, baraquement, paillote, carbet...) en lien avec son environnement, constitue toujours la première étape de la prise en compte de la biodiversité.

44

↳ QUELQUES PRINCIPES

- **Prévoir la réalisation d'une étude du site** d'implantation, notamment sur les aspects paysagers, faune, flore et habitats. Sélectionner le lieu de construction de manière à réduire les impacts sur l'écosystème, sur les espèces et sur la fragmentation du territoire, tant pendant la phase de chantier que lors de l'exploitation du bâtiment ou des équipements.
- **Concevoir les bâtiments** en s'appuyant sur les principes d'architecture bioclimatique, de Haute Qualité Environnementale, d'éco-construction et à énergie passive (voire positive).
- Inclure, toujours parmi les principes constructifs, la notion de **réversibilité des aménagements**. Le site doit pouvoir retrouver le plus possible son état initial, en cas d'arrêt de l'activité.
- **Éviter l'uniformité** d'un site et des bâtiments : la diversité des milieux favorise celle des espèces. Il convient de préserver ou d'aménager des creux, des bosses, des zones ensoleillées, des zones d'ombre, des espaces humides, d'autres secs, des bois, des prés ...
- **Stopper l'étalement urbain** et renforcer la densité bâtie. Placer les parkings en sous-sol.
- **Prévoir des voies et surfaces extérieures perméables**, composées de matériaux locaux.
- **Programmer des mesures compensatoires**, dans le jardin ou sur le bâtiment, c'est à dire recréer des micro-habitats et favoriser la biodiversité sur le site et/ou sur le territoire.
- **S'assurer des compétences** et de l'expérience de l'architecte ainsi que de son équipe (bureau d'études techniques), sur ce type de constructions et d'aménagements.



© Gîte écologique Chaumarty



¹ Rodolphe Deborre « La biodiversité au service du bâtiment... et vice-versa », Le Moniteur

Principes d'éco-conception des bâtiments :

- **Architecture bioclimatique** : elle vise une utilisation optimale du soleil et de l'environnement de la construction, par son orientation (façade au sud, prise en compte des arbres du site...), son aménagement intérieur (pièces « tampon » au nord) et son isolation (dont des vérandas et des murs capteurs). En hiver, la chaleur et la lumière du soleil seront recherchées, tandis que l'ombre et la fraîcheur seront visées en été.
- **Démarche HQE** : cette méthode vise à édifier ou rénover un bâtiment respectueux de l'environnement et des personnes qui vivront dans cette construction. 14 cibles (à atteindre selon des degrés déterminés entre l'architecte et le maître d'œuvre) permettent de guider la conception du bâtiment et les travaux. Ces 14 exigences sont regroupées en 4 thématiques : éco-construction, éco-gestion, confort et santé. La biodiversité peut être intégrée dans la cible 1 (Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat), mais certains architectes défendent la création d'une 15^{ème} cible, consacrée à la diversité du vivant.
- **BBC, bâtiments passifs, constructions à énergie positive** : ces principes sont focalisés sur l'aspect énergétique de la maison ou de l'immeuble. Il s'agit d'adopter une isolation thermique très performante, une excellente ventilation intérieure, des vitrages de grande qualité, d'éviter les ponts thermiques, voire d'installer des équipements produisant de l'énergie (photovoltaïque, solaire thermique, éolienne...).
- **Éco-construction** : ce terme désigne généralement l'utilisation de matériaux naturels pour bâtir. Une préférence est accordée aux matériaux provenant de filières biologique ou écologique (bois FSC ou PEFC...). Souvent les bâtiments à ossature bois, en paille, en terre... sont considérés comme éco-construits.

Ces différentes approches sont complémentaires. Mais par le choix des matériaux et de leur fabrication, l'éco-construction a un effet sur la biodiversité plus direct que les trois premiers principes évoqués.

45

↳ QUELQUES GESTES COMPLÉMENTAIRES

- **S'informer sur la provenance et la fabrication des produits** utilisés. Le ciment provient souvent de calcaire extrait de milieux karstiques, riches en biodiversité et sensibles. Certaines peintures extérieures privilégient les coquilles d'huitres plutôt que le dioxyde de titane pour la couleur blanche. Des pigments naturels sont incorporés dans plusieurs catégories de peintures intérieures, repérables aux labels écologiques qui leur sont attribués.
- **Opter pour des matériaux de construction naturels**, mais surtout dont la production et la filière ne perturbent pas la biodiversité. Par exemple, pour un isolant, un panneau de fibre de bois fabriqué à partir de chutes de scieries s'approvisionnant dans des forêts PEFC locales sera préférable à un rouleau de laine de mouton non issu d'un élevage raisonné ou biologique.
- **Remplacer les éléments bitumineux** (asphalte...) ou métalliques par des analogues en agro-matériaux. Remplacer les murs ou barrières de protections par leurs équivalents végétaux (haies).
- **Optimiser les superficies que le bâtiment peut offrir à la biodiversité** : toitures et/ou murs végétalisés, pergola, plantes grimpantes, jardinières, jardin d'intérieur...

Outre l'intérêt visuel des parois végétalisées, elles contribuent à l'isolation thermique et phonique des bâtiments, à la régulation des eaux de pluie, au rafraîchissement par évapotranspiration et constituent un lieu de vie pour de nombreuses plantes, arthropodes (dont les insectes) et oiseaux. Elles assurent une continuité écologique.

De plus en plus souvent proposées par la maîtrise d'œuvre, ces solutions se voient fréquemment supprimées en cours de projet pour des raisons économiques. Or, le surcoût à la construction semble raisonnable puisque compris entre 30 et 80 € du m² selon l'épaisseur du substrat et le type de végétation (entre 250 et 1000 €/m² pour les façades).

A noter, certains PLU incitent à la conception de parois végétalisées (par exemple à Paris, où les toitures-terrasses végétalisées sont éligibles à des aides financières).

- **À l'image des pigeonniers**, prévoir dans les murs, sous les toits, ou dans des recoins adaptés (combles, grenier, grange, garage, zone technique), l'incorporation de nichoirs, dont la taille et la hauteur d'envol seront adaptées à différents types d'oiseaux. Veiller à l'accessibilité de ces nichoirs.



- **Étudier la possibilité d'aménager**, à l'occasion des travaux, des micro-habitats dédiés à certaines espèces : caverne pour chauves-souris, ruches, grotte pour amphibiens, niche pour hérissons, logement pour musaraignes ou reptiles... De même, l'installation de haies, ou de plantes grimpantes sur les murs ou les pergolas, renforce la diversité des micro-habitats. Dès lors, la conception d'un bâtiment ne se limite pas à l'accueil des humains, mais aussi peut répondre aux besoins d'espèces animales, végétales et champignons (refuge, nichoir, garde-manger, pollinisation...).
- **Pour une commune ou un établissement** situé en bordure du littoral, d'un lac ou d'un fleuve, examiner l'opportunité de créer des récifs artificiels, afin de multiplier les zones de refuge ou d'habitats, pour la faune et la flore aquatiques, notamment autour d'une pile de pont, d'un ponton, d'une berge artificielle.
- **Valoriser les aménagements** et le patrimoine naturel en installant une caméra ou une lucarne pour observer l'intérieur du nichoir ou de l'habitat recréé.
- **Placer des ouvertures** et des points de vue vers les éléments remarquables du paysage local. En cas de baie vitrée, pour éviter que les passereaux ne se cognent (le paysage se reflétant dans le vitrage), il convient d'installer une ou deux silhouettes de rapace (autocollants ou dessins).

● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Magazines sur l'éco-construction : www.la-maison-ecologique.com - <http://urbanetik.com/> - www.avivre.net/archi_ecologik/ - www.eco-maison-bois.fr
- Guide de la biodiversité à l'usage des maires (Éco-Maires) : www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_la_biodiversite_a_l_usage_des_maires_ecomaires.pdf
- Jean-François Noblet « La nature sous son toit : hommes et bêtes, comment cohabiter ? » Éditions Delachaux et Niestlé, 2005.
- Étude du Conseil économique et social, présenté par M. Bernard Reygrobellet « La nature dans la ville – Biodiversité et urbanisme », La documentation française, 2007. www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000752/

- **Concevoir l'éclairage extérieur** de sorte à réduire la pollution lumineuse, la nuit, tout en conservant une luminosité suffisante pour la sécurité du site. N'éclairer que les lieux qui le nécessitent. Opter pour une orientation ciblée, vers le sol, par exemple pour encadrer un cheminement, avec un déclenchement maîtrisé (détecteur de présence, horloge, interrupteur crépusculaire...).
- **Limiter les travaux de terrassement** lors du chantier. Délimiter le chantier avec des barrières qui évitent la pénétration d'animaux, notamment d'amphibiens, mais également empêchent le débordement des engins sur le milieu naturel environnant. Une fois le chantier achevé, veiller à ce que les clôtures du site ne soient pas étanches et que les petits animaux puissent les franchir.
- **Maîtriser au mieux les impacts** du chantier : bruits, flux de camions, pollutions atmosphériques, lumières, gestion des déchets et gravats...



© Pascal Baudry - Conseil Général de la Vendée

- ADIVET – Association des toitures végétales : www.adivet.net
Fiche sur les toitures et murs végétalisés (CAUE de Paris) : http://caue75.archi.fr/fileadmin/user_upload/telechargement/Document/RES_Fiche_vegetalisation_150710.pdf
- CAUE (Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement) : assistance et conseils aux particuliers et aux collectivités : www.fncaue.asso.fr



● ● ● ● ● **Témoignages**

La Grée des Landes

« Dès les premières esquisses du projet d'hôtel-spa Yves Rocher La Grée des Landes, la volonté était de l'insérer le plus discrètement possible au cœur de la nature » indique Lionel SCUR, Directeur d'exploitation de l'Éco-Hôtel Spa. Construit à flanc de colline, les lignes directrices épousent le relief et les chambres ont un toit végétalisé pour se fondre dans le paysage.



Les matériaux naturels locaux sont privilégiés tels que le schiste et le bois. L'ensemble des bâtiments est cohérent avec les dix hectares de verdure du parc paysager, de la prairie naturelle et du jardin potager. Architecture bioclimatique, bâtiment à basse consommation énergétique et préservation de la biodiversité, La Grée des Landes est un hôtel qui s'engage pour la planète.

« Nous avons initié des partenariats avec des associations, comme la Ligue pour la protection des oiseaux, pour être conseillés sur la préservation de la biodiversité. Des nichoirs ont été installés en fonction des espèces locales et du potentiel qu'offre le site » complète M. SCUR. - www.lagreedeslandes.com

© La Grée des Landes - Eco Hôtel Spa Yves Rocher® Marque déposée par Yves Rocher

FICHE SITUATION : des clefs pour agir

Le gîte écologique Chaumarty

Chaumarty est un gîte de trois chambres, situé en Haute-Garonne. Mme Violaine COMOLLI, propriétaire, indique : « lors de la rénovation du corps de ferme, l'utilisation du chanvre avait été privilégiée au départ (coffré dans une ossature bois, en crépi, en vrac). Mais il a été vite remplacé par des matériaux de proximité : copeaux de bois (déchets de scierie) ou paille. Tandis que la chaux a été remplacée par la terre prélevée sur le site. »

Le projet d'extension du gîte s'appuie de nouveau sur les principes du bioclimatisme et de l'éco-construction : « Nous avons, là encore et plus qu'auparavant, cherché à contourner les produits industriels, même écologiques, par l'utilisation maximale de la terre et de la paille » précise Mme COMOLLI.

Enfin, la piscine est un bassin de baignade naturelle, avec vue sur les Pyrénées. Une ceinture végétale filtre l'eau, sans utilisation de chlore, tout en créant un milieu naturel original. La terrasse de 60m² est en mélèze d'Ariège. <http://chaumarty.com>



© Gîte écologique Chaumarty



3.6 Je gère une structure et un bâtiment au quotidien

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Dans le fonctionnement d'une structure touristique, certaines pratiques ont un lien avec la biodiversité. Des produits courants, comme le papier ou le textile, sont issus de ressources naturelles puis de processus de fabrication qui, lorsqu'ils ne sont pas encadrés par des normes et labels, génèrent des impacts très forts sur l'environnement et la biodiversité.

Certains gestes du quotidien peuvent aussi engendrer des pollutions de l'eau ou perturber la vie des espèces vivant la nuit.

● ● ● ● Comment agir ?

● Éviter la pollution des eaux

-Lors du nettoyage d'une terrasse ou d'un cheminement piétonnier goudronné par exemple, les eaux de rinçage rejoignent souvent le milieu naturel sans traitement, soit par écoulement, soit via le réseau de collecte des eaux de pluie. Dans tous les cas, ne pas employer des produits lessiviels toxiques et préférer plutôt les nettoyeurs hautes pression ou à vapeur. Il importe aussi de veiller au bon traitement des eaux usées de sa structure ou de sa commune (raccordement, bon état du système).

-Les véhicules perdent malheureusement souvent de l'huile lors du stationnement. À chaque épisode pluvieux, l'eau emporte ces hydrocarbures qui rejoignent le milieu naturel via le réseau de collecte des eaux de pluie. Pour les grands parkings, installer un déboureur-déshuileur. Pour les surfaces moins importantes, privilégier l'infiltration des eaux de pluie directement dans le sol.

-Les petits travaux de peinture impliquent de nettoyer les ustensiles de travail. Éviter impérativement de déverser les solvants et les eaux de rinçage dans le réseau d'évacuation. Les conserver et les déposer en déchetterie.

-Il n'est pas rare de stocker en extérieur des huiles alimentaires usagées, des produits chimiques pour le traitement de l'eau de piscine ou des produits phytosanitaires. Trop souvent, les fûts ou bidons sont renversés par accident. Leur contenu rejoint le milieu naturel par écoulement ou via le réseau de collecte des eaux de pluie. Placer plutôt ces produits dans des zones sans dangers (éviter les zones de circulation) et sur des bacs de rétention.

-Le dépôt sauvage de déchets dans la nature est interdit. Les pluies lessivent les déchets et emportent les polluants dans le milieu naturel. Lorsque des déchets sont évacués par des prestataires à l'occasion de petits travaux de rénovation, exiger un bordereau de suivi des déchets démontrant qu'ils ont été déposés dans un centre de traitement ou de collecte agréé. En randonnée comme pour toutes les activités de pleine nature, il est important d'organiser la collecte des déchets et de sensibiliser les pratiquants.

● Acheter des produits labellisés

-Que ce soit pour l'ameublement, l'aménagement extérieur ou le papier, préférer des produits labellisés FSC ou PEFC.



Le système de certification PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification scheme) est une initiative des professionnels de l'exploitation forestière et de la filière bois. La certification PEFC garantit l'application concrète de plusieurs principes de gestion forestière durable : maintien des capacités de renouvellement et du bon état sanitaire, respect de

la biodiversité, protection du sol et des eaux, maintien des fonctions d'agrément (accueil du public, paysage...).
www.pefc-france.org



Le « Forest Stewardship Council » (FSC) est une association internationale réunissant des organisations de protection de l'environnement, des acteurs de la filière bois (importateurs et exportateurs, exploitants forestiers, transformateurs, distributeurs...), des représentants des populations indigènes, des organismes

de certification répartis à travers le monde. Les standards établis par le FSC sont basés sur une dizaine de principes dont le respect des réglementations, le respect du droit des populations indigènes de disposer de leurs terres, le bien-être des travailleurs et le développement économique des communautés locales, l'exploitation efficace des ressources forestières, la préservation de la biodiversité et la réduction des impacts environnementaux de l'exploitation forestière, la gestion planifiée des exploitations, la préservation des forêts à haute valeur écologique, etc.

www.fsc-france.fr



-Pour les produits d'accueil ou pour le spa, les vertus des plantes et des produits naturels ne sont plus à démontrer. Or, la grande majorité des savons et cosmétiques utilisés dans le secteur du tourisme sont constitués de produits de synthèse. C'est un vrai gage de qualité de service que de proposer des produits naturels, dont la fabrication respecte l'environnement et dont l'utilisation ne dégrade pas la santé des hôtes. Plusieurs labels viennent garantir la qualité environnementale de ces produits : Écolabel Européen, Cosmébio...

-Le coton biologique est tout particulièrement recommandé pour un large éventail d'usages : vêtements professionnels, peignoirs, nappes et serviettes de tables, serviettes de toilettes, draps et matelas... D'autres fibres naturelles sont aussi recommandées : chanvre, lin, bambou... L'agriculture biologique fait en effet la part belle à la biodiversité par ses alternatives aux produits chimiques de traitement et son approche culturale adaptée au milieu naturel.

-Éviter le recours à des plantes menacées. Par exemple, le bois de santal, abattu pour en extraire une huile aromatique (soins du corps, parfums...), voit ses peuplements dégradés en Inde, Indonésie, Papouasie-Nouvelle Guinée et dans le sud du Pacifique.



© Annabelle RIEUX

Pour juger de la qualité écologique et équitable d'un vêtement ou d'un produit textile, il faut s'intéresser à l'ensemble de la filière depuis la fabrication et pas seulement à la matière première utilisée. Un certain nombre de labels et certifications apportent leur lot de garanties en fonction du niveau de performance sociale et environnementale visé.

Les labels répertoriés ci-dessous sont ceux que vous pourrez trouver sur des produits commercialisés en France .

- BioRe : <http://www.remei.ch/fr/biore.html>
- EKO – Skal : <http://www.controlunion.com/main/default.htm>
- Label textile biologique – Ecocert : <http://www.ecocert.fr/>
- Écolabel européen textile : www.ecolabels.fr
- Oeko tex standard : http://www.oeko-tex.com/OekoTex100_PUBLIC/index.asp

● Réduire la pollution lumineuse la nuit

L'éclairage artificiel la nuit (enseignes commerciales, lampadaires...) perturbe lourdement la vie des insectes et de nombreuses espèces nocturnes. Par souci d'économies d'énergie et pour éviter cet impact sur la biodiversité :

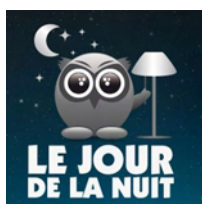
-Couper toutes les enseignes éclairées la nuit (sauf si l'établissement est ouvert seulement la nuit).

- Préférer les lampes dont la température de couleur est inférieure à 2300°K, en privilégiant systématiquement les lampes à vapeur de sodium par rapport à toute autre technologie.

-Utiliser des détecteurs de mouvements et des interrupteurs crépusculaires.

- Choisir des systèmes d'éclairage dotés de réflecteurs dirigeant la lumière seulement vers les zones où elle est nécessaire, autorisant l'emploi de lampes d'une puissance électrique moins élevée et, surtout, évitant l'émission inutile et néfaste de lumière au-dessus de l'horizon.

-Plafonner la puissance lumineuse totale installée le long des voies et cheminements : limiter à 100 kilolumens/km pour des voies de largeur inférieure à 10 mètres et 200 kilolumens/km au-delà de 10 mètres.



Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Il permet une prise de conscience du problème de pollution lumineuse. L'événement repose sur l'organisation partout en France de nombreuses manifestations et animations. Il permet alors la découverte ludique de la faune et de la flore et l'observation des étoiles avec des astronomes avertis. En parallèle, les villes sont invitées à éteindre symboliquement une partie de leur éclairage public. - www.jourdelanuit.fr



● Commerces et boutiques

-Le commerce des espèces menacées est une pratique illégale. Aucune espèce figurant sur les listes de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES - www.cites.org) ne doit être exposée, stockée ou vendue.

-Encourager les artistes et artisans locaux à proposer des souvenirs fabriqués à partir de matériaux durables, y compris avec des matériaux de recyclage, plutôt que d'utiliser des espèces menacées.

-Les associations locales de protection de l'environnement proposent parfois des mascottes à l'effigie d'une espèce menacée qu'elles s'efforcent de préserver. Mettre leur produit en vente ou en cadeau soutiendra leurs actions.

● ● ● ● Comment aller plus loin ?

50

Réduire la contribution au changement climatique :

Les effets sur les écosystèmes des changements climatiques, provoqués par l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre, sont déjà observables et vont continuer de s'accroître. Toute activité humaine, quelle qu'elle soit, engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Afin d'agir, il est nécessaire d'établir un bilan pour connaître ses marges de manœuvre.

La méthode Bilan Carbone® a été développée par l'ADEME pour comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre de toute organisation. Cette démarche est très instructive pour identifier les postes contribuant le plus au changement climatique puis déterminer un plan d'actions.

Pour compenser les émissions de gaz à effet de serre qu'il ne serait pas possible de réduire, des programmes dédiés ont été créés. Parmi ceux-ci, certains prennent en compte la biodiversité, par exemple en favorisant la reforestation ou la préservation d'espaces boisés.



● ● ● ● ● Ressources

- Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes. www.anpcen.fr
- Campagne Le Jour de la Nuit, « rubrique ressources et outils » : <http://www.jourdelanuit.fr/Pour-comprendre-documentation>
- Guide de gestion environnementale et sociale pour les professionnels du tourisme : www.magestour.com
- Bilan Carbone® : www.ademe.fr/bilan-carbone
Charte pour les programmes de compensation carbone : www.compensationco2.fr
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction - CITES : www.cites.org
- Produits cosmétiques contenant des produits issus de l'agriculture biologique : www.cosmebio.org



● ● ● ● ● Témoignages

L'association La Via Natura

Depuis 3 ans, la petite mais dynamique association des campings La Via Natura, rejointe en 2010 par le terrain Esterel Caravaning, a mis en place un programme de compensation des émissions de CO2 générées par les déplacements des campeurs. 15 000 euros ont été réunis pendant la saison touristique. Ce financement fût alloué à l'ONG Éco-Bénin pour reconstituer une mangrove près du lac Ahémé.



En novembre 2010, certains gérants de campings sont venus prêter main forte à l'ONG béninoise pour planter les 100 000 Palétuviers. Pascal RUYSSCHAERT, président de La Via Natura précise que « cette démarche ne coûte rien aux vacanciers ». L'opération est entièrement à la charge des campings. « Pour les campeurs, dont une proportion sans cesse croissante partage nos valeurs, cette action est très bien perçue ». www.campings-la-via-natura.com

© Camping Pyrénées Natura

L'hôtel-casino Lucien Barrière de Lille

Dans le cadre de sa politique environnementale, l'hôtel-casino du groupe Lucien Barrière à Lille, s'engage à optimiser les achats qui disposent d'un signe de reconnaissance écoresponsable. Ainsi l'approvisionnement en papier est actuellement à 80% issu de forêts gérées de manière durable (FSC ou PEFC). www.lucienbarriere.com



3.7

Je cuisine ou je vends des produits alimentaires dans mon établissement

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

L'alimentation de l'homme, mais aussi celle de toutes les espèces vivantes, est directement liée aux ressources naturelles disponibles (eau, minéraux, autres espèces) et donc aux écosystèmes. La qualité, la quantité et la diversité de ce que les êtres vivants ingèrent agissent sur leur santé et donc sur la survie du groupe. La préservation de la biodiversité, des milieux comme des espèces, apparaît alors clairement comme un facteur nécessaire à notre simple subsistance.

Qu'ils soient issus de l'agriculture, de l'élevage ou qu'ils soient prélevés directement dans la nature, nos aliments sont partie intégrante des écosystèmes. Notre consommation peut parfois engendrer un déséquilibre des milieux et/ou une fragilisation des espèces. Mais des solutions existent !

● **L'agriculture**, lorsqu'elle conduit à une utilisation massive d'eau, d'engrais azotés et de pesticides, est dommageable, d'une part aux agriculteurs et au voisinage, d'autre part aux sols, aux milieux aquatiques, à la flore et la faune. La monoculture et les pratiques agricoles qui y sont liées, compromettent localement la diversité génétique des espèces.

Il existe, des modes de conduite agricole qui ont un impact plus faible sur l'environnement et sur la biodiversité. Les dénominations sont aussi nombreuses que les pratiques (agriculture raisonnée, biologique, durable...). Retenons que les principes de l'agroécologie sont le respect du sol et de l'écosystème local, l'économie des ressources naturelles mais aussi l'équilibre socio-économique pour l'agriculteur et sa famille. Il faut s'appuyer sur le fonctionnement des écosystèmes : les solutions se trouvent directement dans la nature (lutte biologique, associations de végétaux, rotation, assolement, agroforesterie...).

● **La pêche**, par ses méthodes et les quantités prélevées, peut être mettre en péril un grand nombre d'espèces. Les 3/4 des produits aquatiques consommés sont «surexploités ou en passe de l'être» d'après le WWF France.

Selon une récente évaluation de l'UICN, plus de 40 espèces de poissons marins présentes actuellement dans la Méditerranée pourraient disparaître dans les prochaines années. Ainsi, le potentiel de reproduction du Thon rouge de l'Atlantique (*Thunnus thynnus*) a diminué de 50% au cours des 40 dernières années en raison de la pêche intensive.

Les filets dérivants, chaluts de fond ou sennes coulissantes entraînent la capture d'espèces non ciblées (poissons, marsouins, tortues ou dauphins, rejetés morts ou blessés), la destruction d'habitats, la présence de vieux filets en mer... Le respect des législations, le développement de labels (dont MSC) et de chartes de bonnes pratiques doivent être exigés.



© Marcel BRENER

● **L'élevage**, lorsqu'il est intensif, induit l'usage d'antibiotiques, l'abandon de races locales et la concentration d'effluents. Il s'appuie sur une alimentation bon marché, composée de céréales (souvent issues d'une agriculture utilisant massivement des pesticides et de l'eau, comme pour le maïs par exemple) mais aussi de soja, le plus souvent cultivé sur un autre continent et/ou contenant des OGM (Organisme Génétiquement Modifié), voire complétée d'hormones.

Dans le cas particulier de la pisciculture (élevage de poissons), outre la sensibilité aux maladies et à divers parasites conduisant à employer beaucoup d'antibiotiques et de substances chimiques, le débordement du vivier peut libérer des individus d'élevage dans le milieu naturel et être préjudiciable pour les espèces indigènes.

Les conséquences de l'élevage intensif sont la pollution des sols, de l'air et de l'eau, la déforestation pour produire l'alimentation animale. Elles constituent des atteintes à la biodiversité, tant au niveau des écosystèmes que des espèces et de leur patrimoine génétique.

L'élevage en plein air, avec des densités faibles et une protection vis-à-vis du milieu naturel et des espèces proches, s'appuyant sur une agriculture locale et respectueuse de l'environnement, bénéficie de plusieurs labels et de cahiers des charges précis.

● **La chasse**. Le gibier sauvage est souvent apprécié sur la carte des restaurateurs. Selon le pays, l'encadrement de la cynégétique diffère.

Au-delà du statut de l'animal (chassable ou protégé), les modes de chasse sont cruciaux pour le maintien des populations animales, comme pour limiter les dérangements et les pollutions (période et lieu de chasse, comportement du chasseur - par exemple le ramassage des cartouches pour éviter l'accumulation de métaux dans le milieu naturel et la chaîne alimentaire - classe d'âge de chaque animal...).

Notons que le Conseil de l'Europe a signé en 2007, une Charte de la chasse et de la biodiversité : http://www.cic-wildlife.org/uploads/media/Hunting_Charter_FR.pdf



● ● ● ● ● Comment agir ?

↳ QUELS GESTES ?

● Acheter mieux :

- En privilégiant les achats de saison, locaux, afin de mettre en valeur les saveurs régionales.
- En favorisant les fournisseurs engagés dans une démarche environnementale, agissant en faveur de la préservation des espèces et des milieux. La relation avec le fournisseur est à ce niveau cruciale et consiste en un encouragement mutuel en termes d'action, de sensibilisation, de progrès continu.
- En sélectionnant des produits de qualité, labellisés, issus de pratiques durables et raisonnées.
- En assurant personnellement l'approvisionnement d'une partie des aliments, via par exemple la création d'un potager qui peut être par ailleurs un excellent vecteur de sensibilisation.

● Faire preuve de créativité :

- Composer plusieurs cartes par an, jouer sur un intéressant panel de plats du jour permet de mettre en lumière les produits frais, de saison.
- Savoir suggérer à sa clientèle des produits originaux, des variétés ancestrales, « revisitées », peut être un atout de différenciation de la carte comme un formidable moyen de favoriser la biodiversité des ressources naturelles. Le programme de Mr Goodfish (www.mrgoodfish.com/fr) au-delà du message de sensibilisation fourni au public et aux professionnels, illustre parfaitement l'engouement pour les espèces halieutiques inédites. Dans le même esprit, le guide Fish2Fork (www.fish2fork.com) a, de son côté, choisi de distinguer les restaurateurs par leurs efforts de prise en compte des principes de pêche durable.
- Favoriser un regroupement associatif et professionnel d'échange, de formation, entre chefs et/ou restaurateurs ; créer une charte commune ; pour les indépendants, tisser un réseau de fournisseurs actifs et engagés dans une démarche similaire, favorise le partage des idées et bonnes pratiques.
- Encourager les initiatives des équipes, prendre en compte leur connaissance des produits et saveurs régionales.
- Accueillir au sein de la structure des soirées, expositions, dont les thématiques illustrent et encouragent l'engagement de l'établissement.
- Refuser aussi de participer à la promotion de produits rarissimes (thon rouge, viande exotique de brousse ou du lagon, oiseaux...), souvent l'apanage des établissements de luxe.

● Sensibiliser :

- Sa propre personne ! La presse professionnelle, papier ou sur internet, relaye les innovations en matière de produits/fournisseurs plus respectueux de l'environnement. S'abonner à une newsletter électronique est gratuit.
- Les collaborateurs internes : leur expliquer les contraintes et opportunités de la démarche environnementale de l'établissement. Les inciter à mettre en valeur les choix de produits ou fournisseurs car ils seront le premier relais vers l'extérieur, sensibilisant à leur tour la clientèle. Par leurs éco-gestes, les équipes participent aussi à la préservation de l'environnement (gestion des déchets, lutte anti-gaspillage, gestion de la ressource en eau...).
- Les autres professionnels et acteurs du tourisme sur son territoire, car il est certain qu'on avance plus vite à plusieurs !
- Les fournisseurs : en les incitant à suggérer et favoriser leurs meilleurs produits, à référencer toujours plus de produits de qualité, en définissant un cahier des charges.
- Les clients : avec discrétion et humilité certes, mais sans modestie ! La carte est un excellent vecteur (alléchante, détaillée et symbolique) qui les encouragera à revenir profiter de la qualité des mets à déguster. Une fois convaincus, vos clients seront vos meilleurs prescripteurs ! Certains restaurants précisent si le poisson est « de ligne » ou « de chalut ».



© IRD / Patrice CAYRÉ



↳ QUELS OUTILS ?

Pour se repérer parmi les labels :



L'agriculture biologique et le label bio européen garantissent que le mode de production est respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent le mode de production biologique sont les mêmes dans toute l'Europe et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. Le logo bio européen est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010. Ces signes ne concernent que les produits agricoles et agroalimentaires.



Demeter est une association et une marque internationale, déposée depuis 1932, qui distingue des produits issus de l'agriculture bio-dynamique. Elle a pour but de soigner la Terre, régénérer les sols (grâce à la fumure et à des préparations à base de plantes médicinales et de minéraux, en respectant les rythmes de la Terre et du Cosmos) et favoriser l'intégration en un même lieu de l'élevage et des cultures.



BIO Cohérence est une association (née initialement Alternative Bio) et une marque qui s'engage pour une agriculture biologique toujours plus respectueuse des équilibres environnementaux, sociaux et économiques, selon une charte et un cahier des charges stricts.



Nature et Progrès est une fédération de consommateurs et de professionnels engagés depuis 1964 dans l'agro-écologie, défendant une agriculture éthique, bio-diversifiée, préservant le tissu rural et le métier paysan, selon son propre cahier des charges, indépendant de la réglementation européenne, attaché à une approche solidaire et participative.



Bio solidaire et Bio équitable sont deux marques collectives gérées par l'association Bio Partenaire. Elles associent les garanties de l'agriculture biologique et les principes de filières équitables. La marque Bio Equitable s'applique aux entreprises en partenariat avec des producteurs des pays émergents ou en voie de développement. La marque Bio Solidaire s'applique aux partenariats de proximité entre transformateurs et producteurs.



Le label ECOCERT Equitable suit le référentiel ESR d'ECOCERT, combinant les garanties du commerce équitable (selon les définitions réglementaires françaises) et de l'agriculture biologique pour les produits alimentaires, cosmétiques et textiles.



Le sceau Rainforest Alliance Certificated™ se trouve sur des produits de la grande distribution comme le cacao, le café, les fleurs, le thé, les légumes provenant d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie et d'Hawaï. Ce sceau assure aux consommateurs que le produit a été cultivé selon des pratiques responsables tant au niveau social qu'environnemental.



Marine Stewardship Council™ est une norme édictée en 1995 par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO) garantissant une exploitation raisonnée de la ressource poissonnière. www.fishonline.org/



L'appellation d'origine contrôlée (AOC) désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. L'AOC démontre un lien fort avec le terroir.



L'appellation d'origine protégée (AOP) est l'équivalent européen de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.



L'indication géographique protégée (IGP) désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. Ce signe européen protège par ailleurs le nom du produit dans toute l'Union européenne.



La Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) protège quant à elle une recette traditionnelle.



La Charte RSPO™ (Roundtable on Sustainable Palm Oil) est le fruit d'une association éponyme militant pour une huile de palme exploitée selon des principes responsables et respectueux de l'environnement. www.rspo.org



↳ SOURCES D'INFORMATIONS POUR ALLER PLUS LOIN



Le programme « **Mr Goodfish** » a pour but de sensibiliser le public et l'industrie poissonnière à la consommation durable de produits de la mer, en recommandant certaines espèces et en listant les restaurants et poissonneries participants. www.mrgoodfish.com/fr



Conçu pour les consommateurs, le **guide Fish2Fork** recense les restaurateurs faisant des efforts pour servir un « poisson durable », travaillant en collaboration avec la filière professionnelle la plus respectueuse des principes de préservation des espèces et des stocks halieutiques. Le site éponyme recense l'actualité de ces professionnels et suggère au grand public des pistes de consommation responsable selon les préconisations de la Marine Conservation Society (MCS).



Sur ce même thème, l'**Alliance produits de la mer** est un programme international de SeaWeb qui a pour vocation de créer des opportunités de changements au sein de la filière des produits de la mer. L'Alliance travaille avec l'ensemble des acteurs de la filière (pêcheurs, aquaculteurs, mareyeurs, grossistes, distributeurs, restaurateurs, poissonniers...) et les accompagne vers la durabilité en favorisant le dialogue et les opportunités de réseau. L'Alliance a publié le « Guide des espèces à l'usage des professionnels » qui présente les principales espèces consommées en France sous l'angle de la durabilité : www.allianceproduitsdelamer.org/resources/Guidedesespeces.php



TRAFFIC est le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages. Sa mission est de s'assurer que ce commerce ne menace pas la conservation de la nature. Ce réseau a été fondé en 1976 et est un programme commun à l'UICN et au WWF. www.traffic.org/news-french (site web en anglais).



L'association internationale **Slow Food** cherche à enrayer la disparition des traditions gastronomiques locales, à redonner de l'intérêt aux consommateurs pour la nourriture, ses origines, ses saveurs et à les informer des conséquences de leurs choix alimentaires. www.slowfood.fr



Les informations de l'**UICN France**, Agriculture & biodiversité : www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Biodiversite_signes_reconnaissance_agricoles.pdf



Les actions liées à l'alimentation responsable de la **Fondation pour la Nature et l'Homme** : www.fondation-nature-homme.org



Les campagnes du **WWF** pour une alimentation de qualité : www.wwf.fr/s-informer/nos-missions/modes-de-vie-durables/pour-une-alimentation-de-qualite



Les forums **ECORISMO** réunissent des professionnels et des experts des solutions environnementales adaptées à la restauration. Ces rendez-vous ont lieu partout en France et plusieurs fois par an. www.ecorismo.com

FICHE SITUATION : des clefs pour agir

● ● ● ● **Le saviez-vous ?**

C'est rassurant. La sauvegarde du plus grand garde-manger de l'humanité, que sont les océans, préoccupe de plus en plus les professionnels. Plusieurs initiatives ont vu le jour en parallèle :

- la campagne de Mr Goodfish (si l'initiative s'adresse en priorité au grand public, son concept original mettant en lumière des poissons méconnus inspire judicieusement les restaurateurs),
- le guide Fish2Fork, mettant en avant les restaurateurs les plus responsables,
- diverses mobilisations, comme celle des cuisiniers des Relais & Châteaux, qui se sont regroupés autour d'une charte. En collaboration avec Alliance Produits de la mer, les chefs volontaires ont approuvé par vote unanime 6 engagements forts visant à protéger les ressources halieutiques. Les engagements sont consultables par le public sur le site du réseau : <http://devdurable-rc.blogspot.com>



3.8 Je propose des expériences de voyage

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Pour l'ensemble des voyageurs – qu'ils soient tour opérateurs, agents de voyage ou réceptifs – la diversité des peuples et des espaces naturels qu'ils font découvrir au grand public, sont de véritables gages de prospérité. Encore faut-il s'assurer de leur pérennité et de leur accessibilité.

Pour la clientèle « loisirs », cette biodiversité est souvent à l'origine de la toute première envie de voyager, de découvrir les trésors de la planète. Qui n'a jamais rêvé de plonger sur la Grande Barrière de corail australienne, de serpenter au cœur des Tsings de Madagascar ou de s'aventurer dans la forêt tropicale du Costa Rica ?

Pour préserver ces trésors, tous les acteurs professionnels du voyage ont un rôle clé évident à jouer dans la conservation de la biodiversité : auprès de leurs clients et fournisseurs comme au sein de leur propre structure.



● ● ● ● Comment agir ?

↘ QUELS GESTES ?

○ ICI...

- **En adoptant en interne des pratiques durables**, respectueuses de l'environnement (politique d'achats responsables, politique d'impression de brochures révisée au strict nécessaire, plan de gestion des ressources naturelles et des déchets, etc.).
- **En sélectionnant rigoureusement les prestations locales** et en faisant – par le biais d'une production aussi judicieuse que réfléchie – la promotion des acteurs (professionnels et/ou associations) qui agissent dans le sens de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Leurs atouts sont les vôtres.
- **En sensibilisant l'ensemble des professionnels du réseau et de la clientèle** (lors des étapes de conseils puis au travers du carnet de voyage). La transmission de l'information est cruciale : elle doit être concise, précise et percutante.
- **En finançant une ONG, une association ou une fondation** agissant pour la conservation de la nature et en incitant la clientèle à participer.
- **En rejoignant un réseau** de professionnels actifs agissant pour la conservation de la biodiversité.
- **En proposant un programme de compensation des émissions de carbone ou des atteintes à la biodiversité**, pour financer des actions de restauration de milieux dégradés ou la protection d'espèces menacées.

○ LÀ-BAS ...


- **En respectant la réglementation touristique et environnementale** du(des) pays concerné(s).
- **En minimisant la pression touristique sur les sites sensibles** : favoriser les petits groupes, leur répartition dans le temps et dans l'espace, s'assurer que les guides accompagnateurs participent activement à la préservation des lieux, en toute connaissance de cause.
- **En soutenant l'information et la formation des partenaires locaux**, ainsi qu'en établissant régulièrement des échanges avec eux, sur le thème de la biodiversité.
- **En mettant en œuvre les moyens nécessaires pour protéger, nettoyer et restaurer les sites** en cas d'évènement en plein air au sein d'un espace naturel (voyage incentive ou séminaire par exemple).
- **En allant à la rencontre des réseaux associatifs locaux de protection d'environnement**, en les soutenant et en leur apportant une participation humaine bénévole ou matérielle, de l'aide dans l'organisation de leurs missions (déplacements, réservations..).




● ● ● ● ● Quels outils ?

● **Pour participer activement à la lutte contre le changement climatique**, impactant la biodiversité à l'échelle planétaire, un voyageur peut choisir de réaliser son propre Bilan Carbone® (le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera exigé des entreprises de plus de 500 salariés dès janvier 2012, en application du « Grenelle Environnement ») ou de mettre en place un système de management environnemental à travers une certification comme **ISO 14001** ou **EMAS** ;

● **Pour s'engager fermement dans le « tourisme durable »**, surveiller et modifier ses pratiques, le professionnel du voyage peut se tourner vers deux certifications dédiées à son métier :

atr  - **ATR** (certification Agir pour un Tourisme Responsable, audité par AFNOR). Cette certification, autrefois l'apanage des tour-opérateurs thématiques dits d'aventure (l'association ATT a d'ailleurs créé le référentiel et développé commercialement la démarche), s'ouvre aujourd'hui aux voyageurs sur-mesure et travaille avec le CETO (association française de tour opérateurs) sur une version du référentiel qui pourrait plus aisément s'adapter aux voyageurs généralistes.

 - **Green Globe** (via le référentiel dédié aux voyageurs publié en 2010, porté par Green Globe Certification et audité par un professionnel tiers accrédité indépendant). C'est aujourd'hui l'un des référentiels les plus complets sur le plan des exigences liées à la préservation de la biodiversité.

● **Une charte pour rassembler et poser ses engagements** : que ce soit selon le modèle de l'association **ATT/ATR** (repris par des hôteliers, comme outil de sensibilisation de la clientèle) ou de l'association des tour-opérateurs plongée, la rédaction d'une charte est souvent le point de départ d'une démarche de progrès collective pour les opérateurs d'une même destination, et peut de ce point de vue être pertinente ;

● **Pour étoffer et affiner sa production**, le tour opérateur peut s'appuyer sur les écolabels et certifications de renom (**ISO 14001**, **Green Globe**, **Écolabel Européen**, **La Clef Verte** ou **Green Key**, **Travelife**, **Earth Check**, **Hôtels au Naturel**...) qui attestent des efforts que leurs fournisseurs ont accompli en la matière.

Des actions collectives (de sensibilisation notamment) peuvent être aisément menées au sein d'associations locales ou de regroupements professionnels nationaux ou internationaux tels que **Tour Operators' Initiative for Sustainable Tourism Development (TOI)**. Établie en 2000 par un groupe de tour opérateurs, cette organisation non gouvernementale bénéficie du support du PNUE (programme des Nations Unies pour l'environnement), de l'UNESCO et de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme). Son but : encourager les professionnels du voyage à s'engager fermement en faveur du développement durable au sein de leur entreprise comme au cœur des destinations qu'ils commercialisent.

● ● ● ● ● Comment aller plus loin ?

● Tout savoir sur le Bilan Carbone® :

www.ademe.fr/bilan-carbone

● La certification ATR : www.tourisme-responsable.org

● L'association des Voyageurs et Voyageuses éco-responsables (V.V.E) : www.vve-ecotourisme.com

● L'association pour le Tourisme Equitable et Solidaire : www.tourismesolidaire.org

● La certification Green Globe : www.greenglobe.com

● La certification Earth Check : www.earthcheck.org

● La certification EMAS :

ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

● La certification ISO 14001 :

www.iso.org/iso/fr/iso_14000_essentials

● Le programme Travelife : www.travelife.eu

● Tour Operator's Initiative for Sustainable Tourism Development (TOI) : www.toinitiative.org

Le chapitre 1.8 présente les différents labels et certifications adaptés au tourisme, avec leurs liens internet. Il s'agit notamment de : ATR, La Clef Verte, l'Écolabel, Européen, Green Globe, Earth Check, Hôtels au Naturel, EMAS, ISO 14001, Gîtes Panda, Éco-Gîte, Chouette Nature, Pavillon Bleu.



● ● ● ● Témoignages

Des tours opérateurs inventifs développent le voyage utile

© Sébastien CARLIER

Les idées ne manquent pas.

Nombreux sont les tour opérateurs « aventure » qui élaborent chaque année des nouveaux produits permettant de combiner le plaisir du voyage et l'approche spécifique de l'environnement et de la protection de la biodiversité.

De la simple prise de contact avec la médecine par les plantes ou la culture bio (proposé par exemple par Croq Nature, www.croqnature.com), à la survie en milieu naturel (chez Amarok, www.amarok-espritnature.com entre autres), du nettoyage et de la dépollution de zones de trek (à voir sur www.karavaniers.com ou www.allibert-trekking.com notamment) à l'écovolontariat (développé par Cybelle Planète, www.cybelle-planete.org, pour faire activement participer les vacanciers à la préservation de la biodiversité en aidant sur le terrain des projets locaux), il n'y a qu'un pas. Faites vos choix...



58

Les 10 recommandations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (l'OMT)

L'OMT a établi et présenté, à l'occasion de la Journée Mondiale du Tourisme 2010, dix recommandations afin de mieux intégrer la protection de la biodiversité dans le développement du tourisme, particulièrement par l'application des processus décrits dans le guide international sur le tourisme de la Convention on biological diversity's (CBD). À destination du grand public, ces informations peuvent (et devraient) être relayées par Atout France, le CETO et toute autre institution de promotion touristique.

Informations disponibles auprès de :
UNWTO Sustainable Tourism Program
www.unwto.org



FICHE SITUATION : des clefs pour agir

Le monde sub-aquatique se mobilise

© ATOUT FRANCE/Aquashot

Par le biais de l'association Longitude 181 NATURE (fondée en 2002 et dont le président d'honneur est Albert Falco, ancien chef plongeur et capitaine de la Calypso) les professionnels de l'exploration sub-aquatique se sont mobilisés. L'objectif de l'association est de montrer l'extraordinaire diversité biologique et culturelle du monde afin que chacun puisse profiter, demain, des richesses de la planète, durablement et plus équitablement.

C'est dans cet esprit qu'ils ont lancé, dès 2002, la Charte internationale du plongeur responsable, adoptée depuis, entre autres, par la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), ainsi que plusieurs associations de moniteurs et de tour opérateurs plongée, à l'instar de Nouvelles Frontières.

Informations complémentaires auprès de :
Longitude 181 NATURE - 12 rue La fontaine - 26000 Valence - contact@longitude181.com
www.longitude181.org



3.9

Je valorise ou commercialise un établissement ou une destination

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

À l'heure où le « tourisme de nature », l'« éco-tourisme », les « séjours au vert » ou encore les voyages « plongée » rassemblent chaque année de plus en plus d'adeptes, le patrimoine naturel est, à lui seul, un atout significatif participant à la valorisation et à la commercialisation d'un établissement comme d'une destination.

Sans même chercher à cibler particulièrement les « éco-voyageurs », une étude de l'IFOP en 2008 démontrait que pour 43% des catégories socio-professionnelles aisées (CSP+) la destination touristique idéale est : « un lieu où l'environnement est particulièrement bien préservé ».

Espaces maritimes, zones humides, milieux montagnards, prairies ou forêts, chaque recoin de nature, protégé ou non, représente un potentiel touristique, économique et social. Les risques de dégradations, auxquels le tourisme peut contribuer étant omniprésent, ce capital naturel doit être préservé.

Il ne peut y avoir d'activité touristique pérenne sans une cohérence avec le milieu naturel qu'elle exploite ou côtoie. Que ce soit la conception, la promotion, la commercialisation de produits touristiques, mais aussi la gestion des réservations, l'accueil des clients ou les échanges avec les prospects, ces différents métiers du tourisme sont tous concernés par la biodiversité.



© Guillaume BÉREAU

● ● ● ● Comment agir ?

↳ QUELS GESTES ?

● **On parle mieux de ce que l'on connaît** : il est nécessaire de se donner des objectifs de meilleure connaissance de l'environnement naturel du site ou de la destination, pour mieux protéger et agir :

- Connaissance des milieux et des espèces qui les composent : c'est le socle indispensable de toute démarche de préservation de la biodiversité. Il est important d'inciter les acteurs de terrain (gestionnaires des espaces verts, personnel technique, organisateurs d'excursions ou centres de plongée par exemple...) à se former et à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs en retour.
- Connaissance des enjeux de préservation spécifiques de ces milieux et de ces espèces (parfois protégées).
- Connaissance des acteurs économiques, associatifs et institutionnels impliqués.

● **Informé, c'est déjà agir**. La transmission d'information (précise, ciblée, documentée, jamais évasive) permet à la fois de sensibiliser les clients et de valoriser l'établissement ou la destination. La quête d'information peut aussi permettre de déceler de nouveaux marchés de niche (adeptes des voyages naturalistes, ornithologiques, subaquatiques...) et de définir le caractère identitaire de son produit.

● **Promouvoir et vendre sans trahir** : il convient de s'assurer de la réelle prise en compte de la biodiversité dans la conception des produits touristiques avant d'appuyer sa communication sur ce thème.

Le greenwashing ou « écoblanchiment », c'est-à-dire l'usage d'arguments faussement écologiques pour verdir son image, notamment dans le domaine de la publicité et de la promotion des offres touristiques, est encadré par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (<http://www.arpp-pub.org/>) (et surveillé par des associations telles que l'Observatoire Indépendant de la Publicité (OIP).

Les clients étant de mieux en mieux informés, ils sauront décrypter les beaux discours et fausses promesses. Il importe de communiquer sur des faits, des résultats, du concret, de ne pas éluder les risques de dégradation, et, s'il y a atteinte à la biodiversité, ne pas l'occulter.



● **Concevoir autrement** : hôteliers, réceptifs ou offices du tourisme doivent constamment améliorer leur offre et questionner les produits qu'ils conçoivent et présentent au public :

- En analysant la place de la biodiversité dans chaque produit.
- En sélectionnant une alimentation, des souvenirs ou des produits d'accueil certifiés et/ou issus de productions locales et respectueuses de l'environnement. Les séminaires verts deviennent courants, les petits déjeuners, pauses ou repas bio se développent...
- En segmentant son offre pour toucher un public averti et attentif à l'environnement.
- En ne culpabilisant pas les clients ou visiteurs non avertis, par respect pour la diversité des opinions, tout en expliquant en quoi des efforts de préservation des espèces et des milieux est utile.
- En favorisant l'implication des acteurs locaux et des professionnels du voyage (voir les fiches 3.8 et 3.10).
- En limitant le nombre de participants par groupe, pour éviter des dégradations dues à une fréquentation trop importante d'un espace naturel, selon la sensibilité du site.
- Des idées parfois simples : « 1 nuit = 1 arbre planté » ou « 1 excursion = 1 tortue parrainée » peuvent symboliquement impliquer les visiteurs, voire les fidéliser.

● **Rassembler et animer** : Au sein d'un territoire ou à l'échelle d'un établissement, plusieurs acteurs se côtoient sans toujours se connaître. Les interactions, les projets collectifs, les animations fédératrices visant à regrouper visiteurs et acteurs autour de la problématique de la préservation de la biodiversité locale sont à encourager. L'Agenda 21 est un outil pertinent pour cela.



© IRD / Jean-Pierre MONTOROI

● ● ● ● ● Quels outils ?

● **Attester des efforts accomplis par un établissement (public ou privé)**. La certification reste le moyen idéal pour agir de manière concertée et le meilleur vecteur de communication pour le grand public. Voir le chapitre 1.8 consacré à cette thématique qui apporte une analyse comparative des labels et certifications du tourisme.

● **Bien communiquer** :

- Créer des plaquettes d'information ciblées, pour les employés d'une part et pour les visiteurs d'autre part. Diffuser des affiches, concevoir un site internet. Cela permettra de faire connaître la biodiversité locale et ainsi la valoriser ;
- Élaborer et animer une charte (Charte européenne du tourisme durable, charte de développement durable des stations de montagne...).
- S'impliquer dans une démarche de type Agenda 21 local ou inciter sa mise en œuvre.
- Animer des événements, organiser des soirées ou des réunions-débats, participer à des concours, s'engager dans la lutte active pour la préservation de la biodiversité : pour sensibiliser et donner envie d'agir ;
- Favoriser la diffusion médiatique des résultats concrets et des conclusions des actions engagées (par exemple par des témoignages, des articles de presse, des vidéos, un blog, des invitations à des forums...) : pour partager et prolonger les liens avec les visiteurs.



© ATOUT FRANCE/Pierre TORSET



● ● ● ● **Témoignages****Le projet « LA MER SE CULTIVE, LA MER NOUS CULTIVE » dans le Morbihan**

En engageant, en 2005, une démarche de tourisme durable, le Comité départemental du tourisme du Morbihan (Morbihan Tourisme) voulait impliquer l'ensemble des acteurs touristiques du Morbihan dans une stratégie de territoire en les invitant à s'inscrire dans des actions concrètes de développement durable.

Les objectifs de ce projet sont de « valoriser et faire découvrir les métiers de la mer dans une logique d'écotourisme et d'éducation à l'environnement », explique Brigitte VADIER-MÉTRA, responsable développement durable et coordinatrice de l'opération au sein de Morbihan Tourisme.

L'opération crée des espaces de rencontre entre les touristes et la population locale, fédère les énergies, favorise la connaissance et l'appropriation de ces activités par les visiteurs. Parallèlement aux outils de promotion, un document pédagogique est offert aux visiteurs. Il présente des actions mises en place dans le cadre des bassins versants, mais aussi les métiers de la mer, la biodiversité de la mer et des milieux naturels. Le réseau des partenaires intègre, dès le démarrage de l'opération, les associations de protection de l'environnement, les structures d'éducation à l'environnement et les syndicats de bassins versants.

Les sorties de découverte des métiers de la mer et des milieux naturels, proposées par les associations, sont des instants privilégiés pour évoquer les problèmes de qualité de l'eau et du maintien de la biodiversité mais aussi pour sensibiliser les visiteurs aux démarches de pêche durable : découverte des bouchots à marée basse, initiation à la pêche durable à la canne, observation du plancton, découverte des marais salants et des différents milieux naturels littoraux...

A cette occasion, de la formation sur l'accueil et l'interprétation pédagogique a été proposée : Morbihan Tourisme s'est associé au comité régional conchylicole de Bretagne pour proposer aux conchyliculteurs des journées pédagogiques d'information sur les techniques d'animation dans l'objectif d'améliorer l'accueil des visiteurs et leur connaissance de la biodiversité.

« Ce projet est l'aboutissement d'un partenariat unique entre les professionnels de la mer, du tourisme et de l'environnement, réunis autour d'une envie commune de mettre en avant des hommes, des métiers et leurs interactions avec les milieux naturels afin de permettre au visiteur de les découvrir et de les comprendre » conclut Brigitte VADIER METRA.



© ATOUT FRANCE/Martine Prunevielle

La mise en valeur du patrimoine naturel des Alpilles

Le Mas de l'Oulivie est un hôtel 3 étoiles de 27 chambres situé aux Baux de Provence au cœur du Parc naturel régional des Alpilles. Il emploie une quinzaine de salariés. L'hôtel est implanté en pleine nature dans une olive-raie et au pied des roches escarpées des Alpilles.

« Notre hôtel a rejoint en 2010 le groupement des Hôtels au Naturel dont les membres sont des établissements hôteliers implantés dans un Parc naturel régional qui contribuent par leur activité au développement d'un tourisme durable. Nous sommes impliqués dans une démarche volontaire de progrès en cohérence avec les valeurs du Parc : ressources et identité du territoire valorisées, environnement préservé, dimension humaine privilégiée », explique Isabelle ACHARD, directrice de l'établissement.

L'hôtel s'attache à valoriser et préserver le territoire du Parc, tout en mettant commercialement en lumière les avantages de la localisation de sa structure : « Nous fournissons une documentation complète sur le Parc et les activités culturelles et artistiques proposées, les sites à visiter et les randonnées à faire. Ce document est à la disposition des clients à la réception ou dans le salon de l'hôtel. Nous avons développé un partenariat avec un loueur de vélos pour découvrir le territoire des Alpilles à vélo et nous proposons un forfait « Ballade gourmande à vélo » pour promouvoir la mobilité douce et découvrir les producteurs locaux.

Nous faisons évidemment la promotion d'un tourisme de nature : nous avons développé un partenariat avec le bureau des guides naturalistes afin de proposer des randonnées dans les Alpilles, à la découverte de la faune et la flore. Enfin, nous impliquons les producteurs locaux : nous les mettons en valeur sur notre carte de restaurant : oléiculteurs, viticulteurs mais aussi maraîchers et chevriers, tous situés dans le Parc naturel régional des Alpilles. Nous incitons aussi nos clients à aller visiter ces producteurs grâce au circuit « Les Alpilles Buissonnières » créé par le Parc des Alpilles. »

www.masdeloulivie.com



© Le Mas de l'Oulivie



3.10 J'accueille, j'informe et j'organise la découverte de mon territoire

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Les guides, excursionnistes, réceptifs, maisons de parcs, Offices de Tourisme et syndicats d'initiative sont des relais immédiats entre le territoire et les visiteurs. Ils sont perçus comme de véritables portes d'entrée de la destination, des interprètes « officiels » et légitimes : de vrais spécialistes de leur région. S'ils maîtrisent souvent très bien les arguments paysagers, ces acteurs de terrain sont parfois plus hésitants sur la biodiversité locale.

La biodiversité est un facteur d'attractivité. La préservation des espaces et des espèces est un élément clé de l'avenir des territoires. La qualité de l'information sur la biodiversité s'avère primordiale vis-à-vis des prospects et touristes, autour des thèmes de la promotion / protection / découverte / pédagogie / cohérence entre les prestations et ces enjeux territoriaux...

Ces « animateurs de la destination » sont proches du milieu naturel et des acteurs locaux de la protection de l'environnement. C'est un atout non seulement pour réussir la médiation envers les clientèles, mais aussi pour structurer et développer une offre touristique « durable », voire une spécialisation sur une niche.



© Annabelle RIEUX

● ● ● ● Comment agir ?

➔ QUELS GESTES ?

○ S'INFORMER

- **Prendre le temps** de connaître, reconnaître les espèces et les écosystèmes de son territoire.
- **Identifier et se rapprocher des acteurs locaux** qui participent à la protection et à la connaissance de la biodiversité : associations, universités, naturalistes, collectivités, bureaux d'études, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement...Se constituer un fond de ressources documentaires.
- **Connaître et respecter les mesures de préservation** mises en place sur le territoire. S'il n'en existe pas, soutenir leur création.
- Demander aux spécialistes de l'aide pour **identifier les impacts directs et indirects** de l'activité sur l'environnement en général et sur la biodiversité en particulier.
- Suite à cette identification, **rédigier en conséquence un plan d'actions** visant à diminuer les impacts, intégrant un chapitre consacré à la préservation de biodiversité. Cela peut se traduire par l'arrêt de certaines activités à des périodes cruciales pour la faune et la flore, l'adaptation d'autres, la limitation du nombre de personnes par groupe...

○ INFORMER LES CLIENTÈLES

- **Informers la clientèle sur les espaces protégés** du territoire, l'inviter à découvrir ces lieux dans les conditions optimales pour la préservation des sites (en petits groupes et accompagnés par un guide qualifié).
- **Fournir aux visiteurs un plan des chemins de randonnée** à suivre, un livret présentant l'écosystème et ses habitants, voire des jumelles ou des équipements pour mieux les repérer.
- **Sensibiliser systématiquement la clientèle** sur les règles à respecter durant les activités nature ET durant l'ensemble de leur séjour. L'informer sur les « souvenirs interdits » et achats à proscrire, les consignes pratiques (tri des déchets...).
- **Dissuader les pratiques intrusives et nuisibles pour les espèces sauvages animales** : captivité, apport volontaire de nourriture, bruit, perturbation lumineuse, réintroduction sauvage ou **végétales** : cueillette, transplantation...



○ POUR INTERVENIR

- **Former et sensibiliser l'intégralité des collaborateurs** aux enjeux environnementaux et de la biodiversité.
- **Lutter contre la consommation, la vente ou l'exposition** d'espèces menacées d'extinction, de produits dérivés ou issus de pratiques reconnues non durables, par exemple en informant activement les prestataires locaux, en ne soutenant pas ces initiatives.
- **Encourager la mise en place de plans de restauration des milieux** par les organismes privés ou publics lorsque cela est pertinent.
- **Établir un partenariat avec des naturalistes ou des associations d'éducation à l'environnement** (dont les Centres permanents d'initiatives à l'environnement pour organiser des sorties à thèmes, une exposition...

- **Soutenir** (humainement ou financièrement), autant que faire se peut, la conservation et la gestion des zones naturelles localement ou internationalement.



© Alsace Nature / Xavier ADEM

↳ QUELS OUTILS ?

- **Formation** : renforcer ses connaissances et compétences en interprétation, en pédagogie ou aux enjeux locaux de biodiversité. Les associations de protection de la nature proposent souvent gratuitement des supports d'information, organisent des sorties, des soirées ou des campagnes de sensibilisation.

Rencontrer et échanger avec :

- des organismes scientifiques disposant d'antennes locales (Cirad, Ifremer, Inra, CNRS, musées ou aquariums...);
- des bureaux d'étude ou d'autres acteurs locaux (pour définir un programme de formation personnalisé) ;
- des naturalistes, des associations de protection de la nature :
 - France nature environnement : www.fne.asso.fr
 - WWF : www.wwf.fr
 - Fondation pour la nature et l'homme : www.fondation-nature-homme.org
 - Ligue pour la protection des oiseaux : www.lpo.fr
 - Club connaître et protéger la nature : www.fcpn.org
 - Réseau école & nature : <http://reseauecoleetnature.org>
 - Conservatoire des espaces naturels : www.enf-conservatoires.org
 - Centres permanents d'initiatives pour l'environnement : www.cpie.fr/
 - Réserves naturelles de France : www.reserves-naturelles.org
 - ...

- **Information et communication** : prévenir plutôt que guérir ! Il est nécessaire d'identifier le public visé pour adapter les supports et les messages. Veiller à ce que ceux-ci soient explicites mais pas simplistes, visuels voire ludiques, concrets et factuels, avec une formulation positive. En cas de mises en garde, il importe de justifier pourquoi, mais aussi comment faire autrement.

- **Expérimentation** : permettre au visiteur de vivre une expérience (physique ou virtuelle) de la biodiversité. Par exemple en l'incitant à participer à sa préservation, à son observation, à sa compréhension, en lui présentant des espèces locales proches de chez nous et en rappelant les liens entre les trois niveaux de la diversité du vivant : gènes / individus / écosystèmes.

- **Animation** : à l'image des événements de « 2010, Année internationale de la biodiversité », étudier la possibilité d'initier festivals, salons, foires, expositions, ateliers-rencontres, journées portes-ouvertes ou sorties nocturnes, qui sont autant d'excellents vecteurs de sensibilisation et renforcent l'offre touristique de la destination. Cela peut s'envisager dans le cadre d'un partenariat entre plusieurs acteurs du tourisme et de l'environnement, autour d'une cause commune. Le public scolaire est également une cible à ne pas négliger.

- **Labellisation ou certification environnementale** : encourager, formaliser, organiser, accentuer et rendre plus lisibles pour les touristes et pour ses propres employés, tous les efforts accomplis dans le sens de la protection de l'environnement.
(cf. chapitre 1.8 la place de la biodiversité dans les labels et certifications adaptés au tourisme)



● ● ● ● Témoignages

Le 1er « festival des 4 éléments »

La Communauté de communes Val ès dunes qui rassemble 17 communes au cœur du Calvados, a créé son premier « festival des 4 éléments » les 18, 19 et 20 juin 2010.

« Les 17 communes ont aujourd'hui trois objectifs clairs : se donner une identité forte en dévoilant de manière originale la biodiversité spécifique du territoire, accueillir de nouveaux publics en faisant connaître le territoire à travers son patrimoine (ses marais, ses moulins à eau...) et fédérer les communes autour d'une stratégie visuelle et touristique sur le long terme », explique Carole OUINE, élue d'une des communes concernées.

« Parmi toutes les manifestations, des expositions et animations particulières ont été menées sur la préservation de la ressource en eau, élément indissociable de notre territoire, ainsi que la visite théâtralisée des marais alcalins de Bellengreville-Chicheboville, classés Natura 2000 », poursuit-elle. « Ce fût non seulement un succès mais aussi et surtout une belle aventure, couronnée par la reconnaissance du ministère au sein de « 2010, année internationale de la biodiversité » » conclut Carole OUINE.



La distinction « 2010, année internationale de la biodiversité » a été attribuée par le ministère chargé de l'Écologie à tous les projets et manifestations participant à l'explication des enjeux de la préservation de la biodiversité et/ou à la sensibilisation et à la responsabilisation du public aux actions de protection des espèces et des milieux.

© Communauté de Communes Val ès dune

64

Découvrir la biodiversité à Paris

© ATOUT FRANCE / Philippe Maille

En 2010, la ville de Paris s'est mobilisée pour la biodiversité. Durant tout l'été, parcours verts et parcours bleus ont proposé des événements, des expositions, des conférences, des visites guidées et des animations pour inviter à regarder le territoire urbain autrement.

L'exposition-promenade « Regards sur la biodiversité » était organisée à Bagatelle, dans l'un des plus beaux parcs de la capitale. Elle proposait un cheminement artistique original inspiré par les rapports complexes entre Homme et Nature. Découvrez le Paris insolite et naturel !



L'aventure de l'inventaire

C'est le dernier pari du village Club Med d'Opio, en Provence : mieux connaître la biodiversité de son parc afin de protéger et de mettre en valeur les trésors naturels qu'il recèle.

Le village, déjà reconnu par l'Écolabel Européen pour sa démarche environnementale, a décidé en 2011 de se lancer aux côtés de Gecina, propriétaire du site, dans une nouvelle aventure : la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique complet sur l'ensemble de ses espaces verts.

« L'inventaire est en cours de réalisation, nous sommes impatients d'en connaître le résultat afin de pouvoir agir, préserver et mettre en valeur nos espaces naturels de manière encore plus ciblée. Il est intéressant de noter l'intérêt que nos collaborateurs et clients ont déjà exprimé vis à vis de la démarche dès son déploiement : certains ont pu bénéficier d'une véritable initiation naturaliste en suivant l'équipe de scientifiques en mission sur place », explique Agnès WEIL, directrice développement durable au Club Med.

« À la lecture du résultat, nous avons l'intention de développer des outils de sensibilisation pour nos clients et employés et d'accentuer la communication interne 'corporate' vers l'ensemble de nos villages, sur ce sujet qui nous tient à cœur. Il est primordial de comprendre et de mettre en lumière la valeur des services rendus par la nature », conclut-elle. Le bio-recensement est réalisé par un bureau d'étude spécialisé, qui remettra à l'entreprise un inventaire mettant en lumière l'intérêt patrimonial de la zone, et ses enjeux de conservation : un véritable outil de protection et de développement de la biodiversité, conçu sur mesure.

www.clubmed.fr



© Club Med Opio



3.11

Je participe à la stratégie et à l'organisation du tourisme sur un territoire

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Par sa contribution à l'attractivité des territoires et à la compétitivité des acteurs, la prise en compte de la biodiversité a un effet structurant – et donc stratégique – sur le développement du tourisme. Ce champ d'action ne doit pas être oublié des professionnels, ni des organismes institutionnels du tourisme.

Cette fiche concerne en particulier les structures de l'État, les régions et les départements, les chambres consulaires, les réseaux professionnels ou associatifs, les offices de tourisme et les communes. En effet, chacun peut agir à son niveau, directement ou indirectement, afin de favoriser une « synergie entre Tourisme et Biodiversité », dans une dynamique de développement durable.

● ● ● ● Comment agir ?

➔ MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ ET SES ENJEUX POUR LA DESTINATION

- **Faire réaliser des évaluations environnementales sur le territoire.** Mettre à jour (ou débiter) l'atlas de la biodiversité sur la commune.
- **Accomplir de manière systématique des inventaires faune-flore,** voire des études plus approfondies si nécessaire. En effet, à l'image de l'archéologie préventive, le concept de « biodiversité préventive » permet de connaître l'état du patrimoine naturel avant tout aménagement.
- **Déterminer des indicateurs et évaluer les seuils d'acceptabilité du tourisme sur un territoire :** fréquentation des sites fragiles, consommation de ressources, dérangement des espèces, émission de polluants, production de déchets, fragmentation des espaces...
- **Intégrer des questions sur le paysage, les espaces naturels, la faune et la flore** dans les enquêtes touristiques, tant lorsqu'il s'agit d'études de clientèles, que d'analyses sur l'économie touristique de la destination.
- **Renforcer la connaissance et les compétences des acteurs du tourisme** par des sessions de formation sur la biodiversité, au niveau régional dans le cadre des plans de professionnalisation, comme au sein de chaque structure (formation professionnelle). Le thème de la gestion écologique des espaces verts est déjà une demande de nombreux établissements.

➔ FAIRE DÉCOUVRIR LES RICHESSES LOCALES

- **Créer ou développer des événements** (locaux ou régionaux) afin de diffuser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité et mobiliser les différents acteurs sur son territoire.
- **Informers les acteurs et promouvoir la journée mondiale de la biodiversité :** le 22 mai, ainsi que la fête de la nature, manifestation sur plusieurs jours au mois de mai également.
- **Mettre en valeur l'offre touristique qui respecte la biodiversité :** par exemple dans un Office de Tourisme, en identifiant les prestataires engagés et en installant un présentoir spécifique à ce thème.
- **Créer des produits touristiques et commercialiser des prestations** dont la biodiversité est le point commun. Par exemple une route de la biodiversité, des « safaris photos », des tables du terroir, vivre la vie d'un gestionnaire de réserve naturelle...
- **Choisir une espèce emblématique de sa destination touristique.** Elle peut en devenir le symbole et être un vecteur de communication, en contribuant positivement à l'image du territoire. Toutefois, par souci de cohérence, s'il s'agit d'une plante ou d'un animal menacé, il conviendra de s'assurer que des mesures de préservation sont mises en place et leurs résultats probants.
- **Rédiger,** dans le rapport de développement durable de sa collectivité territoriale (article 255 de la loi « Grenelle 2 »), **un chapitre concernant les enjeux entre biodiversité et tourisme,** ainsi que les actions menées.



© P. Navizet / PNR des Causses du Quercy



↳ ENGAGER SON TERRITOIRE DANS UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- **S'engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité** : possibilité offerte aux personnes physiques et morales – cf. annexe 4.1. Diffuser largement ces orientations auprès de ses partenaires.
- **Initier ou s'impliquer dans des programmes européens en faveur de la biodiversité**, qui ont une composante touristique. Début 2011, nous recensons deux opérations en cours : le projet REVERSE en Aquitaine et le Life+LAG'nature en Languedoc-Roussillon.
- **Soutenir les initiatives pour la biodiversité dans ses actions de coopération décentralisée.**
- **Élaborer avec les acteurs de son territoire une charte de bonne conduite sur le thème de la biodiversité** dans le secteur du tourisme. L'implication des différents professionnels, de la collectivité, des associations naturalistes sont un enjeu à relever pour la réussite de cet outil local.
- **Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges des marchés publics** liés au tourisme, qu'il s'agisse d'opérations de construction, de rénovation, de gestion (par exemple dans le cas d'une délégation de service public d'un camping...) ou d'étude de faisabilité.
- **Veiller à ce que la diversité du vivant soit un des critères de l'éco-conditionnalité** des aides publiques destinées aux prestataires touristiques. De la sorte, les porteurs de projets seront incités à indiquer les actions qu'ils envisagent dès le dossier de financement.
- **Inclure les coûts des investissements** éventuels en faveur de la biodiversité dans l'assiette des soutiens financiers de la collectivité pour les projets touristiques.
- **Participer au concours des villes et villages fleuris** en veillant particulièrement au respect des critères relatifs à la biodiversité. National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours permet l'attribution d'une à quatre fleurs correspondant au label Villes et villages fleuris. Ce label a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie. Son objectif est de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil ainsi qu'au bien être des habitants et des touristes.



↳ RELIER SES ACTIONS PRO-BIODIVERSITÉ À UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

- **Faire évoluer la politique de développement touristique de son territoire** en une véritable stratégie de développement durable du tourisme. Inclure une analyse des liaisons locales entre biodiversité et tourisme puis décliner cet instrument de cadrage en programme d'action, comportant un volet dédié à la biodiversité.
- **Mettre en œuvre ou participer à un Agenda 21** et s'assurer que le chapitre consacré au tourisme prenne bien en compte la diversité du vivant.
- **Favoriser les connections entre les services Tourisme et Environnement/Biodiversité** au sein des instances régionales ou locales. Par exemple, un délégué inter-service, en charge de la biodiversité, peut être nommé parmi les employés. Des réunions entre les services autour des synergies possibles peuvent être fixées trimestriellement.
- **Mobiliser les principaux organismes paritaires de la formation professionnelle du secteur du tourisme** (FAFIH, AGEFOS PME, OPCALIA, UNIFORMATION, AF-DAS, CNFPT) pour qu'ils soutiennent la formation des acteurs publics et privés du tourisme sur les thèmes liés à la biodiversité.
- **Favoriser les partenariats entre acteurs du tourisme et de la biodiversité.** Une table ronde peut être organisée, puis des projets communs peuvent émerger. Certains lieux sont propices à des échanges entre ces secteurs : par exemple des forums ou salons, comme Eco-rismo, des manifestations thématiques, des projets d'aménagement, la restitution d'une étude...
- **Compléter les référentiels des démarches en « qualité d'accueil et de service »**, nombreux dans le tourisme, mais aussi ceux des labels de « gestion environnementale », avec des critères sur la prise en compte de la biodiversité.
- **Engager son territoire et les prestataires de la destination sur la « Charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégés »**. Cet outil permet de s'assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental des territoires ayant des espaces protégés.



↳ SOUTENIR LES INITIATIVES ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

- **Participer à l'élaboration du schéma régional des trames vertes et bleues** ou – s'il en existe déjà – tenir compte de ces trames dans les projets touristiques de la destination. Veiller à ce que les aménagements liés au tourisme maintiennent des corridors écologiques et ne perturbent pas la circulation des animaux ni la jonction entre écosystèmes.
- **Déterminer un numerus clausus pour gérer l'accès à certains sites fragiles** (vallée, rivière, forêt, tourbière, littoral, lac ...) sur des périodes précises. Dès lors, un système de « droit d'entrée » pourrait être instauré avec les tours opérateurs ou les prestataires, soit sur la base d'engagements de respect de la biodiversité, soit selon une tarification, soit les deux.
- **Prévoir des mesures incitatives voire coercitives en cas de dépassement des seuils d'acceptabilité du tourisme sur la biodiversité locale** : liste verte des établissements vertueux, promotion renforcée de ces structures, diffusion de supports d'informations, fermeture de certaines voies d'accès, stationnement excentré ou payant, amendes, interdiction de fréquenter les lieux menacés...
- **Déployer des éco-gardes au sein des espaces naturels remarquables**, avec pour mission d'informer les touristes et les prestataires, mais aussi de sanctionner les personnes ne respectant pas les règles de comportement déterminées sur le lieu.
- **Organiser une journée d'initiatives pour la biodiversité**. Cela peut se traduire, d'une part auprès des clientèles touristiques par la promotion des espaces et espèces remarquables du territoire, des animations pour comprendre la diversité du vivant, des sorties pour découvrir les milieux protégés, une soirée festive... D'autre part, en mobilisant des employés de différentes structures pour mener un nettoyage de printemps, restaurer un écosystème, fabriquer et poser des nichoirs, planter des arbres...
- **Planifier une semaine de la biodiversité dans la restauration commerciale**. Rassembler les chefs des restaurants pour qu'ils puissent élaborer une carte spécifique. Cela peut aussi être l'occasion de tisser des liens avec des producteurs locaux qui adoptent des modes de production respectueux.
- **Étudier la possibilité**, dans les destinations à forte densité touristique, **de protéger les derniers espaces naturels restants** par des outils fonciers voire par le classement de la zone. Ces lieux protégés pourront avoir une vocation d'accueil et d'information du public.
- **Consacrer une partie de la taxe de séjour et/ou d'autres ressources financières**, dont le 1% paysage et développement des autoroutes, aux projets locaux en faveur de la biodiversité.

© ATOUT France/Franck Charet



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Programme européen REVERSE : www.reverse.aquitaine.eu
- Programme européen Life+LAG'nature : www.lifelagnature.fr
- Forum-salon Ecorismo : www.ecorismo.com
- Revue Espaces Naturels (le n°32 d'octobre 2010 propose un dossier « réconcilier nature et paysage, intégrer l'approche paysagère pour servir la biodiversité ») : www.espaces-naturels.info
- Réseau des Grands Sites de France : étude sur l'écomobilité et les actes des douzièmes rencontres - « L'écomobilité dans les Grands Sites » : www.grandsitedefrance.com
- Fête de la nature : www.fetedelanature.com
- Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) : <http://www.un.org/fr/events/biodiversityday/>
- Rapport de développement durable des collectivités territoriales : [Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 - art. 1](#)
- Charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégés : www.european-charter.org
- Concours des villes et villages fleuris : www.cnvfvf.fr
- Convention sur la diversité biologique : la CBD a publié en 2004 des « Lignes directrices pour la biodiversité et le développement du tourisme », puis en 2009 des études de cas « Le tourisme pour la nature et le développement ». Les deux ouvrages sont sur www.cbd.int
- Les atlas de la biodiversité dans les communes : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-un-atlas-de-la.html>



● ● ● ● Témoignages

Un code de bonne conduite pour l'observation des cétacés

Le « whale watching » (nom générique pour l'activité d'observation des cétacés) est pratiqué par plus de 10 millions de personnes dans le monde. La Méditerranée n'échappe pas à cet engouement. Pas moins de 13 espèces constituent le peuplement de cétacés de Méditerranée nord-ouest, dont 8 facilement observables.

Cette activité en croissance comptait, en 2009, près de 9 prescripteurs et 33 opérateurs, dont 5 n'organisent des sorties d'observation que dans le cadre de programmes de recherche. Outre les gains directs et indirects générés sur l'économie locale, cette activité permet une éducation au milieu marin et aux espèces. Elle constitue un outil de connaissance, de développement et de protection.

Lorsque le whale watching n'est pas mené de manière raisonnée, il peut menacer les populations de cétacés, en complément des autres perturbations (souvent d'origine humaine). Face à ces enjeux, des initiatives sont engagées pour le développement durable de l'activité. Un sanctuaire a été décrété pour les mammifères marins en Méditerranée, pour protéger les animaux et leurs habitats. Les cétacés, en particulier les baleines et les dauphins, sont protégés aux niveaux national et international.

Des actions de sensibilisation et la formation des opérateurs de whale watching se sont multipliées et un code de bonne conduite a vu le jour. Ce document précise les conditions d'approche et d'observation des animaux. Il sert désormais de cahier des charges pour les opérateurs. Enfin, l'association Souffleurs d'écume met à jour périodiquement une base de données des opérateurs et prescripteurs.

Sources : www.sanctuaire-pelagos.org - www.souffleursdecume.com



68

Concours « Capitale française de la biodiversité »

Organisé par l'agence régionale pour la biodiversité en Île-de-France, Natureparif, ce concours annuel est ouvert à toutes les communes et regroupements communaux de plus de 2000 habitants. Un questionnaire à remplir en ligne est disponible pour porter sa candidature. L'objectif de ce concours est de récompenser les collectivités qui auront mis en place une politique cohérente et des actions exemplaires en matière de protection de la biodiversité.



« Le comité d'évaluation est pluridisciplinaire, il est composé de chercheurs, d'urbanistes, d'écologues... Suite à la première phase d'évaluation, le jury, composé lui de partenaires privés et associatifs, sélectionne le meilleur dossier » explique Gaëlle LE JEUNE, organisatrice de l'évènement à Natureparif. « La commune gagne ainsi en notoriété, ses efforts de préservation de la biodiversité sont reconnus ! Pour le vainqueur, différents "prix action" (comme des maquettes pédagogiques, des refuges...) sont également offerts par nos partenaires et enfin, nous éditons des fiches explicatives détaillant les projets les plus probants de la ville, afin de garantir le partage d'expérience ».

Grande-Synthe (Nord) avait été élue Capitale française de la biodiversité en 2010. L'élue 2011 sera connue à l'automne. L'édition 2012 reprendra, elle, dès Janvier. D'autres pays européens animent un concours similaire : Allemagne, Espagne, Hongrie, Slovaquie.

Pour illustrer la démarche, Natureparif a également produit le film de sensibilisation Harmonie Urbaine (<http://www.natureparif.fr/fr/component/content/article/151-presentation-du-projet/669-harmonie-urbaine>). Ce documentaire de 12 minutes donne la parole à des naturalistes, des sociologues, des urbanistes et des scientifiques. Chacun des intervenants y expose sa vision et ses propositions pour imaginer la cité idéale, où milieu urbain et biodiversité cohabitent en... harmonie ! Ce document sera complété par un webdoc qui présentera à travers une ballade dans une ville virtuelle, les bonnes pratiques pour instaurer la nature en ville.

Informations disponibles sur www.natureparif.fr ou à l'adresse contact@natureparif.fr



Une stratégie touristique au service des espaces protégés

La « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » a été élaborée à la demande de la fédération Europarc, le réseau européen des espaces protégés. Elle propose une méthode pour organiser un tourisme durable dans ces zones, à travers un projet de territoire mettant en pratique un tourisme de qualité qui réponde à la fois aux impératifs de protection et de développement des territoires et aux attentes des visiteurs. Chaque signataire de la charte s'engage, après un diagnostic, dans un programme d'action sur 5 ans, respectant 12 principes fondamentaux. Europarc évalue l'application de cette charte.

Pour initier une démarche de progrès, la charte est structurée en 3 volets :

- volet 1 : définition de la stratégie du territoire vis-à-vis des espaces protégés.
- volet 2 : accompagnement des prestataires touristiques pour s'engager dans l'application de la charte.
- volet 3 : concerne les activités des tour-opérateurs.

Depuis 2001, 35 espaces protégés en Europe ont adhéré à la charte. Aujourd'hui, les territoires français sont les plus nombreux avec 17 territoires adhérents dont 3 parcs nationaux (Cévennes, Mercantour et Guadeloupe) et 12 Parcs naturels régionaux : Luberon, Vexin français, Marais du Cotentin et du Bessin, Vercors, Pilat, Scarpe-Escaut, Boucles de la Seine Normande, Livradois-Forez, Avesnois, Alpilles et Verdon, Vosges du nord.

En partenariat avec le Parc national des Cévennes, un réseau de 85 professionnels a créé l'association Cévennes Écotourisme pour appliquer les principes de la Charte européenne du tourisme durable. Propriétaires de chambres d'hôtes, de gîtes, d'hôtels, de fermes auberge, de campings ou de sites naturels et culturels, accompagnateurs en montagne ou animateurs d'activité de pleine nature et d'éducation à l'environnement, tous ces professionnels se regroupent pour faire découvrir les Cévennes d'une manière sensible et accueillante. L'association accompagne les prestataires sur des actions précises, dont la préservation de la biodiversité.

L'association Cévennes Écotourisme a réalisé 50 sacs à dos des "curieux de nature". Imaginés comme une boîte à outils, ils renferment de nombreux accessoires et ouvrages nécessaires à la découverte et à la compréhension de la nature. Ces sacs sont prêtés aux visiteurs par les adhérents de l'association.

www.european-charter.org - www.cevennes-parcnational.fr -

© Mélanie DUMOULIN - 2010



Voie Verte ≠ Trame Verte

Les réseaux de randonnée (sentier, piste équestre, cyclable, canal, voie verte...) ne constituent pas nécessairement un corridor écologique. En effet, la fréquentation humaine, des rives aménagées, des barrages, des sols artificialisés ou une gestion non raisonnée des lieux peuvent avoir un impact sur la faune et la flore. Ces réseaux permettent aux touristes de parcourir un espace naturel, mais leur potentiel pédagogique n'est pas toujours valorisé pour découvrir la biodiversité.

Les trames vertes et bleues sont un outil d'aménagement du territoire visant à assurer une continuité écologique entre des réservoirs de biodiversité (écosystèmes, zones vitales) par des corridors reliant ces milieux. Un schéma régional de cohérence écologique, décliné par territoire, détermine la réalisation de trames vertes et bleues. Dans ce contexte et selon leur vocation, leur conception et leur entretien, les réseaux de randonnée peuvent constituer ou non, un corridor écologique.

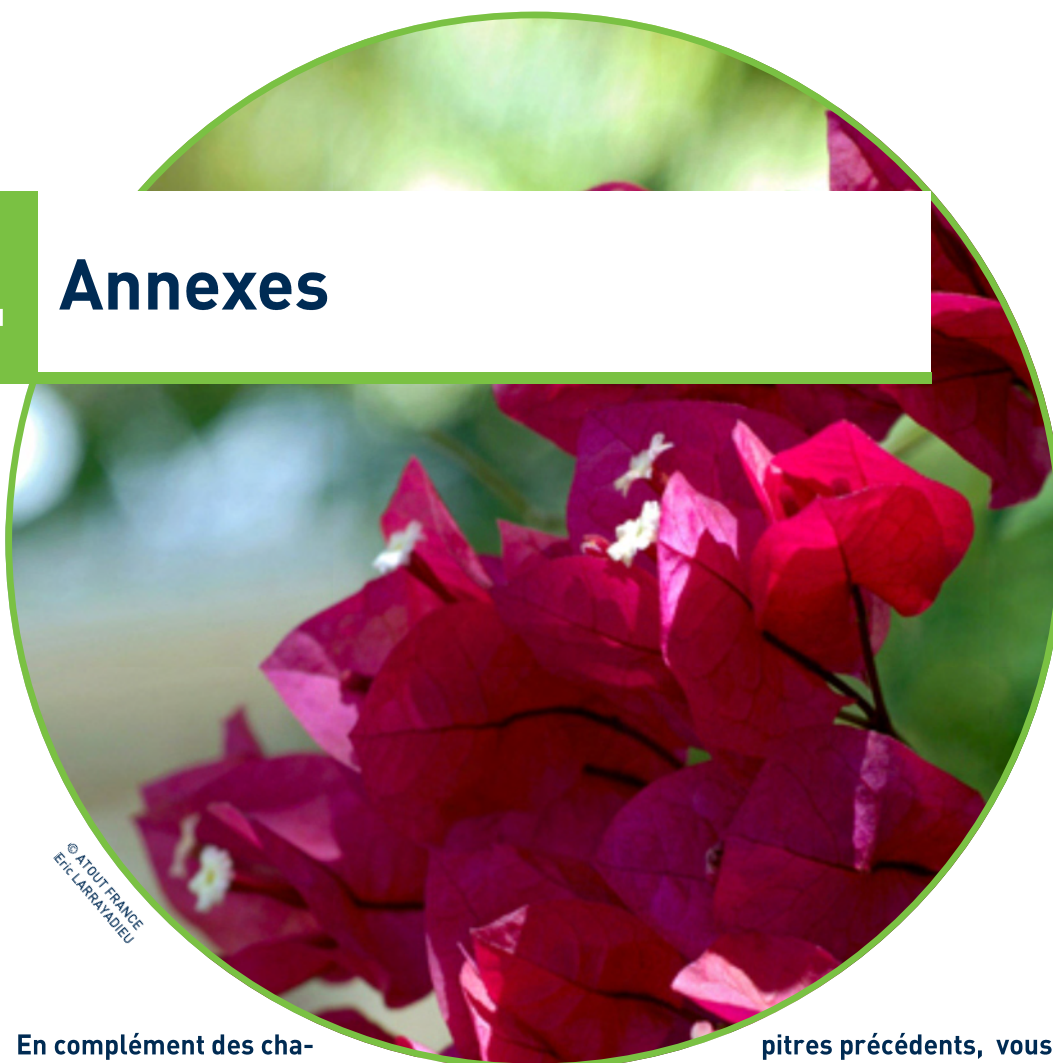


© ATOUT FRANCE/Michel Laurent/CRT Lorraine





4 Annexes



En complément des chapitres précédents, vous trouverez en annexe des précisions, des témoignages plus approfondis, des ressources et une fiche permettant d'adhérer à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), premier pas possible dans le sens d'un engagement sur ce champ d'actions.

4.1

S'engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)



Adhésion à la SNB

La stratégie nationale pour la biodiversité constitue la réponse de la France à la Convention sur la diversité biologique. Elle s'articule avec la stratégie européenne pour la biodiversité et constitue l'un des défis de la stratégie nationale de développement durable. Enfin, la SNB répond aux engagements du Grenelle Environnement.



Nous adhérons :

→ à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020)

AMBITION

- Préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité
- En assurer l'usage durable et équitable
- Réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité

→ à ses orientations stratégiques et à ses objectifs

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- A - Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité
- B - Préserver le vivant et sa capacité à évoluer
- C - Investir dans un bien commun, le capital écologique
- D - Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité
- E - Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
- F - Développer, partager et valoriser les connaissances



Et nous décidons de :

- diffuser, promouvoir cette stratégie et ses modalités d'application, par l'information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et auprès de nos partenaires;
- partager les enseignements de nos expériences en faveur de la biodiversité;
- prendre connaissance et faire connaître les outils proposés par la stratégie, pour s'engager dans l'action;
- étudier, dans un délai maximal de 18 mois, la possibilité et les conditions de mise en œuvre dans le cadre de notre activité d'une déclaration d'engagement volontaire, pour les objectifs qui nous concernent, et faire part de celle-ci au ministère du Développement durable au titre du secrétariat de la SNB.

Nom de l'organisation adhérente :

AU SEIN DE L'ORGANISATION, LE REPRÉSENTANT HABILITÉ À SIGNER EST : (nom et fonction)

Adresse :

LE REPRÉSENTANT DESIGNÉ COMME CORRESPONDANT BIODIVERSITÉ (nom et fonction) :

Adresse :


Tél. / Fax : M&M :

Date, signature et cachet de l'organisation :

Contact : snb@developpement-durable.gouv.fr

4.2 Trois études de cas

ÉTUDE DE CAS N°1

	Nom	Alena et Patrice LONGOUR
	Structures	Réserve Biologique des Monts d'Azur (Sarl RBMA) Association PRESERVE
	Fonction	Responsables, Vétérinaire et Président de PRESERVE
	Expérience	« Domaine du Haut-Thorenc : projet de tourisme durable dans un site naturel remarquable »

● ● ● ● Contexte

Ce projet est né au cœur des Alpes Maritimes, sur la commune de Thorenc, dans une mosaïque de milieux ouverts (falaises rocheuses, éboulis, pelouses) et de boisements remarquables (chênes pubescents, charmes houblons, hêtres, sorbiers...).

Ancienne réserve de chasse, la Réserve Biologique des Monts d'Azur est un site naturel de 700 ha abritant aujourd'hui plus de 500 espèces variées. Près de 5% d'entre elles sont protégées par des conventions internationales.

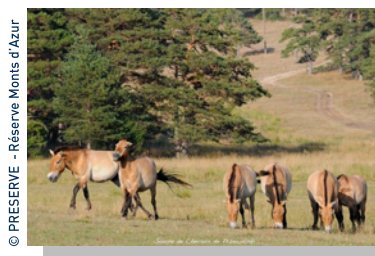
C'est au sein de ce milieu naturel d'exception qu'un homme passionné, cherchant à faire revenir les grands herbivores sauvages dans les forêts françaises, a réussi à réintroduire le bison d'Europe (*Bison bonasus*) et le cheval de Przewalski (*Equus ferus przewalskii*).

La réserve a été créée pour répondre à trois objectifs :

- Mettre en évidence le rôle essentiel des grands herbivores sauvages dans des écosystèmes naturels français et européens.

- Favoriser la connaissance, la sauvegarde et l'appréciation de la faune sauvage.

- Présenter la faune sauvage non comme une contrainte pour l'homme mais comme un moteur d'activités économiques durables, via le tourisme animalier (safaris guidés, hébergement, restauration).



● ● ● ● Modalités concrètes

Les interventions de l'association PRESERVE – créée en 1993 – s'articulent autour de 3 pistes :

1 - Gestion des ressources : faune, flore, eau, déchets.

Si la faune et la flore du site évoluent dans la réserve le plus naturellement possible, il est parfois nécessaire d'agir pour soigner des animaux protégés qui seraient en situation sanitaire délicate ou pour protéger dans certains lieux la régénération naturelle des plantes. La préservation et l'accroissement de la biodiversité du site sont un défi majeur pour les gestionnaires de la réserve. Les économies d'eau ainsi que la bonne gestion des déchets et des espaces liés à l'activité humaine animent toute l'équipe sur place (4 CDI à l'année et 7 CDD saisonniers).

2 - Réduction de l'impact des infrastructures d'accueil du public

Un volet éco-habitat s'est logiquement imbriqué dans le projet :

- Avec d'une part la réhabilitation d'une ancienne villa locale en pierre (datant du 19^e siècle) et son réaménagement selon les principes bioclimatiques, tant en extérieur que pour l'intérieur. Des rebords de toits et des coursives en Pin Douglas permettront de se protéger du

soleil d'été. L'isolation est en ouate de cellulose, des panneaux solaires sont installés pour l'eau chaude et pour le chauffage, un aérocapteur vient compléter une installation géothermique. Ce faisant, la réduction de la consommation énergétique de la bâtisse atteindra presque 70%. Des équipements économes en eau ont également été intégrés et une micro-station d'épuration dédiée est aujourd'hui en projet. Le bâtiment est accessible et adapté aux voyageurs handicapés, il s'est ouvert au public en 2011.

- Avec d'autre part la création d'un écolodge, constitué de 5 hébergements nature sur pilotis en pin local, en châtaigner et en toile. Ces structures de bois ont un impact sur le milieu naturel très réduit : elles sont entièrement démontables, et équipées de toilettes sèches, de douches & éclairages solaires. L'insertion de ces infrastructures dans le paysage a fait l'objet d'une attention toute particulière.

3 - Mise en place de modes alternatifs de déplacement pour la découverte du territoire.

La décision d'opter pour des modes de transport propres s'est traduite par le choix d'attelages équinés. Ainsi, une espèce animale domestique en danger (le mulassier poitevin) a bénéficié sur le site d'un programme de soutien à l'élevage de chevaux de trait (grâce à l'association PRESERVE).

L'association a également participé à la création de prototypes de calèches tout-terrain adaptées aux sentiers de la Réserve. Le site a enfin contribué à la formation de guides compétents tant pour le maniement des véhicules que pour la présentation de la richesse et de l'originalité des lieux.

● ● ● ● Résultats

- Les espèces animales sauvages qui, depuis 2005, ont été réintroduites sur le site se sont rapidement et positivement adaptées. Le taux de fécondité des bisons d'Europe est supérieur à la moyenne européenne et atteint actuellement 1 petit/an (il est plus généralement à hauteur d'un petit tous les 2 ans), plus de 30 petits sont ainsi nés depuis le retour de l'espèce.

- La reconstitution de la chaîne alimentaire et l'enrichissement du sol, par la présence des grands herbivores, ont eu pour conséquence d'accroître de 300% sur certaines zones la biodiversité végétale, selon les inventaires floristiques réalisés.

« Avec le retour de la grande faune herbivore, nous démontrons scientifiquement le bénéfice qu'en tirent les écosystèmes », explique Patrice LONGOUR, « la biodiversité animale recrée la biodiversité végétale ».

- Les hébergements affichent un taux de remplissage global moyen de 76% : le public s'intéresse à la faune sauvage, qu'il peut observer en pleine nature, dans un environnement préservé. Il semble apprécier l'information dispensée par les guides naturalistes disponibles sur place.

74

● ● ● ● Conditions de réussite

« L'acharnement d'un homme passionné et la présence à ses côtés d'une équipe solide, compétente et motivée, dit sans hésitation Alena, sans oublier le soutien des membres de l'association PRESERVE, l'aide de l'État et celui du Conseil Général des Alpes Maritimes ».

« En effet », poursuit Patrice, « c'est par la mise en place de partenariats publics-privés que de tels projets sont viables ; la politique d'avenir est celle qui saura intégrer une véritable prise en compte du patrimoine naturel au sein de tout projet ou bilan économique. Nous avons instauré chez nous une taxe de séjour 'nature et paysage' affectée en totalité à la gestion de notre environnement naturel. À quand la généralisation de telles initiatives ? », clame-t-il.

● ● ● ● Dates et coûts

- Initié en 2005 avec la réintroduction du bison et du cheval de Przewalski, le projet a peu à peu pris de l'ampleur avec le renforcement des structures d'hébergement (écolodges en 2009, villa en 2011) et la mise en place de solutions de mobilité douce sur le site. Pour cette seconde étape, des subventions de l'Etat et du Conseil général ont été attribuées à ce projet dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Alpes-Maritimes tourisme et technologies ». Cela a représenté 80% de l'investissement complémentaire. L'éco-rénovation des bâtiments a représenté un budget de 1000€/m², ce qui est une bonne moyenne dans la région.

- Ce projet de « tourisme durable dans un site naturel remarquable » a inscrit l'entreprise touristique dans une nouvelle économie. Un tiers du revenu est consacré à la responsabilité sociétale de l'entreprise : rémunérations équitables, entretien du patrimoine naturel.

- L'entreprise est responsable de la biodiversité sur et autour de son site : cela se traduit par l'intégration de la biodiversité dans le bilan économique de l'entreprise.

● ● ● ● Pour aller plus loin

www.haut-thorenc.com



© PRESERVE - Réserve Monts d'Azur

ÉTUDE DE CAS N°2

	<p>Nom Fanny KAUFMAN Structure Huttopia Fonction Responsable des études Expérience « Des aménagements doux et le souhait de retrouver l'esprit campeur »</p>
---	---

● ● ● ● Contexte

Huttopia est spécialisé dans la conception et l'exploitation de campings-nature. Situés dans des espaces naturels privilégiés, ils sont aménagés simplement et de manière réversible pour une meilleure préservation de l'environnement. L'objectif est d'être capable de rendre le site à la nature si nécessaire.

Le réseau Huttopia compte aujourd'hui 6 sites en France : Versailles et Rambouillet (78), Rillé (37), Font-Romeu (66), Senonches (28), et Dieulefit (26). Depuis 2008, Huttopia a installé 14 bivouacs dans les Parcs nationaux du Québec en partenariat avec la SEPAQ, gestionnaire des Parcs Nationaux.



© HUTOPIA / R.Etienne-Item

75

● ● ● ● Modalités concrètes

1 - Comprendre le terrain pour y adapter les aménagements.

Avant toute implantation, Huttopia fait réaliser plusieurs études par des bureaux d'études spécialisés, dont un diagnostic de l'état initial : inventaire faune et flore, en particulier du patrimoine arboré et des espèces animales. Une analyse du milieu naturel et du paysage permet aussi d'évaluer les risques naturels : inondation, glissement de terrain, avalanches...

Si une espèce sensible est repérée, un aménagement spécifique est étudié pour la préserver et la valoriser. L'implantation des équipements et des hébergements des camps Huttopia se fait en fonction de ces contraintes et de la nature des lieux. Le projet d'aménagement part des contraintes du lieu : éviter d'abattre des arbres, donc d'en replanter, limiter les terrassements, laisser le site dans son état naturel et s'y implanter de façon très légère.

2 - Choisir des matériaux naturels et locaux.

Des revêtements naturels permettent de préserver la qualité des sols : du concassé issu du recyclage de carrière pour les voiries, des copeaux d'arbres pour les espaces de détente et de loisirs. Alternatives aux enrobés et aux revêtements synthétiques, ces matériaux s'intègrent bien dans le paysage. Pour toutes les constructions (hébergements locatifs, bâtiments, équipements), du bois non traité est sélectionné : le cœur de Douglas, issu de forêts françaises et labellisé PEFC.

3 - Opter pour des structures légères et démontables.

Les hébergements sont conçus sur pilotis avec des poteaux ajustables pour s'adapter au relief du site, sans terrassement. Simplement fixé au sol, l'ensemble des constructions est aussi démontable (toiles, bois...) garantissant la réversibilité du site.

4 - Concevoir les espaces verts pour renforcer la biodiversité.

Différentes variétés de plantes adaptées au milieu sont sélectionnées, pour enrichir les sols mais aussi pour permettre à plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux de se développer. Les pépiniéristes locaux et les essences endémiques sont favorisés.

5 - Intervenir en douceur sur les espaces verts.

Il n'y a pas systématiquement de haies entre les emplacements. Elles ne sont pas ou très peu taillées. La tonte est réduite sur la saison. Les feuilles ne sont pas toujours ramassées et fertilisent ou protègent les sols. Les sites restent naturels voire sauvages. Toutefois, une surveillance régulière des plantes est nécessaire, par un membre de l'équipe, pour préserver le patrimoine naturel et l'ambiance du lieu.

6 - Maîtriser la consommation des ressources naturelles.

L'épicerie met en valeur les produits locaux et les spécialités régionales. La réduction des déchets et leur tri sur le camp sont encouragés. Des réducteurs de consommation d'eau sont installés (locatifs et blocs sanitaires). La consommation d'eau par campeur est affichée pour inciter à la discussion et aux écogestes. Les éclairages sont uniquement des modèles basse-consommation. Les énergies renouvelables sont privilégiées : les cabanes et le centre de vie du camping sont chauffés par des poêles à bois ou à pellets et des panneaux photovoltaïques équipent certains logements.



7 - Proposer une expérience nature pendant son séjour.

Les activités proposées sont une invitation à la découverte de la nature de manière simple et ludique, pour les parents et les enfants. C'est aussi l'occasion d'établir des partenariats avec des prestataires locaux, experts et spécialistes de leur région.

- Huttopia Rillé est situé au cœur d'une réserve ornithologique : des rallyes nature et des sorties nocturnes sont animées avec la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux).

- Huttopia Rambouillet est localisé en forêt domaniale de Rambouillet : plusieurs activités de découverte de la forêt sont proposées aux campeurs, de jour et de nuit, notamment lors du brame du cerf. Ces activités sont souvent menées en collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts).

- Sur tous les terrains, les campeurs peuvent découvrir comment faire un potager bio, comment reconnaître les espèces naturelles environnantes... Des livrets faune-flore et des topoguides sont mis à leur disposition.

Résultats

- À Rillé des nichoirs ont été installés pour certaines espèces. Des zones de régénération de la flore ont été préservées à Rambouillet et à Font-Romeu.

- Le pin Douglas est naturellement imputrescible, ne nécessite pas d'entretien particulier ni de peinture. Il n'occasionne pas de dépôt chimique dans les sols et n'impacte pas les espèces naturelles qui s'y trouvent.

- À Rambouillet un bassin de baignade naturelle a été aménagé et remplace avantageusement une piscine. Le traitement de l'eau, sans produits chimiques, est assuré par des plantes et des massifs filtrants. Il constitue un petit écosystème pour des insectes et une flore aquatique, qui s'intègre dans le paysage local.

- L'adaptation du couvert végétal au site permet de réduire l'arrosage, de faciliter l'entretien (car ces espèces poussent facilement dans leur milieu) et d'assurer la longévité des plants.

- La gestion écologique des espaces verts favorise un auto-entretien de la nature et se traduit par une utilisation très rare des pesticides et des engrais chimiques.

- À Dieulefit, des toilettes sèches ont été installées, ce qui permet de limiter la consommation d'eau étant donné l'absence de tout à l'égout.

Conditions de réussite

- Entretenir de bonnes relations avec les partenaires locaux qui participent à la protection de la nature.

- Former et mobiliser les équipes en interne, même les saisonniers.

- Laisser aux campeurs le choix d'adopter ou non des écogestes. Ne pas leur faire peur par un excès de messages ou une formulation trop dogmatique.

Pour aller plus loin

- Chaîne de campings nature Huttopia : www.huttopia.com

- Chaîne de campings filière d'Huttopia : www.camping-indigo.com

- Parc Nationaux canadiens où sont implantés les bivouacs Huttopia : www.sepaq.com

- Ligue pour la protection des oiseaux : www.lpo.fr

- Office national des forêts : www.onf.fr

- Fiches pratiques sur la gestion environnementale et paysagère des campings : www.parc-ballons-vosges.fr/publications_parc/fichesconseils_camping

ÉTUDE DE CAS N°3

	Nom	Camille MASSOL
	Structure	Conseil Régional d'Aquitaine
	Fonction	Coordnatrice du projet Reverse Chargée de mission agriculture biologique
	Expérience	« REVERSE : un projet européen en faveur de la biodiversité »

● ● ● ● ● Contexte



Le programme INTERREG IVC (2007/2013) de l'Union Européenne incite à la coopération entre régions d'Europe. Il s'agit de travailler ensemble pour partager des savoirs et des expériences. Il permet de cofinancer avec le FEDER (Fond Européen de Développement Régional) des projets impliquant plusieurs régions européennes.



European Union
European Regional Development Fund

Le projet REVERSE vise à promouvoir la biodiversité à l'échelle européenne. Construit sur la base de retours d'expériences et d'échanges de pratiques, ce projet a pour but d'améliorer l'efficacité des politiques régionales de conservation et de développement de la biodiversité par l'indentification d'initiatives réussies dans l'Union Européenne.

● ● ● ● ● Modalités concrètes

Le projet se focalise sur trois thématiques pour analyser des actions qui pourraient être facilement transférées à l'échelle des régions européennes :

- L'agriculture, l'agroalimentaire et la biodiversité.
- Le tourisme et la biodiversité.
- L'aménagement du territoire et la biodiversité.

14 partenaires sont impliqués dans le projet (régions, autorités locales, associations, instituts et universités), représentant 7 pays¹, de janvier 2010 à décembre 2012. La Région Aquitaine assure, en tant que chef de file, un rôle de coordination et d'animation du projet.

Les travaux des partenaires sont mis en communs et valorisés lors de séminaires thématiques, de visites de terrains, d'études de cas concrets et de conférences. Ils aboutissent progressivement à l'élaboration :

- D'un guide des bonnes pratiques, outil opérationnel, regroupant par thématique les expériences réussies et transposables.
- De recommandations d'ordre stratégique et politique, à destination des décideurs locaux.
- D'une charte à l'échelle européenne pour fédérer les acteurs sur un projet commun de préservation de la biodiversité.

Au niveau de la thématique Tourisme et Biodiversité plusieurs actions bénéfiques pour la diversité du vivant ont été recensées et regroupées par type d'outil :

- Les chartes et les stratégies pour préserver la biodiversité des impacts du tourisme.
- Les modes de gestion des aires protégées afin de concilier la protection et la découverte de la biodiversité.
- La restauration d'écosystèmes pour leur permettre d'accueillir du tourisme.
- L'écotourisme et les formes de tourisme basées sur la découverte et sur une meilleure compréhension de la biodiversité.
- L'agrotourisme et les formes de tourisme permettant de découvrir les liens entre le secteur agricole, l'agroalimentaire, l'alimentation et la biodiversité.
- La lutte contre les espèces invasives apportées par la plaisance et les croisières.
- Les événements et manifestations culturelles sur le thème de la biodiversité.



© Projet REVERSE

¹ Allemagne, Espagne, Estonie, France, Grèce, Italie, Slovaquie.

Résultats

Parmi les exemples de bonnes pratiques en matière de tourisme et biodiversité :

- La région de Murcie a élaboré une stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Elle se traduit par des politiques sectorielles, dont le tourisme. Un plan d'action a été déterminé à partir d'un état des lieux des impacts régionaux du tourisme sur la biodiversité et d'un temps d'échange avec l'ensemble des acteurs locaux.

- Depuis 2008, les « Journées Aquitaine Nature » proposent, pendant 5 jours fin mai, plus de 150 événements gratuits, pour sensibiliser le grand public à la nature et à la biodiversité : visites guidées de sites naturels, observations de la faune et de la flore, randonnées, expositions, ateliers de cuisine, films suivis de débats... 5 boucles éco-touristiques complètent l'offre et incitent à découvrir des Cafés de pays, à goûter des Assiettes de pays et à dormir dans des établissements écolabellisés.

- Dans les marais du Nord de l'Allemagne, une structure d'initiative pour l'emploi a formé plusieurs réparateurs et guides pour proposer au grand public la découverte de ce milieu historique et riche en biodiversité, à bord de bateaux traditionnels. Plusieurs milliers de personnes participent à ces excursions et sont ainsi sensibilisées à la préservation de ce type de milieu. Le projet est soutenu par les élus locaux et il dispose d'un financement par le FSE (Fonds social européen) et des sponsors privés.

- Le réseau des aires naturelles protégées d'Euskadi s'est engagé dans le système qualité proposé par le Secrétariat au tourisme du gouvernement espagnol. La mise en œuvre de cette norme a permis d'améliorer les installations à destination du public, ainsi que tous les processus nécessaires à la fourniture d'un service de qualité (accueil, information, signalisation, éducation à l'environnement, sécurité, nettoyage et entretien écologique, suivi-évaluation). Parallèlement, certains espaces naturels du réseau ont choisi d'aller plus loin en entrant dans la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés.

78

Conditions de réussite

- Travail important avant le démarrage du projet, pour établir les partenariats entre régions européennes et pour monter le plan de cofinancement.

- Animation régulière, souple et dynamique pour garantir l'implication de chacun et le respect des délais. La responsabilisation des acteurs est un élément clé.

- Mobilisation des élus autour des conclusions de chaque séminaire pour leur permettre de se les approprier et de les transposer sur leur propre territoire.

Dates et coûts

- Juin 2010 : conférence de lancement du projet (Bordeaux)
- Juin 2010 : 1^{er} séminaire : agriculture, agroalimentaire et biodiversité (Bordeaux)
- Novembre 2010 : 2^{ème} séminaire : Tourisme et biodiversité (Crète)
- Mars 2011 : 3^{ème} séminaire : Aménagement du territoire et biodiversité (Murcie)
- Fin 2011 : 4^{ème} séminaire : Construction du guide des bonnes pratiques (Ombrie)

- Début 2012 : 5^{ème} séminaire : Développement des recommandations et de la charte (Estonie)
- Fin 2012 : Conférence de clôture – présentation des résultats et projets (Bruxelles)

Le budget prévisionnel global du projet REVERSE est de 2,5 millions d'euros, sur 3 ans, cofinancé par le FEDER (à hauteur d'environ 78%) et les organismes participants.

Pour aller plus loin

- Projet REVERSE : www.reverse.aquitaine.eu
- Région Aquitaine (France) : www.aquitaine.fr
- Région Ombrie (Italie) : www.regione.umbria.it ; www.parco3a.org
- Région de Murcie (Espagne) : www.murcianatural.com
- Gouvernement du Pays Basque (Espagne) : www.euskadi.net - www.ingurumena.ejgv.euskadi.net
- Région Bremen (Allemagne) : www.umwelt.bremen.de
- Région Macédoine de l'Est et Thrace (Grèce) : www.pamth.gov.gr
- Région Crète-Direction régionale de la forêt (Grèce) : www.crete-region.gr
- Agence régionale pour le développement et l'innovation de l'agriculture à Lazio (Italie) : www.arsial.regione.lazio.it

- Conservatoire régional d'espaces naturels d'Aquitaine (France) : www.cren-aquitaine.fr
- Institut de recherche sur les plantes de Piestany (Slovaquie) : www.cvr.v.sk
- Université des sciences du vivant (Estonie) : www.emu.ee
- Institut agronomique méditerranéen de Chania (Grèce) : www.maich.gr
- Association Bio d'Aquitaine (France) : www.bio-aquitaine.com
- Centre de transfert technologique de Bremerhaven (Allemagne) : www.ttz-bremerhaven.de

4.3 Les espaces naturels protégés en France

On distingue classiquement 3 modalités juridiques de protection d'espaces naturels¹ :

- L'approche réglementaire
- L'approche conventionnelle
- L'approche foncière

A cette classification, il faut ajouter les espaces protégés au titre d'un texte européen ou international, tels que les sites Natura 2000 ou les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il existe aussi d'autres espaces qui ne sont pas à proprement parler des espaces naturels protégés, mais qui sont aussi des zones importantes pour la biodiversité comme les ZNIEFF, les ZICO ou les trames vertes et bleues.

● ● ● ● Les espaces soumis à une protection réglementaire

- **Sites classés / inscrits** : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-classes-et-inscrits-.html>

Depuis les années 1930, la France a classé près de 2600 sites pittoresques, dans le but de maintenir leur aspect visuel, leur valeur historique ou scientifique. La biodiversité et le fonctionnement écologique des sites sont rarement pris en compte en tant que tels ; les intérêts biologiques sont alors protégés soit au titre de paysages remarquables, soit par d'autres outils et statuts. Les sites classés, de grande notoriété et forte fréquentation, peuvent prétendre au label « Grand site de France » qui reconnaît la qualité de préservation et de gestion de cette zone. www.grandsitedefrance.com

- **PN : Parc National** : www.parcsnationaux.fr/

Les Parcs nationaux français sont des zones naturelles du territoire métropolitain et ultra-marin, classées du fait de leur richesse naturelle tout à fait unique. La France compte 9 parcs nationaux en 2011 : 6 en métropole, essentiellement en montagne, 3 en outre-mer. Ils sont structurés en deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection (« cœur » du parc, anciennement « zone centrale ») à la réglementation stricte de protection de la nature et une « aire d'adhésion » (anciennement « zone périphérique ») où les communes sont partenaires du développement durable du parc.

- **RN : Réserve naturelle** : www.reserves-naturelles.org/

Ce sont des espaces abritant un patrimoine naturel exceptionnel (faune, flore, sol, eau, minéraux, fossiles, sur terre, sous terre ou en mer), protégés à long terme par un statut, un mode de gestion et une réglementation spécifiques. Ils fédèrent acteurs locaux et scientifiques professionnels dans un même but de conservation et de sensibilisation. Le classement en réserve naturelle peut être opéré par l'État (RN nationales), la Région (RN régionales) ou une Collectivité territoriale (RN de Corse). Les organismes gestionnaires sont soit des associations de protection de la nature, soit des établissements publics nationaux ou territoriaux.

- **Réserve biologique forestière ; Réserve de chasse ou de faune sauvage** : www.onf.fr - www.oncfs.gouv.fr

Gérés respectivement par l'Office National des Forêts et par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ces espaces sont protégés, totalement ou partiellement, par des réglementations visant à assurer la préservation des milieux naturels et la bonne reproduction des espèces qui y vivent.

- **APB : Arrêté de protection de biotope**

Ce sont des initiatives réglementaires prises au niveau départemental, par le préfet, pour protéger certains habitats naturels (marécage, haie, lande, dune, pelouse, etc...) ou artificiels (combles de bâtiments, carrières...). Il vise à prévenir la disparition d'espèces protégées, le biotope étant nécessaire à leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou leur survie. La procédure est rapide et la réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdictions d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes (par exemple : la destruction de talus, l'épandage de certains produits phytosanitaires, la circulation du public...) et en actions visant à améliorer les biotopes en question.



© PN La Réunion / Hervé DOURIS

¹Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité. 2010, UICN France, Paris, France. <http://uicn.fr/Les-espaces-protéges-francais-un.html>

● ● ● ● Les espaces « foncièrement » protégés

● Le Conservatoire du Littoral : www.conservatoire-du-littoral.fr

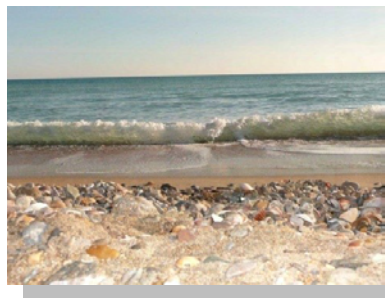
Il s'agit d'un réseau d'espaces naturels remarquables en bord de mer, lacs et plans d'eau acquis par le Conservatoire (établissement public), dans un but de conservation, de réhabilitation et de suivi scientifique (en partenariat avec les collectivités locales ou les associations de protection de la nature).

● ENS : Espaces Naturels Sensibles

A l'initiative des Conseils généraux, ces espaces ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Ils doivent également être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les terrains sont soit privés soit acquis par le département. La gestion des ENS peut être directe et/ou déléguée.

● Les espaces d'intervention des Conservatoires d'espaces naturels : www.enf-conservatoires.org

Les Conservatoires d'espaces naturels sont des associations à but non lucratif qui contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager au moyen de la maîtrise foncière et d'usage ainsi que par la gestion contractuelle. Ils promeuvent la participation de personnes physiques ou morales à la gestion durable d'un réseau de sites naturels cohérent et fonctionnel, et contribuent à la préservation d'une trame verte et bleue. Leur action s'étend également aux dispositifs réglementaires et aux politiques de préservation de la biodiversité au sein de l'Union européenne. Un réseau fédère les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels.



● ● ● ● Les espaces de protection conventionnelle

● PNR : Parc Naturel Régional :

www.parc-naturels-regionaux.fr

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Un PNR s'organise autour d'un projet concerté de développement durable (charte du parc), fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. La fédération des PNR est le porte parole du réseau.

● Aires marines protégées : www.aires-marines.fr

Une aire marine protégée est un espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Une aire marine protégée bénéficie de mesures de gestion : suivi scientifique, programme d'actions, chartes de bonne conduite, protection du domaine public maritime, réglementation, surveillance, information du public...

● Parcs naturels marins :

www.aires-marines.fr/parc-naturel-marin-un-nouvel-outil-pour-la-protection-du-milieu-marin.html

Un parc naturel marin est une catégorie d'aires marines protégées dans laquelle coexistent un patrimoine naturel remarquable et des activités socio-économiques importantes. Ce dispositif a été conçu comme un outil de gouvernance permettant d'associer l'ensemble des acteurs concernés. Il vise à préserver une zone maritime d'intérêt particulier pour la biodiversité, à développer la connaissance des milieux marins et à assurer une gestion durable des ressources.



● ● ● ● Les espaces de protection au titre d'un texte européen ou international

● Patrimoine Mondial de l'UNESCO : <http://whc.unesco.org/fr>

La liste est établie par le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture). Le but de cette classification est de cataloguer, nommer, distinguer, et conserver des biens culturels ou naturels d'importance pour l'héritage commun de l'humanité. Il existe à l'heure actuelle 936 biens répertoriés sur la planète, répartis dans 153 États : 725 sont culturels, 183 naturels et 28 mixtes (culturels et naturels).

● Réserves de Biosphère

Ces réserves sont des aires de gestion qui concilient la conservation de la biodiversité avec le développement local. Cette désignation internationale a été créée par l'UNESCO dans le but d'établir un réseau mondial de sites suivant des critères communs. Véritables territoires d'expérimentation du développement durable, les réserves de biosphère contribuent notamment aux Objectifs du Millénaire pour le Développement, de l'agenda 21, de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue d'un développement durable et de la Convention sur la diversité biologique. Le réseau MAB France coordonne les actions de développement sur le territoire français : www.mab-france.org/

● Les zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) : www.zones-humides.eaufrance.fr/ - www.ramsar.org

Ces sites RAMSAR sont reconnus dans le cadre d'un traité intergouvernemental. La France compte à ce jour 36 sites qu'elle s'engage à conserver et à gérer de manière rationnelle. La coordination de cette politique est assurée par le ministère chargé de l'écologie.

● Le réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr

Ce réseau a été institué en application de deux directives européennes : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992). Le but est d'assurer la survie à long terme d'espèces et habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour leur rareté ou leur fragilité écologique. Le réseau comprend :

- des ZPS (zones de protection spéciales) : conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs.

- des ZSC (zones spéciales de conservation) : conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".



© PN Réunion / Lucien TRON

● ● ● ● Les espaces importants pour la biodiversité

● ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique

Créé en 1982, l'inventaire des ZNIEFF a pour but d'identifier et de décrire des zones riches d'un point de vue de leur biodiversité et de leur bon état de conservation. Il est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il est à consulter dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....). On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

● ZICO : Zone d'importance pour la conservation des oiseaux

Ces zones ont été définies par un inventaire scientifique, dressé en application d'un programme international visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages.

● Trame verte et bleue

Ce concept est une mesure phare du « Grenelle Environnement » qui cherche à enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des « continuités écologiques », constituées par l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques naturels les interconnectant. Le but de cet outil d'aménagement est de reconstituer un réseau écologique cohérent sur le territoire français, permettant aux espèces animales et végétales de survivre et de se répandre naturellement et sans contraintes imposées par le milieu. www.legrenelle-environnement.fr/

4.4 Lexique & dates clés

● ● ● ● Lexique

Biodiversité

Diversité du monde vivant, considérée à l'échelle locale, régionale ou mondiale. Classiquement, on distingue trois niveaux : la diversité écosystémique (= diversité des milieux), la diversité spécifique (diversité des espèces vivantes) et la diversité intraspécifique (diversité génétique au sein d'une même espèce). La biodiversité désigne aussi la diversité des relations que les êtres vivants entretiennent entre eux et avec leur milieu.

Biocénose

Une biocénose est l'ensemble des êtres vivants coexistant dans un espace défini : le biotope (voir ce terme).

Biotope

Un biotope est un habitat, par exemple une zone alluviale, un marécage, une berge de lac ou une prairie. Cet endroit particulier est caractérisé par un environnement spécifique et abrite une communauté typique de plantes ou d'animaux : la biocénose (voir ce terme).

Commensalisme

Le commensalisme est une relation entre deux êtres vivants dans laquelle l'hôte fournit une partie de sa propre nourriture au commensal : il n'obtient en revanche aucune contrepartie évidente de ce dernier (le bénéfice de cette relation n'est pas réciproque). Le commensalisme est une exploitation non-parasitaire d'une espèce vivante par une autre espèce.

Convention sur la diversité biologique

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est une convention internationale entrée en vigueur en 1993. Elle regroupe aujourd'hui 193 États et vise à assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques. Elle concerne tous les écosystèmes, toutes les espèces et toutes les ressources génétiques.

Dégradation des écosystèmes

Diminution persistante de la capacité des écosystèmes à fournir des services (voir ce terme).

Écosystème

C'est l'ensemble formé par une association (ou communauté) d'êtres vivants et son environnement. Par exemple, la forêt est un écosystème. Végétale ou animale, chaque espèce occupe une niche écologique, se trouve en interaction avec les autres espèces et tient un rôle majeur dans leur développement, participant ainsi à « l'équilibre dynamique » de l'ensemble de cet écosystème.

Espèce

Groupe d'organismes distincts de tous les autres groupes d'organismes et capables de se reproduire et d'engendrer une descendance fertile. Il s'agit de la plus petite unité de classification pour les plantes et les animaux.

Espèce endémique

Espèce vivant dans un seul endroit au monde.

Espèce exotique envahissante ou espèce invasive

Une espèce exotique envahissante est une espèce non indigène dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques et/ou économiques et/ou sanitaires négatives. Les espèces exotiques envahissantes peuvent être des virus, des champignons, des algues, des plantes, des reptiles, des oiseaux, des poissons, des mammifères...

Les espèces exotiques envahissantes sont à l'origine d'impacts majeurs aux niveaux environnemental, économique et sanitaire, et constituent un enjeu d'ampleur mondiale. Elles affectent tous les écosystèmes et il n'y a guère de pays qui ne doivent faire face aujourd'hui à des difficultés croissantes causées par ces espèces. Les îles sont particulièrement vulnérables à toute introduction d'espèce nouvelle et les collectivités françaises d'outre-mer, essentiellement insulaires, sont en première ligne.

Habitat

L'endroit et les conditions environnementales dans lesquels vit habituellement un organisme particulier. Dans le dispositif Natura 2000, les habitats sont cartographiés et leur état de conservation est évalué. Les habitats sont alors définis par la présence d'un ensemble d'espèces caractérisées par des conditions écologiques, physiques et géographiques.

Point chaud («Hot spot»)

Zone contenant au moins 1500 espèces endémiques et ayant perdu au moins 70% de son habitat d'origine. La France est le seul pays présent dans 5 des 34 points chauds identifiés actuellement.

Liste rouge UICN

La Liste rouge de l'UICN constitue l'inventaire mondial le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle s'appuie sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de milliers d'espèces et de sous-espèces. Pour la France, une liste est tenue à jour par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle.

Parasitisme

Le parasitisme est une relation biologique dont un des protagonistes (le parasite) tire profit (en se nourrissant, en s'abritant ou en se reproduisant) aux dépens d'un ou plusieurs spécimens d'une autre espèce.

Prédation

Un prédateur est un organisme vivant qui met à mort des proies pour s'en nourrir ou pour alimenter sa progéniture. La prédation est très courante dans la nature où les prédateurs jouent un rôle essentiel dans le maintien des équilibres écologiques.

Réseau écologique (ou trame verte et bleue)

Ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communications biologiques entre les réservoirs de biodiversité). Il s'agit de garantir sur le territoire les fonctions écologiques d'échange et de dispersion entre espèces animales et végétales, en s'assurant que les éléments dégradés des systèmes clés soient restaurés et protégés contre les dégradations potentielles. Les lois « Grenelle I » et « Grenelle II » prévoient la création de cette trame verte et bleue.

Services fournis par les écosystèmes ou services écosystémiques

Il s'agit des bienfaits que les hommes obtiennent des écosystèmes. Ceux-ci comprennent les services d'approvisionnement tels que la nourriture et l'eau, les services de régulation tels que la régulation des inondations et des maladies, les services culturels tels que les bénéfices spirituels, récréatifs et culturels, et les services de soutien qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur Terre, tel que le cycle des éléments nutritifs.

Symbiose

La symbiose est une association intime et durable entre deux (ou plus) organismes d'espèces différentes. Ceux-ci en tirent un bénéfice mutuel et même parfois ne peuvent survivre séparément. Par exemple, la vache possède dans son estomac des bactéries symbiotiques qui lui permettent de digérer la cellulose.

Trame verte et bleue (voir réseau écologique)**Zones humides**

Espaces de transition entre la terre et l'eau, on peut les définir comme des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire, dans lesquels la végétation, quand elle existe, est dominée par des plantes hydrophiles pendant au moins une partie de l'année. Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde, elles fournissent l'eau et les aliments à d'innombrables espèces de plantes et d'animaux.



© PN Réunion / Nicole et Stéphane SZYMANDERA

Sources :

Convention sur la diversité biologique / Traduction : <http://www.greenfacts.org/>

Lexique des mots clés du ministère chargé de l'écologie : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-biodiversite,19290.html>

Stratégie de la région Basse-Normandie pour la biodiversité : <http://www.cr-basse-normandie.fr/images/documents/developpement-durable/biodiversite-glossaire.pdf>

Initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer, Comité français de l'UICN : <http://www.uicn.fr/Especies-envahissantes-d-outre-mer.html>

● ● ● ● Protection de la biodiversité, les dates clés

1973 : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

1976 : loi française sur la protection de la nature (espèces et milieux)

1979 : Convention de Berne sur la protection de la vie sauvage et Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

1979 : directive européenne «Oiseaux» (directive 79/409) relative à la conservation des oiseaux sauvages

1992 : adoption de la Convention sur la diversité biologique à Rio

1992 : directive européenne «Habitats, faune, flore» (directive 92/43) concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que les espèces de la faune et de la flore sauvages

1994 : ratification par la France de la Convention sur la diversité biologique

1998 : stratégie européenne pour la biodiversité

2001 : lancement par les Nations-Unies d'un groupe d'experts chargé de réaliser une évaluation des écosystèmes pour le millénaire («Millennium Ecosystem Assessment»)

2004 : adoption de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2004-2010 (SNB)

2005 : signature de la charte de l'environnement

2007 : « Grenelle Environnement »

2009 : Loi « Grenelle 1 » lancement du « Grenelle de la mer »

2010 : loi « Grenelle 2 » précisant la mise en place de la trame verte et bleue

2010 : adoption du Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique, accord international sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation

2011 : adoption par la France d'une Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 (SNB). Communication de la commission européenne sur la stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2020.

Sources : ministère chargé de l'écologie et Comité français de l'UICN



4.5

Liste d'ouvrages et sources d'informations pour aller plus loin

Il s'agit de lister ici des partenaires, des sources d'informations ou des ouvrages qui sont complémentaires à ceux déjà présentés dans les fiches situations – des clefs pour agir.

Quelques acteurs clés

● Recherches et connaissance :

- La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité : www.fondationbiodiversite.fr
- Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) : www.mnhn.fr
- Le centre d'échange français sur la biodiversité (FRCHM) : <http://biodiv.mnhn.fr/>
- Les forums et l'académie Ecorismo, pour le développement durable du tourisme : www.ecorismo.com

● Gestion et suivi global :

- Le ministère chargé du développement durable : www.developpement-durable.gouv.fr
- Le Conseil général de l'environnement et du développement durable : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr
- Agenda 21 : www.agenda21france.org et <http://observatoire-territoires-durables.org>
- Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile de France – Natureparif : www.natureparif.fr

● Gestion et protection de milieux ou d'espèces :

- L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) : www.onema.fr
- L'Institut français de recherche pour l'exploitation des mers (IFREMER) : www.ifremer.fr
- Les Agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr
- Le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins : www.comite-peches.fr
- L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) : www.oncfs.gouv.fr
- L'Office national des forêts (ONF) : www.onf.fr
- Le groupement d'intérêt public des écosystèmes forestiers : www.gip-ecofor.org
- L'Agence des aires marines protégées (AAMP) : www.aires-marines.fr
- Les Parcs nationaux de France (PN) : www.parcsnationaux.fr
- Les Réserves naturelles de France : www.reserves-naturelles.org
- L'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) : www.espaces-naturels.fr
- Le Centre de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Tour du Valat : www.tourduvalat.org
- Le Réseau des Grands Sites de France : www.grandsitedefrance.com

● Conservation :

- Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) : www.conservatoire-du-littoral.fr
- Le réseau des Conservatoires régionaux des espaces naturels : www.enf-conservatoires.org
- Le Conservatoire des collections végétales spécialisées (CCVS) : www.ccvs-france.org
- La Fédération des conservatoires botaniques nationaux : www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com
- Les Jardins botaniques de France et des pays francophones : www.bqci.org/JBF-fr/
- La Conservation des espèces et des populations animales (CEPA) : www.cepa-association.org
- Le Comité français de l'UICN : www.uicn.fr
- Les espaces protégés français : <http://uicn.fr/Les-espaces-proteges-francais-un.html>
- La liste rouge des espèces menacées : www.uicn.fr/Liste-rouge-especes-menacees.html
- La Liste rouge des espèces menacées en France : <http://uicn.fr/Liste-rouge-France.html>
- Les espèces exotiques envahissantes en outre-mer : <http://www.especes-envahissantes-outremer.fr/>

● **Alimentation :**

- La Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France (FNAB): www.fnab.org
- Le groupement d'intérêt public Agence Bio : www.agencebio.org
- Réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, Traffic : www.traffic.org
- Association Slow food France : www.slowfood.fr - <http://slowfoodfoundation.com>
- Biodiversité & signes de reconnaissance agricoles : [www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure Biodiversite signes reconnaissance agricoles.pdf](http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Biodiversite_signes_reconnaissance_agricoles.pdf)
- De la friche à l'assiette le paysage a du goût : www.parc-vosges-nord.fr/medias/File/doc_dyn/french/fondation_pag_10pages1291913911.pdf

● **Financement :**

Le financement de la politique nationale se fait essentiellement au travers des appels d'offres du ministère chargé de l'écologie, de la Fondation française pour la recherche sur la biodiversité (FRB : www.fondationbiodiversite.fr) ou des appels conjoints FRB et Agence nationale de la recherche (ANR : www.agence-nationale-recherche.fr).

Depuis 2008, la Caisse des dépôts et Consignations a créé une filiale dédiée à la création d'infrastructures liées à l'environnement et à la biodiversité : CDC Biodiversité - www.cdc-biodiversite.fr Cet organisme national accompagne les maîtres d'ouvrages publics et privés dans leurs actions volontaires ou réglementaires en faveur de la biodiversité.

Il existe par ailleurs d'autres sources de financement, localement, pour mettre en place des actions en faveur de la biodiversité, tant au niveau public (échelle régionale et départementale) que privé (fondations d'entreprises, mécénat...). www.developpement-durable.gouv.fr/Mecenat-d-entreprise-pour-l.html

86

● **Associations nationales de protection de la nature :**

- La Fédération de chasse sous-marine passion : www.fcsmpassion.com
- La Société botanique de France : www.biusante.parisdescartes.fr/sbf/
- Les Amis de la Terre – France : www.amisdelaterre.org
- France nature environnement (FNE) : www.fne.asso.fr
- Fondation pour la nature et l'homme : www.fondation-nature-homme.org
- Greenpeace : www.greenpeace.org/france/fr/
- The World wildlife fund – France (WWF) : www.wwf.fr
- La Société nationale pour la protection de la nature (SNPN) : www.snpn.com
- La Ligue Humanité et Biodiversité (anciennement Ligue ROC) : www.roc.asso.fr
- La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) : www.lpo.fr

● **Éducation à la biodiversité**

- Union national des CPIE (Centres permanents d'initiatives pour l'environnement) : www.cpie.fr
- Les réseaux GRAINE : plusieurs associations d'éducatrices à l'environnement se sont regroupées à l'échelle régionale.
- Réseau école & nature : <http://reseauecoleetnature.org>
- Fédération des clubs connaître et protéger la nature : www.fcpn.org
- Le réseau planète sciences : www.planete-sciences.org
- La Fête de la nature : <http://fetedelanature.com/>

● ● ● ● ● Quelques références

● Thème Tourisme & Biodiversité :

- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, DGCIS, à paraître fin 2011 « Passeport : la biodiversité en outre-mer pour un tourisme responsable » : www.tourisme.gouv.fr, www.veilleinfotourisme.fr
- PNUE, le partenariat mondial pour le tourisme durable, bulletin n°3 (décembre 2010), « Dossier spécial : L'économie de l'écosystème et de la biodiversité et le tourisme durable » : www.unep.fr/tourism/partnership
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Organisation mondiale du tourisme et Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2009. « Le tourisme pour la nature et le développement: un guide des bonnes pratiques » : www.cbd.int
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, 2004. « Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme » : www.cbd.int
- UICN, en collaboration avec le groupe ACCOR et l'IH&RA, 2008. « Biodiversité : Mon hôtel agit – Guide pour une utilisation durable des ressources biologiques » : www.iucn.org/publications
- UICN - Borges M.A., Carbone G., Bushell R. and Jaeger T. (2011) « Sustainable Tourism and natural World Heritage – Priorities for action » : www.iucn.org/knowledge/publications_doc/publications/
- World Tourism Organization (UNWTO/OMT), 2010. « Tourism and Biodiversity – Achieving Common Goals Towards Sustainability » : www.unwto.org
- World Tourism Organization (UNWTO/OMT), 2010. UNWTO News N°3 « Tourism and Biodiversity – World Tourism Day 2010 special edition » : www.unwto.org

● Thème Économie/Entreprises & Biodiversité :

- EBE Vie : www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluez-L-interdependance-de-votre.html
- Orée - Houdet J., Trommetter M., Weber J., 2010. « Rendre compte des dépendances et impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Vers la standardisation d'un Bilan Biodiversité. » : www.oree.org
- TEEB, 2010. « L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité : Intégration de l'Économie de la nature. Une synthèse de l'approche, des conclusions et des recommandations de la TEEB » : <http://bankofnaturalcapital.com>
- WWF France, 2010. « Les entreprises face à l'érosion de la biodiversité – comprendre ses interactions avec la biodiversité et agir pour la préserver » : <http://www.wwf.fr/media/documents/les-entreprises-face-a-l-erosion-de-la-biodiversite-2010>

● Thème général :

- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2010. « La biodiversité s'explique » : www.biodiversite2010.fr
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité, 2008. « La biodiversité à travers des exemples » : www.developpement-durable.gouv.fr
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Sept. 2009. « Évaluation des services rendus par les écosystèmes en France – étude exploratoire – Application du Millennium Ecosystem Assessment à la France » : www.developpement-durable.gouv.fr
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2010. « Atlas de la biodiversité dans les communes ou comment participer à la protection de la biodiversité localement » : www.biodiversite2010.fr
- Rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis au Premier Ministre, Centre d'analyse stratégique, avril 2009. « Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes – Contribution à la décision publique » : www.strategie.gouv.fr
- Vidéos du CNRS pour 2010 Année internationale de la biodiversité : www.cnrs.fr/biodiversite2010/spip.php?article29







ÉDITION

Édité en août 2011 par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
Directeur de la publication : Jacques AUGUSTIN, Sous-Directeur du Tourisme
→ Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – Bâtiment Condorcet – Télédock 314 –
6 rue Louise Weiss - 75703 PARIS cedex 13 - www.tourisme.gouv.fr

CONCEPTION ET RÉDACTION



Conçu et réalisé par Annabelle RIEUX, Marion RIVÈRE, Guillaume BÉREAU, Philippe FRANCOIS et Yohann ROBERT (François-Tourisme-Consultants)

Société de conseil et de formation en Tourisme, Hôtellerie, Restauration

au service des hommes, des entreprises et des territoires par le développement durable

→ 10 rue Jean Moulin – 24750 Trélissac / Tél. +33 (0)5 53 54 49 00 – Fax +33 (0)5 53 04 17 71

contact@francoistourismeconsultants.com – www.francoistourismeconsultants.com

REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement le comité de pilotage, animé par la DGCIS :

Keerti AVERBOUCH (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

Sébastien BAHOLET (DGCIS)

Sylvie BARRÈRE (Atout France)

Mathieu BATAIS (Conseil national des villes et villages fleuris)

Philippe BOSSANNE (Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air)

Florence CLAP (Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature)

Fanny KAUFMAN (Huttopia)

Bertrand LACOUR (DGCIS)

Anne VOURC'H (Réseau des grands sites de France)

Claudine ZYSBERG (Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement)

Crédits photos :

Atout France : Aquashot, Michel Angot, Catherine Bibollet, Franck Charel, A. Dupont, Michel Laurent/CRT Lorraine, Cédric Helsly, Eric Larrayadiou, Philippe Maille, Fabrice Milochau, Martine Prunevieuille, Jean-François Tripelon-Jarry, Pierre Torset

Alsace Nature / Xavier Adem, Association Meduli Nature, FUAJ, Pascal Baudry Conseil Général de la Vendée, Guillaume Béreau, Marcel Brenner, Sébastien Carlier, Emmanuel Caron, Camping Pyrénées Natura, Chris de Niort, Club Med Opio, Communauté de Communes Valès dune, DIREN La Martinique, Mélanie Dumoulin - 2010, Eden Lodge Madagascar, freedpi.com, Gîte écologique Chaumarty, Xavier Hindermeyer, Huttopia / R.Etienne-Item, IRD / Jean-Pierre Montoroï, Patrice Cayré, L'Accueil Paysan, La Grée des Landes - Eco Hôtel Spa Yves Rocher® Marque déposée par Yves Rocher, Le Mas de l'Oulivie, MEDDTL : Olivier Chatté, Olivier Brosseau, P. Navizet / PNR des Causses du Quercy, Office de Tourisme de Dijon—Alter & go / Chouette de Dijon, OPIELR / Stéphane Jaulin, photo-fotos.com, photos-libre.fr, PN des Écrins Pierre Masclaux, PN La Réunion : Jean-François BENARD, Hervé Douris, Jean-Cyrille Notter, Lucien Tron, Nicole et Stéphan Szymandera, PN Port-Cros / Sylvain Dromzee, PRESERVE - Réserve Biologique des Monts d'Azur, Projet REVERSE, Annabelle Rieux.

Pour leurs contributions¹ et l'attention qu'elles/ils ont porté à l'élaboration de ce guide, nous tenons à remercier :

Hassan Aboutayeb (écolodge Atlas Kasbah), Isabelle Achard (Hôtel-restaurant Le Mas de l'Oulivie), Céline Arnal (Cybelle planete), Julien Auray (Comité régional du tourisme de Provence-Alpes Côte d'Azur), Yves Benouaich (Eden Lodge Madagascar), Odile Brin (Société publique régionale des Pays de la Loire), Florence Bruaux (Comité départemental de Seine et Marne), Nicolas Buttazoni (Conseil général de Seine-Saint-Denis), Laurence Chabanis (Parcs nationaux de France), Valentin Charron (Conseil en architecture, urbanisme et environnement de Haute Savoie), Anne-Laure Chesneau (DGCIS), Violaine et Stefano Comolli (gîte Chaumarty), Conseil général de la Gironde, Nathalie Dalmasso (Comité régional du tourisme de Provence-Alpes Côte d'Azur), Constance Devillers (Ville de Tourcoing), Ghislain Dubois (TEC Conseil), Catherine Follorou-Ferron (Conseil général de l'Oise), Nathalie Gamain (Mr Goodfish), Frédérique Glainereau (Eden Lodge Madagascar), Aline Gorsse (Union départementale des offices de tourisme de la Creuse), Agnès Gosselin (chambres d'hôtes la Ferme du Cardonnet), Caroline Heller (Comité régional du tourisme de Bretagne), Christophe Hoden (Auberge de jeunesse de Poitiers), Corine Kee-Soon (Conseil régional de la Réunion), Alexis Lacroix (Conseil régional de Franche-Comté), Magali Lambert (Chambre d'agriculture de la Manche), Patricia Legros et John Banizette (Groupe Lucien Barrière), Gaëlle Le Jeune (Natureparif), Longitude 181 Nature, Aléna et Patrice Longour (Réserve biologique des Monts d'Azur), Anné Maingueneau (Conseil général de Loire-Atlantique), Denis Marchand (Conseil général des Deux-Sèvres), Camille Massol et Bénédicte Hamon (Conseil régional d'Aquitaine), Michel Morino-Gallone (Mairie de Brain-sur-l'Authion), Catherine Odent (Comité départemental du tourisme de la Somme), Laurence Olivier (Camping Les Cigales), Carole Ouine (Communauté de Communes Valès dunes), Sylvette Peplowski (Fish2fork), Relais & Châteaux, Delphine Rey (Mairie de Chamonix Mont-Blanc), Jean-Michel Rivalin (DGCIS), Muriel Roget (Conseil général du Territoire de Belfort), Jacqueline Rosseto (DGCIS), Pascal et Viviane Ruyschaert (Camping Pyrénées Natura - La Via Natura), Lionel Scurr (Hôtel-Spa Yves Rocher La Grée des Landes), Laurence Sertelet (Comité régional du tourisme de Lorraine), Ludovic Serin (Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement), South Pacific Management (Bora Bora Pearl Beach Resort and Spa), Muriel Sutto (Auberge l'hôte paysan), Brigitte Thollot (Conseil général de la Loire), M. Tournant (Pierre & Vacances), UNEP/PNUE, Brigitte Vadier-Metra (CDT Morbihan), Christian Vicenty (DGCIS), Elisabeth Vallet (Alliance produits de la mer), Christine Vocher (DGCIS), Agnès Weil (Club Méditerranée).

¹ Toutes les ressources bibliographiques identifiées pour la préparation du guide technique sont présentées sur veilleinfotourisme.fr/rubrique/biodiversite

Biodiversité & Tourisme

Des opportunités pour les entreprises et les destinations ?

Votre activité touristique a pour cadre des espaces naturels remarquables ? Vous utilisez des ressources liées à la faune ou à la flore ? Votre région est une destination touristique reconnue pour ses paysages, ses produits du terroir ou la qualité de son environnement ?

Légitimement vous vous demandez si la biodiversité représente une opportunité pour vous, acteur public ou privé du tourisme ? Le guide pratique « Biodiversité & Tourisme » vous répond : Oui, totalement !

Renforcer la compétitivité du secteur touristique par une meilleure prise en compte de la biodiversité, tel est l'objectif de ce manuel qui vous propose trois approches.

1 : un rappel des liens étroits entre tourisme et biodiversité soulignant l'intérêt de s'investir dans ce nouveau champ d'actions.

2 : un questionnaire permettant à chacun d'évaluer sa position face à la biodiversité.

3 : une dizaine de fiches concrètes proposant des idées, des outils, des stratégies, des partenariats et des expérimentations.

Tous les acteurs du tourisme sont concernés : propriétaires ou directeurs d'hôtels, de campings, de restaurants ou d'hébergements ruraux, voyagistes, directeurs de musées ou de sites, prestataires sportifs ou culturels, offices de tourisme, collectivités, organismes institutionnels... Chacun pourra y trouver des éléments de réflexion ou de réponse, illustrés par de nombreux exemples et témoignages proches de sa propre situation.

La lecture de ce guide pratique est déjà une démarche positive pour la préservation de la biodiversité. N'hésitez pas à le partager et à le diffuser.

Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site du ministère chargé du tourisme :
www.tourisme.gouv.fr Rubrique « Biodiversité »